

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—
2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Table des matières

1	Direction et Secrétariat général	7
1.1	Coronavirus	7
1.1.1	Coronavirus – Rétrospective 2021	7
1.1.2	Impact de la crise sanitaire sur d'autres services ou établissements de la Direction	9
1.1.3	Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social	10
1.2	Activités	10
1.2.1	Activités courantes	10
1.2.2	Événements particuliers	11
1.3	Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)	14
1.3.1	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)	14
1.3.2	Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	14
1.3.3	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	14
1.4	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	15
1.5	Législation	15
1.5.1	Lois	15
1.5.2	Ordonnances et règlements	15
2	Service de la santé publique (SSP)	17
2.1	Définition de la Santé et de la Santé publique	17
2.2	Mission et activités marquantes du Service en 2021	17
2.3	Vision du Service de santé publique	18
2.4	Professions de la santé	19
2.4.1	Autorisation de pratique	19
2.4.2	Autorisation d'exploitation	19
2.5	Hôpitaux	20
2.5.1	Activités générales	20
2.5.2	Covid-19	20
2.5.3	Les hôpitaux en chiffres	21
2.6	Hospitalisations hors canton	21
2.7	Planification hospitalière	22
2.8	Aide et soins à domicile	23
2.9	Soins palliatifs	23
2.10	Promotion de la santé et prévention	23
2.10.1	Planification, mandats de prestations et projets spécifiques	23

2.10.2	Programmes cantonaux	24
2.10.3	Relations cantonales, intercantionales et nationales	26
2.11	Cybersanté	26
2.12	Activité de la pharmacienne cantonale	27
2.12.1	Information et formation des partenaires	27
2.12.2	Préavis et contrôle	27
2.12.3	Contribution à la lutte contre la pandémie	28
2.13	Assurance-maladie	28
2.14	Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	29
3	Service du médecin cantonal (SMC)	29
3.1	Activités	29
3.1.1	Gestion de la pandémie	29
3.1.2	Maladies transmissibles	30
3.1.3	Maladies non transmissibles	31
3.1.4	Santé sexuelle	32
3.1.5	Addictions	34
3.1.6	Médecine scolaire FRIMESCO	36
3.1.7	Hygiène prévention et contrôle des infections (HPCI)	37
3.2	Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population	37
3.2.1	Organe de conduite sanitaire (OCS)	37
3.2.2	Groupe d'intervention sanitaire professionnel (GISP)	37
3.2.3	Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur	38
3.3	Surveillance et planification du système sanitaire	38
3.3.1	Institutions de santé : résumé du nombre de prestations	38
3.3.2	Préavis concernant les levées de secret professionnel	39
3.3.3	Hospitalisations hors canton	39
3.4	Information et coordination	39
3.4.1	Statistiques	39
3.4.2	Echanges et collaborations	39
4	Service dentaire scolaire (SDS)	40
4.1	Activités	40
4.1.1	Prophylaxie	40
4.1.2	Pédodontie	40
4.1.3	Orthodontie	41
4.1.4	Tâches de surveillance	41
4.2	Affaires contentieuses	42

5	Service de la prévoyance sociale	42
5.1	Activités	42
5.1.1	Secteur des institutions spécialisées	42
5.1.2	Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)	44
5.2	Projets et événements particuliers	45
5.2.1	Planifications de l'offre de prestation institutionnelle	45
5.2.2	Politique de la personne en situation de handicap	45
5.2.3	Politique Senior+	47
5.2.4	Autres projets	48
5.3	Statistiques	48
5.3.1	Secteur des institutions spécialisées	48
5.3.2	Secteur des EMS	50
6	Service de l'action sociale (SASoc)	51
6.1	Activités	51
6.2	Aide aux personnes dans le besoin	51
6.2.1	Activités	52
6.2.2	Projets et événements	53
6.2.3	Statistiques	53
6.3	Aide aux personnes du domaine de l'asile	54
6.3.1	Activités	54
6.3.2	Projets et événements	54
6.3.3	Statistiques	55
6.4	Aide aux victimes d'infractions	56
6.4.1	Activités	56
6.4.2	Projets et événements	56
6.4.3	Statistiques	56
6.5	Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien	57
6.5.1	Activités	57
6.5.2	Projets et événements	57
6.5.3	Statistiques	58
6.6	Action sociale et politique familiale	58
6.6.1	Activités	58
6.6.2	Projets et événements	61
7	Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	61
7.1	Activités	61
7.1.1	Faits marquants pour le Service	61

7.2	Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)	62
7.2.1	Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe	62
7.2.2	Statistiques des interventions en protection de l'enfant	62
7.2.3	Placements d'enfants	63
7.2.4	Service de piquet	64
7.3	Secteur des milieux d'accueil (SMA)	65
7.3.1	Faits marquants pour le secteur des milieux d'accueil	65
7.3.2	Statistiques relatives aux milieux d'accueil	65
7.3.3	Informations sur l'application de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LStE)	66
7.4	Centre de consultation LAVI	67
7.4.1	Faits marquants de l'activité du Centre de consultation LAVI	67
7.4.2	Statistiques du Centre de consultation LAVI	67
7.5	Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)	68
7.5.1	Faits marquants pour le BPEJ	68
7.5.2	Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021	69
7.5.3	Concept d'encouragement précoce	69
7.5.4	Subvention cantonale enfance et jeunesse	70
7.5.5	Autres activités	70
8	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)	70
8.1	Activités	70
8.1.1	Activités courantes	70
8.1.2	Evénements particuliers	71
8.2	Conférences suisses et latines et instances nationales	75
9	Etat du personnel	76

1 Direction et Secrétariat général

Conseillère d'Etat-Directrice : Anne-Claude Demierre
Secrétaires générales : Claudia Lauper et Nicole Oswald

1.1 Coronavirus

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a été à nouveau fortement sollicitée durant l'année 2021 sur le front de la pandémie, les effets de cette dernière impactant de manière conséquente l'activité de l'ensemble du Secrétariat général, de tous ses services et de ses établissements.

1.1.1 Coronavirus – Rétrospective 2021

Au sortir de la première vague et avec le retrait du premier OCC, la DSAS s'est réorganisée pour assurer une gestion chronique de la crise sanitaire. Cette gestion de la crise, reposant sur la Task Force sanitaire dirigée par la secrétaire générale de la DSAS Claudia Lauper et le médecin cantonal Thomas Plattner, s'est poursuivie durant toute l'année 2021 et durant la période de l'OCC 2. La collaboration avec la Cellule cantonale de coordination mise en place pour concrétiser les mesures sur le terrain et en assurer la surveillance a également perduré. Durant la première partie de l'année, et ce jusqu'au printemps, la Task Force sanitaire a reçu un appui bienvenu de la part de collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie. En adaptant son rythme à l'évolution de la pandémie, la Task Force sanitaire élargie a siégé à 60 reprises, parallèlement aux groupes spécifiques institués, notamment dans le domaine des institutions à risque, de la vaccination, des certificats ou encore des écoles. Plusieurs membres de la Task Force sanitaire ont pris part à la Task Force DICS.

L'organisation opérationnelle de la Task Force sanitaire rassemble :

- > Une cellule renseignement sanitaire stratégique mutualisée avec la Police et les secteurs liés au traçage, aux hotlines, au testing, aux institutions à risque, aux certificats Covid, à l'école, à la vaccination et à la gestion de crise en cas de flambées ;
- > Une cellule Ressources humaines, collaborant étroitement avec le Secrétariat général a engagé plus de 500 collaborateurs et collaboratrices au plus fort de la crise ;
- > Un appui de l'armée a également permis de renforcer la vaccination.

La gestion opérationnelle, administrative et financière de la crise sanitaire a fortement sollicité notamment le Secrétariat général, le Service du médecin cantonal et le Service de la santé publique.

La pharmacienne cantonale, le médecin cantonal adjoint et la médecin dentiste cantonale ont été très impliqués dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. A côté de sa responsabilité dans le domaine de la vaccination et des tests, la pharmacienne cantonale a encore œuvré dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. La médecin dentiste cantonale assume la responsabilité de l'Etat major de la Task Force sanitaire avec le soutien du médecin cantonal adjoint.

1.1.1.1 Vaccination et certificats

La pharmacienne cantonale et le médecin cantonal adjoint ont dirigé le groupe de travail vaccination Covid-19 chargé d'organiser la vaccination à grande échelle de la population fribourgeoise. Autorisée à exploiter la Pharmacie Covid comme pharmacienne responsable, la Pharmacienne cantonale a géré et organisé la distribution des vaccins contre le coronavirus aux ayants droits en tenant compte des contraintes logistiques liées à la stabilité et au conditionnement de chacun des produits reçus.

Il s'agit de relever que la planification de la vaccination est difficile et demande une certaine agilité organisationnelle. Elle dépend notamment de divers éléments comme le nombre de doses attribuées au canton, les autorisations délivrées par Swissmedic, les recommandations émises et modifiées régulièrement par la Commission fédérale de

vaccination, la disponibilité des différents vaccins, la demande fluctuante de la population, les changements des recommandations de l'OFSP et les mesures édictées par le Conseil fédéral. Cette situation volatile se répercute sur l'organisation de la vaccination cantonale.

La vaccination de la population fribourgeoise contre le Covid-19 a été l'une des préoccupations majeures de l'année pour la Direction. Parallèlement aux vaccinations dans les établissements médico-sociaux (EMS) et institutions à risque commencées en décembre 2020, l'ouverture des centres de vaccination le 18 janvier 2021, avec un appui de la Protection civile, a permis de vacciner en premier lieu les personnes âgées et vulnérables et par la suite, progressivement le reste de la population, selon le nombre de doses disponibles. Dans ce cadre, le canton de Fribourg a reçu moins de doses de vaccin que d'autres cantons, l'attribution se faisant selon le nombre de personnes vulnérables estimées par canton. La Direction a encore passé un accord avec l'HIB, offrant ainsi la possibilité à la population de la Broye de se faire vacciner au HIB. Elle a également collaboré avec la Haute école de santé pour la vaccination au sein des HES.

Le 9 février 2021, ce sont les médecins qui ont commencé à vacciner dans leur cabinet puis, en mai, les pharmacies. C'est à partir du mois de mai que le nombre de vaccins effectués a augmenté de manière conséquente, avec un pic au mois de juin de 3500 injections par jour. Des vaccinations pour des publics spécifiques (hautes écoles, université, entreprises) ont également eu lieu, soit sur place avec des équipes mobiles, soit dans les centres. Le rythme de la vaccination s'est ensuite calmé durant l'été, et le centre de Bulle a été fermé en raison de la reprise des activités de Gruyère Centre. Des équipes mobiles ont été mises sur pied en été avec l'appui de la Protection civile pour toucher toutes les régions du canton. Le canton de Fribourg a également pris part à l'offensive de vaccination de l'OFSP (Semaine de vaccination) durant la deuxième moitié d'octobre et déménagé le centre de vaccination de Forum Fribourg à la route d'Agy, à Granges-Paccot. L'annonce faite en octobre d'une vaccination de rappel nécessaire seulement après 12 mois a été corrigée en novembre, avec pour conséquence une mise sur pied rapide des premières doses de rappel dans les EMS puis dans le centre de vaccination à la mi-novembre.

Comme relevé dans un rapport d'Avenir Suisse, le canton de Fribourg est le seul canton à avoir vacciné sans relâche et à un rythme aussi élevé dans les centres et avec les équipes mobiles depuis le début de la vaccination et jusqu'aux fêtes de fin d'année. La stratégie de privilégier la vaccination des personnes âgées et des personnes vulnérables, puis de l'ouvrir à toute personne éligible, a permis au canton d'être l'un des premiers à avoir terminé la vaccination des résident-e-s des EMS à fin février 2021 pour la première dose et à fin novembre 2021 pour la dose de rappel (booster). Une stratégie qui s'est révélée payante, puisque le nombre de résident-e-s positifs dans les EMS mais également dans d'autres structures estimées à risque (par ex. institutions pour personnes en situation de handicap) a pu être contenu lors de la vague due au variant Omicron. En cas d'infection, l'évolution de la maladie était stable et a nécessité très peu d'hospitalisations.

Le certificat Covid consigne une vaccination, une infection guérie ou un test négatif. L'utilisation du système d'inscription de la Confédération pour tous les partenaires de la vaccination (centres, médecins, pharmaciens, équipes mobiles et institutions de santé) a permis une gestion plus simple et automatisée des processus. Ainsi, lors de son introduction en juin 2021, le certificat concernait 129 000 personnes vaccinées et 8800 personnes guéries dans le canton.

1.1.1.2 Testing

Pour les tests rapides et les tests PCR, une offre publique (centre cantonal de test à Forum Fribourg, mandat HFR) complète l'offre privée des pharmacies, médecins et laboratoires. Des centres de test temporaires en marge d'une manifestation ont également parfois été mis sur pied, avec l'autorisation de la pharmacienne cantonale. Selon l'évolution de l'épidémie et surtout avec l'arrivée de la vague Omicron début décembre, les capacités de tests du canton ont été mises à rude épreuve.

Des tests en cas de flambées ont été organisés durant toute l'année 2021 par la Task Force sanitaire et la Task Force de la DICS principalement dans les écoles de la scolarité obligatoire.

En ce qui concerne les tests répétitifs, ils ont commencé au printemps 2021 par une phase pilote et ont été généralisés grâce à l'acquisition d'une plateforme gérée au sein de la Task Force sanitaire sous la responsabilité de la médecin scolaire cantonale, permettant aux entreprises, institutions de la santé, du social et de la formation (sauf écoles de scolarité obligatoire) une inscription facilitée. Les tests répétitifs ont été rendus obligatoires par le Conseil d'Etat pour les institutions à risque en août 2021.

En septembre 2021, des tests répétitifs par pooling salivaire ont été proposés par la Task Force sanitaire à l'Université de Fribourg et aux Hautes écoles du niveau tertiaire afin que les étudiant-e-s non-vacciné-e-s et non guéri-e-s puissent participer aux cours en présentiel (régime 3G), la capacité de tests individuels sur le canton étant insuffisante pour tester chaque étudiant-e sans certificat plusieurs fois par semaine. A l'exception de l'Université, les Hautes écoles ont ainsi mené des tests poolés depuis le mois de septembre 2021.

La Task Force sanitaire a également fourni un soutien à la DICS qui a procédé à des tests répétitifs dans les 23 écoles du cycle d'orientation, durant 10 semaines, soit de la rentrée scolaire du mois d'août au 19 novembre 2021.

1.1.1.3 Autres secteurs de la Task Force sanitaire

Le travail entamé en fin d'année 2020 sur la création d'une plateforme automatisée de traçage s'est poursuivi durant toute l'année et a démontré toute son utilité lors du début de la vague due au variant Omicron au début du mois de décembre 2021. Les activités de traçage se sont maintenues selon l'évolution de la situation épidémiologique. La hotline sanitaire a également été fortement sollicitée pour les questions relatives à la vaccination, aux certificats Covid et lors de pics épidémiologiques. A relever que le traçage dans le domaine scolaire a représenté une importante charge de travail pour la cellule de traçage.

En soutien au traçage, pendant l'année 2021, la cellule renseignement sanitaire stratégique, mutualisée avec la Police, a continué à remplir deux missions : soutien au traçage, en contribuant à l'interruption des chaînes de transmission de Covid-19 et analyse des données sanitaires et scientifiques relatives à l'épidémie de Covid-19. Au mois de juin 2021, elle a intégré le suivi et la gestion des cas dans les institutions à risque ainsi que dans les écoles obligatoires.

En matière d'institutions à risque (IR), l'année 2021 a permis de vivre un assouplissement des mesures dans toutes les IR jusqu'à une reprise quasi normale de l'activité hormis le maintien du port du masque. Un travail conséquent d'adaptation des directives de l'OFSP et de Swissnoso a été effectué par le secteur IR, de même qu'un suivi des flambées. Les plans de protection ont tous été contrôlés pour les EMS et les institutions spécialisées entre le printemps et l'automne 2021. Un suivi avec les représentant-e-s de toutes les IR a permis d'être réactif lors de l'arrivée du variant Omicron. Il faut encore relever l'excellente collaboration instituée dans ce cadre avec les représentant-e-s des réseaux de santé et de l'AFIPA.

1.1.2 Impact de la crise sanitaire sur d'autres services ou établissements de la Direction

Plusieurs vagues d'hospitalisations ont mis le dispositif hospitalier sous pression. L'HFR a dû s'adapter à des prises en charge de patients longues et complexes ainsi qu'à une pénurie de personnel spécialisé. L'absentéisme pour cause de Covid a pesé sur l'organisation et la situation sanitaire a exigé le report de certaines opérations électives. Au printemps 2021, on constate une baisse majeure de l'activité de médecine interne due au ralentissement de la prise en charge et au changement de comportement de la population (port du masque, moins de déplacements).

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour, la situation liée au Covid-19 a imposé au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) la nécessité d'adapter régulièrement les plans de protection mis en place depuis août 2020. Il y a lieu de relever ici la qualité de l'implication constante des différentes structures dans la mise en œuvre des plans de protection et de leur application depuis août 2020.

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population suisse a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a, dans ce contexte, permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration.

La pandémie de Covid-19 n'a pas manqué de marquer conséquemment le déroulement des activités dans le domaine des soins psychiatriques avec notamment pour le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), une modération du recours à l'hospitalisation et des structures communautaires comme les cliniques de jour, l'annulation de certains groupes thérapeutiques ou le fait de les prodiguer à distance ainsi que la réduction de la vie institutionnelle groupale et récréative.

Malgré les impacts thérapeutiques mais aussi économiques de cette crise pandémique, le RFSM s'est organisé avec engagement, résilience et agilité pour garantir la mise à disposition des patients et des patientes du canton de toute la panoplie des soins hospitaliers, ambulatoires et de liaison pour lesquels la demande reste toutefois importante.

1.1.3 Incidences financières dans le domaine des soins et le domaine social

Le soutien financier de l'Etat à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes liées à la gestion de la crise du Covid-19 pour l'année 2020 a été déterminé définitivement en 2021. Le chiffrage d'une éventuelle participation aux conséquences du Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation à fin 2021.

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patient-e-s stationnaires et a induit des impacts financiers importants dans leurs comptes. En collaboration avec les hôpitaux, des indicateurs ont été fixés pour chiffrer d'une part les coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition de lits (réservés pour les patient-e-s Covid-19) et à une prise en charge des patient-e-s rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, pour le manque de recettes stationnaires suite aux effets de la pandémie.

Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise du Covid-19 avec une aide financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise du Covid-19.

Dans le domaine des EMS, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières pour leur permettre de faire face à la crise du Covid-19. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne seront connues qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11 % en 2020 et 96,35 % en 2019). Ainsi, le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaborateurs et collaboratrices des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) travaille toujours à la finalisation des correctifs des comptes 2020 et donc à la détermination des coûts exacts du Covid-19. Au terme de ce travail, il sera possible de chiffrer les coûts de l'ensemble des mesures octroyées par l'Etat (primes Covid-19, soutien en termes de dotation, matériel de protection, coûts des tests et de la vaccination, coûts liés aux quarantaines et aux médecins-répondant).

En 2021, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics se sont élevés à 92 743 825 francs (2020 : 93 628 400 + 6 859 500 de surcoûts Covid-19). Ce montant comprend les surcoûts liés au Covid-19 pour l'année 2021.

1.2 Activités

1.2.1 Activités courantes

Une prise en charge sanitaire et sociale de qualité pour l'ensemble de la population fribourgeoise : tel est le grand objectif poursuivi en permanence par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Ses services assurent un large éventail de prestations à tous les âges de la vie, en particulier pour les personnes momentanément ou durablement fragilisées. L'Etat, par le biais de la DSAS, subventionne aussi de nombreux organismes actifs dans ses domaines de compétence. Trois établissements – l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé

mentale (RFSM) et l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS) – ainsi que le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) lui sont rattachés administrativement.

Le Secrétariat général a une mission d'appui à la conduite et à la gestion de la DSAS et de coordination entre les unités administratives. Il est chargé des finances, des ressources humaines, de la communication, de la traduction, du conseil juridique et du contentieux. Il est l'interlocuteur des services centraux de l'Etat et assure la représentation de la Direction dans plusieurs commissions. En outre, le Secrétariat général effectue la surveillance des caisses d'allocations familiales actives dans le canton.

1.2.2 Événements particuliers

1.2.2.1 Santé publique

Formation des médecins

Le canton de Fribourg a adhéré à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges. Cette convention vise à garantir le financement des postes de médecins accomplissant leur formation postgrade en milieu hospitalier et la répartition équitable des charges sur l'ensemble de la Suisse.

Santé mentale des enfants et des jeunes

La santé mentale des enfants et des jeunes est une priorité de la Direction, en particulier dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé. En lien avec la pandémie du Covid-19, le secrétariat général de la DSAS a pris part au comité de pilotage du Plan de soutien jeunesse, au sein duquel l'importance de ce thème a également été mis en avant.

Parallèlement, la Direction a confié un mandat à un groupe de travail *Prestations de psychiatrie ambulatoires et semi-stationnaires pour enfants et adolescent-e-s* réunissant des représentants de la DSAS, de la DICS, du RFSM et du terrain. Celui-ci vise notamment à répertorier à court terme les besoins spécifiques et à définir les prestations qui pourraient être développées par le canton concernant le traitement et le suivi des enfants et adolescent-e-s germanophones. A plus long terme, le mandat couvre également l'évaluation des besoins des jeunes francophones et germanophones dans les domaines ambulatoires et semi-ambulatoires (2028–2030).

Promotion de la santé et prévention

Un nouveau Programme cantonal « Alimentation, activité physique, santé mentale » est né et réunit les trois thématiques jusqu'alors mises en œuvre dans deux Programmes cantonaux thématiques, à savoir le Programme « Je mange bien, je bouge bien » et le Programme de promotion de la santé mentale. Le nouveau Programme s'inscrit dans la continuité et consolide les mesures mises en œuvre jusqu'à présent. Les 57 mesures de ce dernier, soutenu par Promotion Santé Suisse, s'adressent aux enfants et aux jeunes de 0 à 20 ans, aux senior-e-s de 65 ans et plus qui vivent à domicile, ainsi qu'aux personnes qui les entourent (parents, proches, professionnel-le-s). Parmi ces mesures, 15 sont de nouvelles mesures soutenues ou développées dans le cadre du Programme. Outre les thématiques générales de l'alimentation, de l'activité physique et de la santé mentale, le nouveau Programme couvre des thématiques plus spécifiques comme la prévention des chutes, le renforcement des ressources psychiques de la personne et de l'entourage ou encore la promotion d'une image corporelle positive.

La commune d'Estavayer-le-Lac est la première commune fribourgeoise qui a reçu le label « Commune en santé ». Celui-ci s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et permet d'inventorier les mesures ayant un impact positif sur la santé des habitant-e-s sur un territoire communal dans six domaines différents : la politique communale, les offres de loisirs, la famille et la solidarité, l'école, la santé au travail et les espaces publics.

Addictions

La Direction a présenté les résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg. Un plan d'action a été établi avec 7 mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations.

1.2.2.2 Hôpital fribourgeois (HFR)

L'hôpital fribourgeois poursuit l'implémentation de sa stratégie 2030, notamment avec la mise en place des permanences de Tafers et de Riaz et la décision de fermeture de l'HFR Billens et le lancement des travaux de réorganisation de la réadaptation sur les sites de Meyriez-Murten, Tafers et Riaz.

Dans le cadre des soins de longue durée s'est ouvert au printemps 2021 le Centre de soins palliatifs qui regroupe quatre missions : un service de soins palliatifs spécialisés, une résidence palliative, un accueil de jour ainsi qu'une équipe mobile intra-hospitalière de consultation en soins palliatifs (EMICS). Ce centre complète l'offre cantonale notamment pour les soins palliatifs à domicile, dont on relève la fonctionnalité et l'excellente coordination du réseau de soins en place (médecins, Services d'aide et de soins à domicile, équipes mobiles, pharmacies, collaboration avec le Centre de soins palliatifs pour les ré-hospitalisations).

Les pertes importantes accumulées par l'hôpital fribourgeois depuis quelques années et l'analyse de la situation effectuée par les services de la DSAS ont conduit la Direction à attribuer un mandat à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle.

1.2.2.3 Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

L'HIB a présenté en décembre 2021 la réorganisation et le développement de l'offre de prestations entre les sites Payerne et Estavayer. L'Hôpital reste un seul et même établissement actif sur deux sites. Estavayer devenant un pôle de compétence ambulatoire intercantonal complétant l'offre des prestations stationnaires du site de Payerne. Le développement du site d'Estavayer se fera par étapes. La permanence et les prises en charge des urgences y seront maintenues de même que les activités du centre cardio-métabolique avec ses filières de prise en charge de l'obésité.

1.2.2.4 Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM)

L'approche en réseau, caractéristique de la gouvernance clinique du RFSM, s'est poursuivie avec une présence régulière dans les EMS, les prisons, les foyers, les hôpitaux ainsi que dans les structures dédiées à la migration.

Au chapitre des nouvelles prestations, le RFSM s'est largement investi notamment dans la mise en place d'un programme thérapeutique de jour en milieu carcéral qui va commencer début 2022, un programme de diacétylmorphine pour les patient-e-s relevant d'addictions à l'héroïne, dans une nouvelle prestation spécialisée pour les mineur-e-s, jeunes consommateurs et consommatrices de substances, mais aussi dans les thérapies par exposition à la réalité virtuelle qui font rentrer la psychiatrie dans une nouvelle dimension.

1.2.2.5 Aide et information sociale

Fin janvier, l'avant-projet de loi sur l'aide sociale a été mis en consultation. Modernisation, simplification et clarification des rôles : les nouveautés principales par rapport au droit actuel sont une nouvelle organisation territoriale du dispositif, une amélioration des instruments à disposition des services sociaux régionaux (SSR) ainsi que le développement d'une politique préventive. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La Direction a mis en consultation en mars l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles (AP LPCFam). Par cette nouvelle loi, l'Etat souhaite soutenir de manière temporaire les familles de condition modeste au moment où leurs enfants en bas âge ont besoin d'une attention de tous les instants, pour qu'elles puissent à la fois s'occuper d'eux et poursuivre leur activité professionnelle sans tomber dans la pauvreté ni être contraintes de demander l'aide sociale. Cette loi fera également l'objet d'un examen quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

La Direction a marqué l'anniversaire des 10 ans de Fribourg pour Tous (FpT), projet pionnier en Suisse de guichet d'information sociale.

Toujours dans le domaine de l'information sociale, FpT et le BEF ont édité le dépliant « Couples mariés : les étapes de la séparation et du divorce » qui permet aux personnes concernées, hommes et femmes, d'avoir une vue d'ensemble du chemin à parcourir.

Dans le cadre de la réduction des primes d'assurance maladie, la Caisse de compensation du canton de Fribourg a simplifié l'accès aux informations. Dans le courant du mois de novembre, environ 30 000 personnes seules ou familles ont reçu la nouvelle décision de réduction des primes pour l'année 2022. La Caisse de compensation envoie depuis 2021 aux ayants droit potentiels (chaque année entre 10 000 et 15 000 personnes et familles) un formulaire muni d'un code QR et d'un login individuel pour faire valoir ce droit. Ce dernier permet d'accéder à la demande de réduction des primes en ligne, qui est déjà partiellement complétée.

Dans le domaine de la politique de la personne âgée Senior+, la première brochure du Guide Senior+ pour soutenir les démarches d'aménagement d'un logement afin de le rendre plus sûr et plus pratique a été éditée.

1.2.2.6 Aide au recouvrement et avance de contributions d'entretien

La loi et l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien ont été adoptées par le Grand Conseil respectivement le 8 septembre 2021 et par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Les nouveautés principales sont l'augmentation du montant de l'avance pour les enfants et la suppression de l'avance en faveur de l'ex-conjoint-e.

1.2.2.7 DETTEC

La Direction, notamment sa secrétaire générale Nicole Oswald, a été fortement sollicitée par la préparation de la mise en consultation du premier paquet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC). Celui-ci porte sur les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en EMS.

1.2.2.8 Action sociale directe et protection des mineur-e-s

Les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'Etat au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser sa charge : augmenter davantage les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions, renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les services sociaux. Des travaux, menés conjointement par le Secrétariat général de la DSAS, le Service du personnel et d'organisation (SPO) et l'équipe de direction du SEJ, ont permis de fixer les domaines d'action prioritaires comprenant l'encadrement et le coaching des IPE, la mise en œuvre des adaptations informatiques requises, la communication interne et le travail avec les réseaux partenaires. Pour la mise en œuvre, la priorité a porté sur les recommandations en lien avec la gestion électronique des documents (GED) avec le développement et l'implémentation de l'application OnBase. Cette application constitue un prérequis pour de nombreuses autres mesures et son implémentation a d'ores et déjà permis de prévoir le classement de 26,6 % des dossiers qui ont fait l'objet d'une dématérialisation.

1.2.2.9 Réseaux institutionnels

La Direction a présenté pour la première fois une planification pour le réseau institutionnel spécialisé pour mineur-e-s et jeunes adultes. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec la politique du canton de Fribourg relative aux mineur-e-s et jeunes adultes qui, par mesure de protection, nécessitent un placement hors du milieu familial ou une mesure d'action socio-éducative ambulatoire. La planification du réseau institutionnel spécialisé pour les personnes en situation de handicap ou d'addictions pour la période 2021–2025, ainsi que celle pour les mineur-e-s et jeunes adultes pour la période 2022–2026 ont été finalisées.

1.2.2.10 Plan de soutien jeunesse et Plan de relance

Le Secrétariat général a pris part au comité de pilotage du Plan de soutien en faveur de la jeunesse, durement et durablement touchée par la crise sanitaire, qui a mené, en décembre, à la définition par le Conseil d'Etat de 10 mesures urgentes. Ces dernières relèvent dans leur grande majorité des services et établissements de la Direction (Service de l'enfance et de la jeunesse, Service de l'action sociale, Service de la prévoyance sociale, Service de la santé publique, RFSM).

Dans le cadre du Plan de relance du Conseil d'Etat, des bons de consommation en faveur des bénéficiaires des réductions de primes d'assurance-maladie ont été distribués (150 francs pour les adultes et 100 francs pour les enfants). Environ 13 000 ménages (avec env. 48 000 personnes) ont été concernés.

1.3 Collaborations intercantionales (relations intercantionales au niveau de la Direction)

1.3.1 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Directrice de la santé et des affaires sociales a été membre du Comité directeur de la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS) jusqu'au 25 novembre 2021. Cette année à nouveau, la CDS a effectué un important travail de coordination dans le cadre de la crise du Covid-19. Elle s'est penchée sur la planification de la crise sanitaire à l'aide de divers scénarii. Elle s'est aussi impliquée dans diverses négociations et décisions dans le cadre de la stratégie nationale de vaccination contre le Covid-19, notamment en matière de rémunération de la vaccination par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Au-delà de son rôle dans la gestion du Covid-19, la CDS s'est penchée sur différents thèmes dont l'admission des fournisseurs de prestations, la convention sur le financement de la formation médicale postgrade, le financement uniforme des prestations de santé (EFAS), l'appellation universitaire des hôpitaux, le dossier électronique du patient, le renforcement de la qualité et de l'économicité ainsi que les critères de planification hospitalière et les principes de tarification.

La CDS a encore présenté en septembre 2021 le rapport national 2021 sur le personnel de santé non universitaire élaboré par l'Obsan, la CDS et l'OdASanté.

1.3.2 Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

Pour la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), l'année 2021 a été marquée notamment par la crise du Covid-19 et ses enjeux sociaux spécifiques.

La CDAS a adopté des recommandations sur le financement de maisons d'accueil pour femmes. À l'invitation du Département fédéral de justice et police (DFJP), des représentant-e-s de la CDAS ont pris part le 30 avril 2021 à Berne à un dialogue stratégique sur la violence domestique. La rencontre s'est conclue par la signature d'une feuille de route dans laquelle la Confédération et les cantons définissent des mesures concrètes, comme l'emploi de dispositifs techniques ou la mise en place d'un numéro de téléphone central pour les victimes de violences domestiques. La CDAS a aussi œuvré en vue de prévenir et limiter les violences domestiques, dont le risque a augmenté en raison des mesures de lutte contre le Covid-19 et des difficultés à se faire aider dans ce contexte. Elle a notamment lancé en décembre 2021 une nouvelle campagne d'information sur les réseaux sociaux sur les offres d'aide aux victimes de violence domestique. Les responsables cantonaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse se sont inquiétés du bien-être des enfants et des jeunes et ont demandé des mesures supplémentaires pour soutenir les enfants et les jeunes.

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ont émis en janvier 2021 des recommandations pour renforcer la participation des enfants placés.

1.3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a intensifié ses échanges et tient une séance hebdomadaire. Celle-ci permet aux cantons latins de se coordonner dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

La DSAS traite, sur la base de l'article 116 al. 1 du code de procédure et de juridiction administrative, les recours contre les décisions de ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour l'année 2021 est la suivante :

Procédures pendantes au 31 décembre 2020 : 4

Procédures pendantes au 31 décembre 2021 : 1

Recours déposés : 15

Recours traités : 18

Sur les quinze recours enregistrés en 2021, treize ont été déposés en français et deux en allemand. Parmi les 18 recours traités, cinq ont été admis entièrement ou partiellement, huit ont abouti au rejet du recours, un était irrecevable et quatre ont été classés. Une demande d'assistance judiciaire a été acceptée. Concernant les décisions de première instance, la DSAS a notamment rendu 30 décisions de levée du secret médical.

1.5 Législation

1.5.1 Lois

Loi du 8 septembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (LARACE)

Loi du 2 novembre 2021 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Loi du 2 novembre 2021 portant adhésion à la convention sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation intercantonale des charges

1.5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 19 janvier 2021 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires (masques de protection)

Ordonnance du 26 janvier 2021 fixant la part cantonale à la rémunération des prestations hospitalières

Ordonnance du 8 février 2021 modifiant l'ordonnance sur la médecine scolaire (transition Frimesco)

Ordonnance du 9 mars 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA concernant la rémunération des prestations en cas de traitement stationnaire de réadaptation

Ordonnance du 9 mars 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre la maison de naissance Le Petit Prince et CSS Assurance-maladie SA, concernant le forfait pour l'utilisation de l'infrastructure pour les naissances ambulatoires

Ordonnance du 22 mars 2021 fixant la part cantonale aux coûts des prestations de soins aigus et de transition pour l'année 2022

Ordonnance du 1^{er} juin 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre l'HFR et CSS Assurance-maladie SA, concernant la rémunération de séjours analogues aux séjours en établissement médico-social (attente de placement)

Ordonnance du 1^{er} juin 2021 approuvant un avenant tarifaire LAMal, passé entre l'HFR et la communauté d'achat HSK, relatif à la rémunération de séjours en attente de placement

Ordonnance du 1^{er} juin 2021 approuvant un avenant tarifaire LAMal, passé entre l'HIB et CSS Assurance-maladie SA, relatif à la rémunération de séjours en attente de placement

Ordonnance du 1^{er} juin 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal, passée entre le RFSM et CSS Assurance-maladie SA, concernant la rémunération de séjours analogues aux séjours en établissement médico-social (attente de placement)

Ordonnance du 15 juin 2021 prorogeant l'ordonnance d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 28 juin 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie, du 11 octobre 2016

Ordonnance du 17 août 2021 relative au Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Ordonnance du 24 août 2021 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal 2021 entre le Réseau fribourgeois de santé mentale et la Communauté d'achat HSK SA concernant la rémunération du traitement psychiatrique stationnaire

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant une convention tarifaire concernant le remboursement des prestations de soins ambulatoires de physiothérapie entre la Clinique Générale – Ste-Anne SA et la Communauté d'achat HSK SA

Ordonnance du 24 août 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal négociée entre la Clinique Générale – Ste-Anne SA et CSS Assurance-maladie SA concernant le traitement hospitalier en soins somatiques aigus

Ordonnance du 14 septembre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie

Ordonnance du 21 septembre 2021 abrogeant l'arrêté fixant le statut des médecins assistants et assistantes des hôpitaux et services cantonaux

Ordonnance du 12 octobre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP)

Ordonnance du 9 novembre 2021 modifiant l'ordonnance fixant le taux des cotisations dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales

Ordonnance du 30 novembre 2021 modifiant l'ordonnance relative aux mesures cantonales pour freiner la propagation du coronavirus

Ordonnance du 7 décembre 2021 approuvant un avenant à la convention tarifaire LAMal 2017 passée entre la Fédération suisse des sages-femmes et la communauté d'achat HSK concernant la rémunération des prestations ambulatoires des sages-femmes

Ordonnance du 7 décembre 2021 modifiant l'ordonnance concernant la mise en service d'équipements techniques lourds et d'autres équipements de médecine de pointe

Ordonnance du 7 décembre 2021 fixant les tarifs de référence des hôpitaux et des maisons de naissance

Ordonnance du 14 décembre 2021 modifiant l'ordonnance relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires (masques de protection)

Ordonnance du 14 décembre 2021 relative aux mesures de préservation de la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (OMPCS)

Ordonnance du 14 décembre 2021 approuvant la convention tarifaire LAMal concernant la rémunération des traitements ambulatoires en cas de dépendance aux opiacés négociée entre tarifsuisse SA et le Réseau fribourgeois de santé mentale

Ordonnance du 14 décembre 2021 sur l'aide au recouvrement et l'avance de contributions d'entretien (OARACE)

Ordonnance du 21 décembre 2021 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

2 Service de la santé publique (SSP)

Chef de service ad intérim jusqu'au 28 février 2021 : Patrice Zurich

Cheffe de service : Dr Claudine Mathieu Thiébaud

2.1 Définition de la Santé et de la Santé publique

Selon la Charte d'Ottawa (OMS, 1986), la santé doit être comprise comme un concept dynamique et positif : être capable de satisfaire les besoins essentiels de la vie, de réaliser ses aspirations, de s'adapter à un environnement qui change en s'appuyant sur des ressources personnelles et sociales. La santé est donc une ressource, une condition de la vie de tous les jours.

Dans la littérature spécialisée, la Santé publique est définie comme suit : « La science et l'art de prévenir des maladies, de prolonger la vie et de promouvoir la santé à travers des efforts organisés de la société » (Sir Donald Acheson, 1988).

Le concept de Santé publique est étroitement lié aux déterminants de la santé qui englobent une grande diversité de facteurs qui influencent l'état de santé d'une personne, allant des facteurs biologiques d'un individu et de ses comportements à son environnement socio-culturel, économique et environnemental. La plupart des déterminants liés à l'environnement n'ont a priori pas de lien évident avec le domaine de la santé, la collaboration intersectorielle est donc primordiale.

2.2 Mission et activités marquantes du Service en 2021

Le Service de santé publique (SSP) assume la mission suivante :

- > le SSP est responsable de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de promotion, prévention, maintien et rétablissement de la santé de la population ;
- > il identifie les besoins de la population en matière de santé, assure une offre adéquate (analyse des besoins, planification et organisation) et un accès pour tous ;
- > il veille à la qualité et sécurité des prestations et à un système de santé abordable et pérenne (via les mandats de prestations aux établissements de santé, le financement, le contrôle et la surveillance) ;
- > il collabore étroitement avec les établissements de soins afin de garantir des soins de haute qualité, abordable et accessible à toute la population fribourgeoise ;
- > le SSP instruit et préavise les autorisations de pratique aux professionnel-le-s de santé et les demandes d'autorisations d'exploitation ;
- > le SSP contribue à la surveillance des professionnel-le-s de la santé, en collaboration avec le Service du médecin cantonal (SMC) ;
- > il collabore, en tant que membre du Comité de pilotage de la plateforme romande CARA, à l'élaboration et à la diffusion du Dossier électronique du patient (DEP) ;
- > il contribue aux réflexions sur l'évolution du système de santé en Suisse, notamment via la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux de la santé (CDS) (EFAS, REFORMER, planification supra cantonale) ;
- > il est membre actif du Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ; la cheffe de service du SSP assume la présidence du GRSP depuis l'automne 2021.

Dans les activités marquantes de 2021, il faut mentionner la réorganisation du Service en sept pôles de compétences spécifiques : Promotion de la santé et prévention, Hôpitaux et prestataires de soins, Planification sanitaire, Autorisation & Surveillance des professionnels et institutions de santé, Santé numérique, Affaires extérieures et politiques, Surveillance des produits thérapeutiques & ISOPHTH. Quatre secteurs sont transversaux, dont les affaires juridiques, Finance et comptabilité, Statistique et Veille Qualité. Tous les secteurs sont soutenus par une équipe de secrétariat/RH.

Le pôle Promotion de santé a élaboré le nouveau Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale qui réunira à partir de 2022 les trois thématiques jusqu' alors mises en œuvre dans deux Programmes cantonaux thématiques, à savoir le Programme « Je mange bien, je bouge bien » et le Programme de promotion de la santé mentale. Le nouveau Programme s'inscrit dans la continuité et consolide les mesures mises en œuvre jusqu' à présent. Il a été présenté au public lors d' une conférence de presse.

Le pôle Planification sanitaire a finalisé le contrôle des prestations 2017–2019 et a débuté les travaux complexes pour la nouvelle planification sanitaire-hospitalière qui devrait entrer en vigueur en 2024. Les différentes étapes et les enjeux ont été exposés à la Commission cantonale en matière de planification sanitaire.

Dans le domaine Autorisations, une révision de la LAMal relative à l' admission de médecins à charge de l' assurance obligatoire des soins nécessite une importante adaptation des processus en interne du SSP qui sont en cours d' élaboration.

Quant au domaine Hôpitaux et prestataires de soins, les activités principales en 2021 ont concerné le contrôle des prestations et du financement 2020, du budget 2022, l' élaboration du concept de soutien de l' impact de la pandémie Covid, et le suivi de nouvelles stratégies hospitalières (plan opérationnel 2020–2024 de l' Hôpital fribourgeois, stratégie 2025 + Linéa de l' Hôpital intercantonal de la Broye) et l' adaptation du nombre d' EPT pour les soins à domicile.

Le pôle Santé numérique est en mesure de rapporter l' ouverture officielle de la plateforme romande CARA du dossier électronique du patient (DEP). Ce n' est pas seulement l' aboutissement d' un long processus mais surtout le début d' un nouveau long voyage vers le déploiement progressif du dossier électronique du patient qui doit contribuer à une amélioration de la coordination et de la qualité des soins, notamment pour les patient-e-s chroniques.

Le nouveau pôle Affaires extérieures et politiques coordonne notamment les réponses aux interventions parlementaires et assure le suivi des dossiers et thématiques soumis dans le cadre de la Conférence des directrices et directeurs de la santé (CDS) et de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS).

Le SSP a accompagné le projet REFORMER (RÉorganisation de la FORmation post-graduée en Médecine en Suisse Romande) de la CLASS. Sous certaines conditions, le canton de Fribourg a décidé d' officiellement rejoindre REFORMER pour une durée pilote de deux ans.

Le Groupement romand des services de santé publique des cantons romands (GRSP) regroupe les chef-fe-s de service et les médecins cantonaux des cantons romands, de Berne et du Tessin. Sa mission est l' échange régulier, l' étude de certaines thématiques sous l' angle intercantonal et l' harmonisation de certaines procédures et prises de position. La cheffe de Service de la santé publique a été élue présidente du GRSP en été 2021 pour une durée de deux ans.

La pandémie Covid a aussi fortement sollicité le SSP en 2021 et était, et reste encore, un défi et un effort continu.

Le SSP a contribué à la gestion de la crise à travers l' engagement notamment de la pharmacienne cantonale comme co-cheffe du concept de vaccination contre le Covid-19 et membre de la Task Force sanitaire cantonale. Le soutien des économistes, juristes et du secrétariat du SSP a été indispensable pour assurer la gestion administrative et financière de la vaccination et du testing à large échelle.

2.3 Vision du Service de santé publique

Le Service de Santé publique a élaboré une vision ambitieuse pour les années à venir :

- > la population fribourgeoise est actrice de sa santé et de son bien-être avec le soutien et la collaboration de toutes les parties prenantes ;
- > le SSP considère tous les déterminants de la santé et travaille de manière interdisciplinaire et intersectorielle ;
- > le SSP donne du sens à l' engagement de l' équipe sur la base des valeurs communes et de notre mission ;
- > l' équipe du SSP est l' ambassadrice des valeurs et de la mission du Service envers ses partenaires internes et externes.

2.4 Professions de la santé

2.4.1 Autorisation de pratique

Le pôle des Autorisations de pratique des professionnel-le-s de la santé et des Autorisations d'exploiter est assuré par une équipe spécialisée sous la conduite de juristes chevronnés. Avec la révision de la LAMal dans le domaine de l'admission à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) est introduite une limitation d'admission (nombre maximal de médecins à pratiquer à charge de l'AOS) ; les critères d'admission sont aussi revus avec notamment l'obligation pour tous les médecins d'avoir pratiqué pendant au moins trois ans dans un établissement suisse reconnu de formation postgrade. La révision nécessitera aussi une adaptation des registres professionnels.

Le pôle des Autorisations de pratique des professionnel-le-s de la santé et des Autorisations d'exploiter a été occupé à l'adaptation des procédures et processus pour répondre à ce nouveau cadre légal.

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations de pratique suivantes :

Fonction	Nombre
Diététiciens/diététiciennes	3
Ergothérapeutes	12
Hygiéniste dentaire	1
Infirmiers/infirmières	52
Logopédiste-orthophoniste	3
Masseurs médicaux	2
Médecins	122
Médecins-dentistes	23
Médecins vétérinaires	26
Opticiens/opticiennes	4
Opticien/opticienne diplômé-e	1
Optométristes	4
Ostéopathes	15
Pharmaciens/pharmaciennes	33
Physiothérapeutes	30
Podologues	5
Psychothérapeutes	18
Sages-femmes	23

Les professionnel-le-s de la santé exerçant au sein d'une institution de santé publique ou mandatée par une collectivité publique n'ont pas besoin d'une autorisation personnelle de pratique. Cela étant, toute personne exerçant une profession de la santé peut requérir une autorisation personnelle de pratique dans son propre intérêt, respectivement dans l'intérêt ou sur demande de l'institution. Cela peut concerner par exemple des médecins-cadres ayant une activité privée accessoire ou des personnes souhaitant adhérer à une association professionnelle qui exige une telle démarche de ses membres.

2.4.2 Autorisation d'exploitation

Conformément aux dispositions légales sur la santé, la Direction a délivré les autorisations d'exploitation suivantes (y compris les renouvellements d'autorisation) :

Autorisation d'exploitation	Nombre
Etablissements pour personnes âgées	16
Services de soins à domicile	12
Service d'ambulances	2
Institutions médico-techniques	3
Institutions ambulatoires	45
Laboratoires d'analyses médicales	4

Autorisation d'exploitation	Nombre
Pharmacies publiques	11
Pharmacies d'institution	10
Pharmacies de cabinet ou de centre vétérinaire	9
Pharmacies de cabinet ou centre médical	1

2.5 Hôpitaux

2.5.1 Activités générales

Le canton est tenu de garantir une offre suffisante en prestations hospitalières médicales stationnaires. Par le biais de la planification, il promeut la qualité des prestations et contribue à atténuer l'augmentation des coûts de la santé. La planification hospitalière se résume par la liste hospitalière.

Pour concrétiser cette liste, le Service a conclu des mandats annuels 2021 relatifs aux prestations hospitalières avec l'HFR, le RFSM, l'Hôpital Daler, la Clinique Générale Ste-Anne, la maison de naissance « Le Petit Prince » et l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Par ailleurs, un mandat annuel relatif aux prestations d'intérêt général « PIG » et autres prestations « AP » (financement hors achats des prestations) a été conclu avec l'HFR, le RFSM et le HIB. Enfin, une convention sur le financement des journées d'hospitalisation inappropriées a été passée avec le RFSM. Ces différents mandats respectent notamment les dispositions prévues dans la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et la loi du 4 novembre 2011 concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance.

Comme les années précédentes, les mandats annuels 2021 ont été évalués notamment sous l'angle de la qualité et de l'économicité de prestations des établissements fribourgeois. Pour l'HIB, ces évaluations ont été faites en collaboration avec le Service de la santé publique du Canton de Vaud.

En ce qui concerne les prestations hospitalières somatiques aiguës, elles sont financées selon les tarifs SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups) depuis l'introduction du nouveau financement hospitalier en 2012. Depuis l'introduction de TARPSY en 2018, les prestations stationnaires de la psychiatrie sont financées par forfaits journaliers. Ces forfaits liés aux prestations sont cofinancés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les cantons conformément à l'article 49a, al. 2 de la LAMal. En 2021, l'Etat de Fribourg a fixé la part qu'il prend en charge annuellement à 55 %.

En attendant l'entrée en vigueur du projet ST Reha prévu le 1^{er} janvier 2022, les traitements stationnaires en réadaptation sont remboursés sur la base de forfaits journaliers. Ces coûts sont également cofinancés à hauteur de 55 % par le canton et 45 % par l'AOS.

En outre, le Service a collaboré aux réponses de diverses questions et interventions parlementaires relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions ou réflexions au plan intercantonal et national.

Le Service a également collaboré à la définition du mandat de la Direction à la société KPMG en décembre 2021 dans un but d'assainissement et d'excellence opérationnelle de l'HFR.

2.5.2 Covid-19

Le soutien financier de l'Etat à l'HFR et à l'HIB pour les coûts et le manque de recettes liées à la gestion de la crise Covid-19 pour l'année 2020 a été déterminé définitivement en 2021. Le chiffrage d'une éventuelle participation aux conséquences Covid-19 pour les cliniques privées fribourgeoises dans le deuxième semestre 2020 est encore en cours d'évaluation à fin 2021.

Durant l'année 2021, la pandémie de Covid-19 a continué à affecter les hôpitaux publics, notamment dans la prise en charge des patient-e-s stationnaires et a induit des impacts financiers dans leurs comptes. En collaboration avec les hôpitaux, des indicateurs ont été fixés pour chiffrer d'une part les coûts supplémentaires liés à des prestations de mise à disposition de lits (réservés pour les patient-e-s Covid-19) et à une prise en charge des patient-e-s rendue plus complexe en raison des mesures de protection à prendre par le personnel et, d'autre part, pour le manque de recettes stationnaires suite aux effets de la pandémie.

Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de participer aux incidences financières induites par la crise de Covid-19 avec une aide financière versée pour l'année 2021 à l'HFR et à l'HIB. La participation définitive de l'Etat ne pourra toutefois être déterminée que dans le courant de l'année 2022, une fois la clôture définitive des comptes connue. En effet, une grande incertitude est liée à l'évolution et à l'impact du Covid-19, ce qui rend les estimations difficiles. En outre, des discussions sont encore en cours au niveau fédéral concernant la contribution financière de la part notamment de la Confédération et des assureurs-maladie aux coûts et au manque de recettes imputables à la crise de Covid-19.

2.5.3 Les hôpitaux en chiffres

Flux financiers 2021 entre l'Etat et les hôpitaux	HFR	RFSM	HIB	Cliniques et maison de naissance ¹	Total financement Hôpitaux
Prestations stationnaires à charge de l'Etat	115 109 863	23 984 700	10 914 468	33 657 705	183 666 736
Financement de l'Etat hors achats de prestations	60 124 994	12 636 800	1 317 844	-	74 079 638
Financement conséquences de la crise Covid ³	10 000 000	-	498 649	-	10 498 649
Total financement de l'Etat	185 234 857	36 621 500	12 730 961	33 657 705	268 245 023
Correction du financement 2020 selon décompte définitif ²	3 474 479	905 877	-672 983		3 707 373

¹ selon factures reçues jusqu'au 31 décembre 2021

² Les décomptes définitifs 2021 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2022 et tiendront compte de l'activité définitive.

³ Les décomptes définitifs Covid-19 pour les hôpitaux se feront au cours de l'année 2022 et tiendront compte de la contribution financière des autres partenaires.

Statistiques générales d'exploitation en 2021 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site) ³	Nombre de journées d'hospitalisation (de chaque site) ⁴	Durée moyenne de séjour (de chaque site)
HFR hôpital fribourgeois				
HFR Fribourg- Hôpital cantonal	343	16 671	98 670	6.1
HFR Tafers	60	1 381	15 484	11.2
HFR Riaz	92	2 862	30 266	10.6
HFR Billens	30	493	7 946	16.1
HFR Meyriez-Murten	51	993	14 737	14.8
Hôpital intercantional de la Broye¹				
Hôpital intercant. de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac	47	725	14 259	19.7
Hôpital intercant. de la Broye, site de Payerne	105	5 479	25 871	4.7
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale				
Centre de soins hospitaliers Marsens ²	190	2 803	63 367	22.6
Cliniques privées de Fribourg	120	9 760	30 071	3.1

Etat provisoire au 20 janvier 2022

¹ Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantional de la Broye (y c. les patient-e-s vaudois et vaudoises) et sans journées inappropriées.

² Nombre de journées facturées durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

³ Ces chiffres comprennent les nouveau-nés et tiennent compte des regroupements selon les règles SwissDRG.

⁴ Conformément à la définition de la durée de séjour de SwissDRG et TARPSY.

2.6 Hospitalisations hors canton

En vertu de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'Etat de Fribourg est tenu de participer aux frais d'hospitalisation hors canton de ses résidents et résidentes, à condition que l'établissement figure sur la liste hospitalière du canton de Fribourg ou sur la liste hospitalière de son canton d'implantation et qu'il dispose d'un mandat de prestations public pour la prestation médicale en question. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation cantonale correspond à 55 % des coûts de l'hospitalisation, les autres 45 % étant à charge de l'assurance obligatoire

des soins. S'il s'agit d'une hospitalisation hors canton pour raison médicale, c'est-à-dire pour une prestation non disponible dans le canton ou d'une urgence médicale survenue hors canton, le tarif de l'établissement hospitalier qui accueille le patient fribourgeois s'applique. S'il s'agit du choix du patient de se faire hospitaliser hors canton par convenance personnelle, c'est le tarif de référence fribourgeois qui s'applique et une éventuelle différence de coût est à la charge du patient ou de la patiente respectivement de son assurance complémentaire. La saisie, le contrôle et la libération pour le paiement des factures hospitalières incombent au Service.

Le montant dépensé pour les hospitalisations hors canton en 2021 s'élève à 95 188 424 francs selon les comptes de l'Etat, soit un dépassement de 9 375 394 francs par rapport au budget initialement prévu de 85 813 030 francs.

Les comptes 2021 enregistrent par ailleurs une hausse du coût moyen par cas ainsi que du nombre de cas. Ainsi, le Conseil d'Etat a octroyé un crédit supplémentaire de 9 400 000 francs pour couvrir les hospitalisations hors canton.

Sur la somme dépensée en 2021, 10 476 séjours hospitaliers étaient des séjours 2021, 1809 séjours concernaient l'année 2020 ainsi que 52 séjours des années antérieures.

Le montant dépensé comprend 546 911 fr. 50 pour la part cantonale fribourgeoise relative au financement des coûts d'hospitalisation des assuré-e-s qui résident dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande ou en Norvège et qui touchent une rente en Suisse ou des membres de leur famille, conformément à l'article 41, al. 2ter, LAMal, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, un montant de 164 414 francs a été encaissé pour des remboursements provenant de Service Sinistres Suisse SA pour les hospitalisations de Fribourgeois et Fribourgeoises relevant de l'assurance obligatoire des soins mais engendrées par un accident pour lequel un tiers est responsable.

2.7 Planification hospitalière

Pour garantir la couverture des besoins en soins hospitaliers stationnaires de leur population mais également éviter des surcapacités, les cantons ont l'obligation d'établir une planification hospitalière en tenant compte des critères définis par la LAMal et les dispositions légales qui en découlent (cf. notamment article 58a ss de l'ordonnance sur l'assurance-maladie).

L'ordonnance fribourgeoise fixant la liste des hôpitaux et des maisons de naissance qui résulte de cette planification est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2015. La version actuellement en vigueur est celle du 1^{er} janvier 2017. Elle spécifie quels établissements intra- et extracantonaux sont admis à pratiquer à la charge de l'AOS ainsi que l'étendue du mandat accordé par l'Etat de Fribourg.

Au cours de l'année sous revue, le SSP a entrepris les premières démarches en vue de mettre en place une nouvelle planification hospitalière pour le canton de Fribourg. L'objectif est une révision totale de la liste hospitalière existante, tant pour le domaine des soins somatiques aigus que pour les domaines de la réadaptation et de la psychiatrie. Cette nouvelle planification hospitalière avec une liste hospitalière révisée est prévue d'entrer en vigueur en 2024. A cet effet, le SSP a mandaté fin 2021, comme première étape, la réalisation d'une analyse des besoins (voir art. 58b OAMal) que le Service élabore en collaboration avec un prestataire de services externe. Cette analyse des besoins servira de base à la suite du processus de la nouvelle planification hospitalière 2024.

En outre, le SSP a mis en place un monitoring des prestations auprès des hôpitaux fribourgeois au cours de l'année sous revue. Celui-ci sert à assurer la qualité des soins et à vérifier si les hôpitaux respectent leurs mandats de prestations dans le traitement de leurs cas somatiques aigus stationnaires. De plus, ce monitoring des prestations sous forme d'une évaluation médicale des prestations fournies par les hôpitaux est utile pour la prochaine planification hospitalière 2024. De ce fait, il est dorénavant prévu de réaliser un tel monitoring des prestations sur une base régulière à l'avenir. Par ailleurs, il s'est également avéré que les hôpitaux fribourgeois ont en général bien rempli leurs mandats de prestations et ont très bien collaboré dans l'exécution du monitoring des prestations. Il s'agit là d'un constat important pour pouvoir offrir à la population fribourgeoise un niveau élevé de soins médicaux.

2.8 Aide et soins à domicile

En matière d'aide et de soins à domicile, le Service a géré le subventionnement des services mandatés et le financement des coûts résiduels des soins des infirmiers et infirmières indépendants. Il a en outre dû financer le matériel de soins (selon la liste fédérale des moyens et appareils) ainsi que les coûts des soins à domicile des patients et patientes fribourgeois pris en charge hors canton. Le SSP a veillé à la récolte des données de la statistique fédérale de l'aide et des soins à domicile, dont il doit valider les résultats pour la Confédération. Il s'est également activé dans la mise à jour des statistiques cantonales. Il a encore dû s'engager dans le cadre de la dissolution de l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile. Enfin, les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes ont aussi mobilisé les ressources du Service.

2.9 Soins palliatifs

La stratégie cantonale de soins palliatifs et le plan de mesures 2016–2020 ont été adoptés en avril 2016 par le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat a prolongé le 10 novembre 2020 la durée de validité du plan de mesures jusqu'à 2023.

Cette stratégie vise à offrir une prise en charge digne, solidaire et de qualité à des personnes en fin de vie ou en proie à des maladies chroniques évolutives, quel que soit le genre d'accompagnement choisi, et ce sur l'ensemble du territoire cantonal. Le souhait des personnes concernées de rester aussi longtemps que possible dans leur environnement familial a également compté dans la définition de la stratégie. Elle est axée sur trois groupes d'objectifs opérationnels : la formation et la coordination, l'offre des prestations et la sensibilisation et également l'information à la population. En effet, la formation des professionnel-le-s dans les soins palliatifs est un élément indispensable pour une prise en charge palliative de qualité. De plus, beaucoup d'acteurs gravitent autour de la prise en charge palliative, avec des rôles spécifiques et des prestations aussi nombreuses qu'essentielles : les établissements hospitaliers, l'équipe mobile Voltigo, les EMS, les soins à domicile, les médecins, les proches concernés, les associations, les bénévoles, etc.

Les diverses mesures inscrites dans la stratégie répondent aux besoins exprimés par les différents partenaires et aux besoins du terrain. Les proches-aidants, qui permettent aux malades de rester à domicile le plus longtemps possible sont particulièrement ciblés par les mesures prévues. D'un apport essentiel, ces personnes pourront notamment faire appel à un service d'accompagnement professionnel pour obtenir soutien et soulagement.

Au quatrième trimestre 2021, une organisation externe a été mandatée pour faire une évaluation de la Stratégie actuelle et du plan de mesures des soins palliatifs. Les résultats de cette évaluation sont en cours d'analyse et serviront de base pour l'élaboration du futur plan des soins palliatifs 2024-2028.

2.10 Promotion de la santé et prévention

2.10.1 Planification, mandats de prestations et projets spécifiques

Le pôle Promotion de la santé et prévention veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination des différents mandats de prestations, projets et programmes en lien avec les priorités cantonales, soit : alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac.

Suite à l'adoption en mars 2017 de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030) par le Conseil d'Etat, l'année 2021 a été consacrée aux réflexions stratégiques visant à renforcer la démarche intersectorielle entre les politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population. En collaboration avec la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP), un document stratégique axé sur la démarche intersectorielle entre les politiques publiques a été finalisé. Dans ce cadre, des travaux ont été entrepris pour mettre sur pied, en 2022, une rencontre Dialogue permettant de soutenir l'identification des enjeux communs en matière de promotion de la santé et de croiser les regards sur les défis en cours en lien avec la crise.

L'année 2021 a également été marquée par le lancement du projet « Label Commune en santé ». Ce projet s'inscrit dans une démarche intersectorielle en faveur de la santé et figure dans les mesures proposées par la Direction en lien avec la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). Il fait également partie des mesures du programme cantonal « Je mange bien, je bouge bien » et du programme cantonal de promotion de la santé mentale cofinancés par la Direction et Promotion santé suisse. La commune d'Estavayer s'est vu décerner le premier

label « Commune en santé » dans le canton de Fribourg. Le projet pilote lancé par la Direction en 2021 avec la commune d'Estavayer a été mené par un comité de pilotage avec des représentant-e-s de différents services et Directions de l'Etat ainsi que de l'Association des communes fribourgeoises (ACF).

Le budget global de la Promotion de la santé et prévention s'élève en 2021 à un montant total de 3 345 000 francs. Ce budget est composé d'une part des montants inscrits au budget de la Direction et d'autre part de recettes externes attribuées par Promotion Santé Suisse, l'Administration fédérale des douanes (Dîme alcool) et le Fonds de prévention du tabagisme pour la mise en œuvre de programmes cantonaux thématiques.

2.10.2 Programmes cantonaux

2.10.2.1 « Je mange bien, je bouge bien »

La mise en œuvre de la troisième phase du Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien », démarrée en 2018, s'est poursuivie en 2021. Le pilotage de ce programme est assuré par les chef-fe-s de divers services de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) et de la Direction.

La troisième phase du Programme (2018-2021) soutient et développe des mesures dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique pour des groupes cibles d'enfants et jeunes âgés de 0 à 20 ans ainsi que pour le nouveau groupe-cible des seniors de 65 ans et plus qui vivent à domicile. Certaines de ces mesures s'adressent également aux proches et professionnel-le-s qui entourent les groupes-cibles ou aux communes.

Le Programme « Je mange bien, je bouge bien » 2018–2021 compte en tout 43 mesures, dont notamment le développement de lignes Pedibus intergénérationnelles, des cours et ateliers d'alimentation pour les enfants et seniors, des repas accompagnés pour seniors et des ateliers pour adolescents et adolescentes visant à développer une image positive de son corps. Plusieurs projets spécifiques ont ainsi pu bénéficier du soutien du Programme.

L'année 2021 a également permis de finaliser les travaux de rédaction du Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale qui démarrera le 1^{er} janvier 2022 et qui inclut notamment le Programme cantonal fribourgeois « Je mange bien, je bouge bien ».

2.10.2.2 Santé à l'école

Sous la supervision d'un comité de pilotage interdirectionnel, le Bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la mise en œuvre du concept et composé de représentants de la DICS, de la DSAS et nouvellement de la DAEC via la responsable du développement durable, a suivi et coordonné divers dossiers liés à ce concept dont le Conseil d'Etat a prolongé la validité jusqu'à la fin de la période législative en cours. Les travaux de révision du concept de santé à l'école ont été amorcés et permettent l'intégration des thématiques en lien avec le Plan Climat et la Stratégie développement durable.

Diverses actions prioritaires ont ainsi été entreprises dans le cadre de la santé à l'école, par exemple l'accompagnement de plusieurs établissements scolaires pour l'entrée dans le Réseau des écoles en santé et durable, la coordination de différentes formations continues avec la HEP, le soutien au développement d'outils pour les enseignant-e-s, la poursuite des formations pour les directions d'établissement sur la thématique « Prendre soin de soi et enrichir ses ressources » et de manière générale la coordination des actions de promotion de la santé et de prévention dans les établissements scolaires.

2.10.2.3 Tabac

La prévention du tabagisme et la protection contre la fumée passive sont reconnues comme des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et prévention (Perspectives 2030). Le tabagisme est un enjeu majeur de santé publique. Chaque année en Suisse, 9500 décès prématurés sont causés par le tabagisme, ce qui représente 25 décès par jour. La moitié des fumeurs et fumeuses décèdent prématurément et un cinquième des décès dus au tabac concernent des personnes de moins de 65 ans.

Afin de mener des actions cohérentes et coordonnées dans le canton de Fribourg, le CIPRET Fribourg, sur mandat de la Direction, est chargé d'assurer la mise en œuvre du programme cantonal de prévention du tabagisme. Un comité de pilotage interdisciplinaire et interdirectionnel en assure la conduite stratégique. Le programme est financé

conjointement par le canton de Fribourg, le Fonds de prévention du tabagisme, la Loterie romande et les Ligues de santé du canton de Fribourg.

L'année 2021 a été marquée par un intense travail de collaboration afin d'assurer le bilan et la clôture du 3^e Programme cantonal de prévention du tabagisme (2018-2021) et l'élaboration du 4^e Programme cantonal de prévention du tabagisme (2022-2025). Le 4^e Programme a été validé par la DSAS et le Fonds national de prévention du tabagisme. Sa mise en œuvre débutera en janvier 2022.

L'année 2021 a également été dédiée au lancement du projet novateur de prévention par les pairs « Mission Télomère ». Ce nouvel outil de prévention et de promotion de la santé associe jeu et prévention par les pairs. Au travers de la résolution d'énigmes, les jeunes qui expérimentent la pression de groupe, sont amenés à défendre leur point de vue face aux autres, vivent des situations de stress et d'émotions qu'ils et elles doivent gérer et exercent leur esprit critique. Ce projet encourage le développement de compétences psychosociales chez les jeunes dans le but de renforcer leur choix d'être non-fumeur et de le rester.

Proposé aux adolescent-e-s de 13 à 15 ans dans les écoles obligatoires et les loisirs encadrés par des adultes, « Mission Télomère » a été développé par le CIPRET Fribourg en partenariat avec le Laboratoire d'innovation pédagogique (LIP) de l'Université de Fribourg et avec le soutien de la DSAS, du Service de la santé publique, du Service de l'enfance et de la jeunesse et de la DICS (Bureau santé à l'école). Le projet figure parmi les mesures du PCPT 2018–2021 et 2022–2025.

2.10.2.4 Santé mentale

Malgré une bonne résilience psychique en début de pandémie, la santé mentale de la population suisse a été mise à mal au fil des vagues de Covid-19, celles-ci induisant une augmentation du stress, de l'incertitude et une perte des interactions sociales essentielles au bien-être psychique. En 2021, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale a, dans ce contexte, permis de développer des mesures bas-seuil favorisant les rencontres dans les quartiers ainsi que le soutien de certaines populations vulnérables telles que les familles issues de la migration. En parallèle, les mesures définies dans le cadre du Programme cantonal ont été poursuivies afin de renforcer les ressources psychiques des enfants, des jeunes, des seniors et de leurs proches ainsi que des professionnel-le-s qui les entourent. Enfin, les synergies avec le Programme « Je mange bien, je bouge bien » ont été renforcées. Dès 2022, le Programme cantonal de promotion de la santé mentale est intégré au nouveau Programme cantonal alimentation, activité physique et santé mentale.

Le pôle promotion de la santé et prévention (PSP) a participé activement à la campagne latine Santépsy.ch qui propose des informations et des conseils pour préserver et promouvoir sa santé mentale. En 2021, la plateforme a poursuivi la production de contenus pour soutenir la population pendant la pandémie. Un accent a aussi été mis sur la promotion de la santé psychique des personnes sans emploi et des senior-e-s. Dans ce cadre, dans le canton de Fribourg, la campagne a soutenu des actions en collaboration avec Pro Senectute et la Croix-Rouge fribourgeoise. Une formation pilote sur le renforcement de la santé psychique des enfants de 0-4 ans à l'attention des professionnel-le-s de la petite enfance a été créée et testée au niveau romand. Elle sera mise en place à Fribourg dès 2022. La prévention du suicide a également été une thématique importante en 2021 puisque trois formations « Faire face au risque suicidaire » ont été mises en place dans le canton en collaboration avec le RFSM et le Groupement romand Prévention Suicide (GRPS). Avec ces partenaires, le pôle PSP a en outre soutenu des modules de sensibilisation « Rencontrer une personne suicidaire » en faveur des professionnel-le-s entourant les agriculteurs et agricultrices en collaboration avec l'institut agricole de Grangeneuve.

2.10.2.5 Alcool

L'alcool est reconnu comme une des priorités de la Stratégie cantonale de promotion de la santé et de prévention (Perspectives 2030). En novembre 2018, le Conseil d'Etat a approuvé le Plan cantonal action alcool (PCAA) 2018-2021 et, en juin 2021, en a prolongé la durée de validité jusqu'à fin 2023. Le PCAA propose 18 mesures qui s'inscrivent en renforcement des mesures existantes (5 mesures auprès de groupes cibles spécifiques ; 7 mesures de prévention structurelle ; 4 mesures de coordination et collaboration et 2 mesures de communication). La coordination de la mise en œuvre du PCAA est menée conjointement par le SSP et le SMC, avec pour préoccupation de couvrir les

quatre piliers de la politique suisse en matière d'addictions (prévention, prise en charge, réduction des risques et répression/régulation du marché).

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures du PCAA avec les différents partenaires.

Dans le cadre du PCAA, le Service participe notamment au Comité de pilotage du projet « Smart Event » mené par REPER, prestation d'accompagnement et de soutien aux organisateurs de manifestations publiques qui intègre des outils de prévention, de réduction des risques et de sécurité.

2.10.3 Relations cantonales, intercantionales et nationales

Le pôle Promotion de la santé et prévention participe activement à différentes commissions, comités de pilotage et groupes de travail au niveau intracantonale, intercantonale et nationale. A travers sa participation, il vise à promouvoir une approche intersectorielle de la promotion de la santé et à favoriser ainsi la création d'environnements favorables à la santé.

Le SSP est actif au sein de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention (CCPSP). La cheffe de Service du SSP en assume la présidence ad intérim. Au travers de rencontres de la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, des liens ont été tissés avec différentes politiques publiques ayant un impact sur la santé de la population.

En 2021, au niveau cantonal, le pôle Promotion de la santé et prévention (PSP) a notamment été impliqué dans les travaux de mise en œuvre de la nouvelle stratégie de développement durable ainsi que dans ceux du plan climat. Le pôle PSP participe également activement au projet de restauration collective, piloté par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Le SSP et le Service de l'action sociale (SASoc) assurent conjointement le secrétariat du Club santé-social du Grand Conseil. En 2021, l'assemblée générale du Club a notamment permis de traiter du thème des attitudes et comportements pouvant influencer la santé des Fribourgeoises et Fribourgeois. Une présentation des chiffres-clés et tendances en matière d'alimentation, d'activité physique, de santé mentale, d'alcool et de tabac issus de l'étude HBSC sur la santé des élèves fribourgeois 2018 et de l'enquête menée par l'OBSAN en 2017 sur la santé des Fribourgeoises et Fribourgeois a été assurée et mise en perspectives avec les mesures prévues au niveau cantonal en matière de promotion de la santé et prévention.

Au niveau intercantonal et national, un nouvel argumentaire en matière de promotion de la santé et de prévention a été publié par Promotion Santé Suisse. Le SSP a participé aux travaux d'élaboration de cet outil au travers de la Commission de promotion de la santé et prévention (CPPS).

2.11 Cybersanté

La plateforme romande CARA a obtenu sa certification en mai 2021 et a pu rendre public les services du dossier électronique pour les patients (DEP) pour tous les habitant-e-s des cantons CARA (Genève, Fribourg, Jura, Valais et Vaud). Tous les hôpitaux, institutions et professionnel-le-s de la santé indépendants du territoire de CARA peuvent aussi utiliser ce service.

Avec plus de 4000 DEP ouverts en six mois, la communauté de référence CARA dispose du plus grand nombre de DEP en Suisse. Concernant le canton de Fribourg, l'HFR, le RFSM et l'Hôpital Daler ont désormais la possibilité de déposer des documents dans les DEP de leurs patient-e-s.

En complément du DEP et celui du transfert de documents, le PMP (plan de médication partagé) et le PSP (plan de soins partagé) sont, quant à eux, en cours d'élaboration et d'autres modules suivront (comme par exemple le certificat de vaccination).

Pour rappel, la participation à la communauté de référence CARA est gratuite pour les prestataires de soins des 5 cantons membres ! La communauté et sa plateforme sont financées grâce aux cotisations versées par les cantons.

Les habitant-e-s établi-e-s sur le territoire CARA peuvent ouvrir et utiliser leur DEP sans frais. CARA ne fournit pas elle-même un moyen d'identification électronique. Tous les cantons CARA mettent donc également gratuitement à disposition de leurs habitant-e-s un moyen d'identification électronique (MIE). Fribourg s'est ainsi doté de la solution SwissID après mise en concours 2020.

En octobre 2021, la Direction a pris la décision de proposer la TrustID comme alternative au MIE proposé par HIN pour les professionnel-le-s de la santé.

L'équipe de cybersanté a également contribué activement à la constitution des dossiers et demandes formulées au SITel concernant la numérisation de processus importants du Service, dont la numérisation des demandes de subventions et des autorisations de pratique.

2.12 Activité de la pharmacienne cantonale

La pharmacienne cantonale réalise diverses tâches d'information dans le domaine des produits thérapeutiques afin de favoriser leur utilisation appropriée, procède aux contrôles qui incombent au canton selon la législation fédérale et cantonale, en inspectant notamment les titulaires d'une autorisation cantonale d'exploitation ou de pratique, et participe à différents projets de santé publique en lien avec les médicaments et dispositifs médicaux. Pour mener à bien ses tâches, elle collabore étroitement avec les partenaires, en particulier avec les différents services de l'administration cantonale, des autres cantons et de la Confédération, ainsi qu'avec les professionnel-le-s de la santé.

2.12.1 Information et formation des partenaires

Le respect du devoir de diligence est fondamental en cas d'utilisation professionnelle des produits thérapeutiques, notamment lors de la prescription et de la remise des médicaments et l'utilisation, le retraitement et la maintenance de dispositifs médicaux. Ainsi, par des formations en groupes et des courriers d'information aux partenaires concernés de la santé publique, les principes légaux de base et les modifications législatives en matière de produits thérapeutiques sont portés à leur connaissance ou leur sont rappelés.

En 2021, et encore une fois compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, les formations en groupe organisées à l'intention des pharmaciens, des pharmaciennes et des médecins ont pour la plupart été annulées. La formation commune réunissant médecins, pharmaciens et pharmaciennes et ciblée sur la prise en charge des patients et patientes dépendant des opiacés a néanmoins eu lieu en visioconférence avec un nombre réduit de participants et participantes. La pharmacienne cantonale est également intervenue en présentiel dans le cadre de la journée d'introduction des systèmes de santé suisse et fribourgeois organisée par le SMC et « Médecins Fribourg – Ärztinnen und Ärzte Freiburg » (MFÄF) à l'attention des nouveaux médecins du canton. Le mot de la fin de la formation 14^e symposium interprofessionnel des EMS traitant du recours adéquat aux traitements médicamenteux en EMS a été également formulé par la pharmacienne cantonale conjointement avec son homologue vaudoise.

Les formations continues et pluridisciplinaires facilitent une meilleure connaissance réciproque des partenaires et contribuent au bon déroulement des activités. Elles sont particulièrement utiles pour les professionnel-le-s de la santé qui ont accompli leurs études dans un autre pays que la Suisse. L'annulation de la plupart d'entre elles en raison de la situation sanitaire a contribué à une augmentation des questions des professionnel-le-s de la santé sur les thématiques qui n'ont pas pu être abordées.

2.12.2 Préavis et contrôle

En 2021, la pharmacienne cantonale a examiné 33 demandes d'autorisation de pratique sous propre responsabilité et 13 autorisations de pratique sous surveillance. Le préavis de la pharmacienne cantonale se fonde sur une discussion personnelle avec chaque pharmacien ou pharmacienne.

Neuf inspections ont été réalisées dans les pharmacies publiques, dans les établissements de soins, dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes ou elles-mêmes des médicaments, dans les drogueries du canton, ainsi que dans d'autres structures sanitaires au bénéfice d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les contrôles sont effectués sur la base d'une analyse de risques, laquelle tient notamment compte de l'importance des activités, des difficultés rencontrées par le passé ou de faits laissant penser qu'un contrôle est

nécessaire. Deux de ces inspections avaient pour objectif l'élaboration d'un préavis à l'attention de Swissmedic en vue de l'octroi ou du renouvellement de l'autorisation de commerce de gros pour les substances soumises à contrôle.

2.12.3 Contribution à la lutte contre la pandémie

La pharmacienne cantonale a été fortement impliquée dans la gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 en tant que membre de la Task Force sanitaire ; elle a œuvré dans la gestion des besoins en produits thérapeutiques et dispositifs médicaux nécessaires pour l'ensemble des professionnel-le-s de la santé et des institutions de santé du canton. En qualité de co-cheffe de projet du groupe de travail vaccination Covid-19, elle a été chargée avec le médecin cantonal adjoint d'organiser la vaccination à grande échelle de la population fribourgeoise contre le nouveau coronavirus. Autorisée à exploiter la Pharmacie-Covid comme pharmacienne responsable, elle a géré et organisé la distribution des vaccins contre le coronavirus aux ayants-droits en tenant compte des contraintes logistiques liées à la stabilité de chacun des produits reçus.

2.13 Assurance-maladie

Conformément à l'article 46 al. 4 LAMal, les conventions tarifaires passées entre assureurs-maladie et fournisseurs de prestations doivent être approuvées par le Gouvernement cantonal compétent, sauf si leur validité s'étend à toute la Suisse. L'autorité d'approbation vérifie que la convention est conforme à la loi et à l'équité et qu'elle satisfait au principe d'économie. Si aucune convention tarifaire ne peut être conclue, le Gouvernement cantonal fixe le tarif après avoir consulté les intéressés (article 47 al. 1 LAMal). Le Service prépare les dossiers d'approbation et de fixation des tarifs à l'attention du Conseil d'Etat. Lorsque les parties n'acceptent pas le tarif fixé par le Conseil d'Etat, elles peuvent faire recours devant le Tribunal administratif fédéral. Le cas échéant, le Service est alors amené à suivre la procédure de recours.

Ainsi, en 2021, le Service a préparé l'approbation de sept conventions tarifaires ambulatoires et de sept conventions stationnaires, soit de 14 conventions au total. Il a aussi élaboré l'actualisation au 1^{er} janvier 2022 des tarifs de référence applicables aux cas d'hospitalisation hors canton par commodité personnelle dans un établissement qui figure sur la liste hospitalière du canton d'implantation mais pas, pour la prestation en question, sur la liste hospitalière fribourgeoise. Finalement, il a suivi les travaux préparatoires à l'introduction de la nouvelle structure tarifaire uniforme au niveau Suisse dans le domaine de la réadaptation, ST Reha. Dans ce cadre, il a notamment pris les mesures pour permettre au Conseil d'Etat de fixer un tarif provisoire afin de permettre aux hôpitaux fournissant de la réadaptation de pouvoir facturer leurs prestations dans l'attente du tarif définitif si les négociations devaient se prolonger ou échouer.

La gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, à l'exception des cas des titulaires de permis G, est assurée par les communes ; celles-ci peuvent toutefois compter sur l'assistance technique et juridique du Service pour examiner des dossiers particuliers. Le Service a ainsi fourni 176 avis en 2021. 85 % des demandes d'avis concernaient des personnes en formation ou en perfectionnement, des assistant-e-s doctorant-e-s ou stagiaires rattachés à des établissements d'études, alors que près de 3 % des demandes d'avis concernaient des travailleurs et travailleuses et 12 % des rentiers et rentières.

Catégorie de personnes	Nombre d'avis
En formation	149
Travailleurs-ses	21
Rentiers/rentières	6
Total	176

Suite à l'entrée en vigueur de la modification de la loi d'application de la LAMal en 2017, le Service de la population et des migrants transmet au Service l'information relative à l'octroi des permis frontaliers délivrés aux étrangers ; celui-ci entreprend des contrôles de l'option choisie (assureur LAMal ou caisse-maladie du pays voisin). Dans le courant de l'année 2021, 504 frontaliers ont été contactés.

Les données relatives à la réduction des primes accordée aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de gestion de l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

2.14 Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le Service est le répondant pour toutes questions en relation avec l'assurance scolaire contre les accidents. Il est en charge de la liquidation des cas en cours pour les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006 et gère les archives. Il est souvent sollicité pour des informations concernant d'anciens dossiers.

Le Fonds ASA, résultant de la dissolution de l'assurance, prévoit une contribution financière subsidiaire pour les familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite aux frais engendrés par un accident ou une maladie grave d'un enfant ou d'un jeune à charge. En 2021, cinq familles ont été soutenues par le Fonds, pour un montant total de 6931 fr. 10.

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat. Lors de la création du Fonds, il a été prévu que ce dernier ne porte pas intérêt. Au 31 décembre 2021, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un actif de 5 619 788 fr. 05.

3 Service du médecin cantonal (SMC)

Médecin cantonal : Dr med. Thomas Plattner

3.1 Activités

Le Service du médecin cantonal (SMC) est chargé des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérales et cantonales, notamment dans les domaines des addictions, de la santé sexuelle, de la médecine scolaire et dans l'organisation sanitaire en cas d'accident et de sinistre majeur.

3.1.1 Gestion de la pandémie

Le médecin cantonal a exercé tout au long de l'année la fonction de co-chef de la Task Force Covid-19 et le médecin cantonal adjoint a œuvré en qualité de suppléant du co-chef de la Task Force sanitaire et de co-responsable du projet de vaccination cantonal. En parallèle, les collaboratrices et collaborateurs du Service ont participé de manière très engagée à la gestion de la pandémie.

- > Secteur addictions : les collaboratrices et collaborateurs du secteur addictions ont apporté un soutien non négligeable à la cellule renseignement de la Task Force (60 % de leur taux d'activité pendant neuf mois) ;
- > Médecine scolaire : la médecine scolaire cantonale s'est occupée du projet de conception et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme automatisée pour le traçage et gère l'ensemble des tests répétitifs des institutions et entreprises du canton ;
- > Secteur infirmier : les infirmières participent à de nombreuses missions pour la Task Force sanitaire telles que la vaccination, le tracing, le conseil à la vaccination et la coordination des institutions à risque.
- > Médecin dentiste cantonale : la médecin dentiste cantonale assure la fonction de cheffe d'Etat-major de la Task Force sanitaire ;
- > Secteur hygiène prévention et contrôle des infections (HPCI) : l'infirmière de référence HPCI s'occupe de la formation du personnel de vaccination de la Task Force ;
- > Secteur administratif : le secrétariat répond de manière continue par téléphone et par e-mail aux questions de la population en parallèle aux Hotlines lorsque ces dernières sont surchargées. Il soutient également la Task Force au niveau de l'administration générale ;
- > Etat-major : l'adjoint du chef de service apporte son soutien dans la réalisation de la stratégie de tests, la gestion des infrastructures et l'administration des ressources humaines et des finances.

3.1.2 Maladies transmissibles

3.1.2.1 Suivi des déclarations obligatoires des maladies transmissibles¹

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie de Covid-19. Après une accalmie durant l'été, l'épidémie est repartie à la hausse en fin d'année, avec l'arrivée d'un nouveau variant, Omicron.

Selon les statistiques cantonales, ce sont en tout 30 570 cas de Covid-19 qui ont été déclarés en 2021 dans le canton de Fribourg.

En ce qui concerne le suivi des autres maladies à déclaration obligatoire, le nombre de déclarations d'encéphalites à tiques a régressé par rapport à l'année précédente dans notre canton (14 cas en 2020 et 9 en 2021), comme au niveau national (454 cas en 2020 et 286 cas en 2021). Autre maladie transmise par des vecteurs, la tularémie a suivi une autre courbe. Le nombre de déclarations est passé de quatre cas en 2019 et 2020 à dix cas en 2021 pour le canton de Fribourg. Avec 3,07 cas pour 100 000 habitants, c'est la plus forte incidence cantonale de ces dix dernières années. Cette augmentation est aussi observable au niveau national avec une incidence nationale de 2,56 pour 100 000 habitants, la plus élevée de ces dix dernières années.

En 2021, les mesures de protection mises en place pour lutter contre le coronavirus ont très probablement influencé la propagation d'autres virus à transmission respiratoire. La question d'un sous dépistage reste ouverte :

- > infections invasives à pneumocoques : comme en 2020, le nombre de déclarations est resté plus bas que les années précédentes (plus de 30 cas annuels à Fribourg jusqu'en 2019 et 17 cas en 2020 et 18 cas en 2021 ; au niveau national, incidence de plus de 10 pour 100 000 habitants en moyenne jusqu'en 2019 et incidence de 5,68 pour 100 000 habitants en 2021) ;
- > maladies invasives à méningocoques : aucune déclaration en 2021. Au niveau national, l'incidence pour 100 000 habitants est passée de 0,51 en 2019 à 0,23 en 2020 et à 0,09 en 2021 ;
- > rougeole : aucune déclaration en 2021, ni dans le canton de Fribourg, ni au niveau national.

En revanche, le nombre de cas de légionelloses a augmenté en 2021. Avec 34 cas au niveau cantonal et 680 au niveau national, c'est sur ces dix dernières années, l'année avec le plus grand nombre de déclarations. Un pic a été observé en juillet, avec 11 déclarations pour le canton de Fribourg. Aucune source de contamination n'a pu être identifiée, malgré des enquêtes épidémiologiques systématiques. Les intempéries sont l'hypothèse la plus souvent relevée pour expliquer cette situation.

En 2021, le Service a reçu et traité 1246 déclarations de maladies transmissibles diverses, sans compter les cas de Covid-19.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) tient à jour des statistiques détaillées concernant cette thématique. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de l'OFSP sous la rubrique « Système de déclaration pour les maladies infectieuses ».

3.1.2.2 Autres activités en lien avec les maladies transmissibles

En plus du suivi ordinaire des maladies à déclaration obligatoire et des éventuelles mesures prises, plusieurs situations particulières ont entraîné des enquêtes supplémentaires pour le secteur infirmier du Service. Des demandes de l'OFSP pour un cas de Creutzfeldt-Jakob et un cas d'infection à salmonella bovismorbificans, ainsi qu'une question de médecin en lien avec une éventuelle augmentation de cas de cryptosporidiose ont été traités. Une collaboration avec le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires concernant une déclaration groupée de norovirus a eu lieu.

Les crèches, garderies et écoles font régulièrement appel aux conseils des infirmières du Service pour des questions liées à l'attitude à adopter face à des situations particulières de maladies transmissibles. En 2021, le Service a été sollicité entre autres pour des cas de virus respiratoire syncytial humain (VRS), de conjonctivites, de

¹ Données OFSP, système d'information pour les déclarations, état au 5 janvier 2022 (Principauté de Liechtenstein inclus et incidence annualisée)

cytomégalo virus, de norovirus, de varicelle, de suspicion de méningite, ou encore des cas de pieds-mains-bouche. Différents parasites préoccupent ces structures et la population et des conseils concernant la gale ont été donnés pour trois situations particulières. Le suivi des maladies transmissibles se fait avec un logiciel, FollowMe. Pour le remplacer, un projet informatique de gestion d'affaires pour les maladies transmissibles a été initié. Douze rencontres ont eu lieu, des documents élaborés, avant la suspension du projet par le Sitel.

3.1.2.3 Campagne de vaccination contre les papillomavirus humains (HPV)

En 2021, environ 1320 filles ont été vaccinées contre les papillomavirus humains (HPV), dont près de 920 dans le cadre de la médecine scolaire et 400 dans les cabinets médicaux privés. De leur côté, 1160 garçons et jeunes hommes ont été vaccinés, dont 900 dans le cadre de la médecine scolaire et 260 dans les cabinets privés.

3.1.3 Maladies non transmissibles

3.1.3.1 Programme cantonal de dépistage systématique de cancers

Depuis 2004, la Ligue fribourgeoise contre le cancer poursuit, sur mandat de l'Etat, le dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Dès 50 ans, chaque femme reçoit, tous les deux ans, une lettre personnelle, accompagnée d'une brochure détaillée, lui proposant une mammographie de dépistage. Dans le cadre du programme cantonal, cet examen est pris en charge hors franchise.

Comme l'année précédente, 23 451 invitations (2020 : 22 650) ont été envoyées et 14 167 (2020 : 11 626) mammographies ont été réalisées. Le nombre de cancers dépistés dans le cadre du programme cantonal 2020 est de 72 (le nombre de cancers détectés suite à la mammographie de dépistage est généralement connu 6 à 12 mois après, raison pour laquelle il est mentionné pour l'année précédente).

Durant cette année particulière, la sensibilisation s'est principalement déroulée via les réseaux sociaux. L'Espace Information Prévention a mis l'accent sur une information ciblée durant Octobre Rose, le mois du cancer du sein. Un atelier dédié à la prévention a également été organisé auprès d'Espace Femmes.

Les évaluations annuelles perdurent pour les instituts de radiologie accrédités, les lectures des radiologues et les images effectuées par les techniciens et techniciennes en radiologie selon les normes de qualité pour le dépistage organisé du cancer du sein en Suisse (2014), édictées par la Ligue suisse contre le cancer.

Le lancement du programme de dépistage du cancer du côlon a été officialisé par la Direction et la Ligue contre le cancer lors de sa conférence de presse du 30 septembre 2020. Deux méthodes sont proposées aux hommes et femmes de 50 à 69 ans : un test de sang occulte dans les selles (FIT) tous les deux ans ou une coloscopie tous les dix ans. L'envoi des premières invitations a débuté pour les Fribourgeois et Fribourgeoises les plus âgés.

En raison des conditions sanitaires, le programme n'a pas pu démarrer selon les prévisions estimées au début du projet, raison pour laquelle il sera prolongé jusqu'en 2023. L'envoi des 23 646 invitations prévues a toutefois été réalisé. Ainsi, 2018 personnes ont effectué un test FIT. 118 se sont avérés positifs donnant lieu à une coloscopie de suivi. 463 participants-es ont bénéficié d'une coloscopie en première intention. Ces examens ont permis de détecter cinq cancers.

Au terme de cette année, les cabinets de gastroentérologie ont pu prendre en charge les coloscopies initialement prévues dans le projet. Cependant, le nombre excédent d'inscriptions en 2021 pour cette forme de dépistage n'a pas pu être honoré (868 au total). Elles occupent déjà la totalité de l'agenda 2022 des cabinets accrédités.

Plus d'informations sur les activités du Centre fribourgeois du dépistage du cancer se trouvent sous [ce lien](#).

3.1.3.2 Registre fribourgeois des tumeurs (RFT)

Durant l'année 2021, le registre fribourgeois des tumeurs a absorbé une charge de travail extraordinaire, consécutive à la mise en œuvre de la Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO).

L'application de la LEMO et de l'Ordonnance sur l'enregistrement des maladies chroniques (OEMO) a révélé une perte d'enregistrement des données des maladies oncologiques à hauteur de 20 %, tant au niveau national que cantonal, pour tous les diagnostics de cancers établis en 2020. Cet écueil résulte du déficit de transmission de la date

d'information du patient (relative à la collecte de données) par le médecin (art. 13, al. 1, OEMO) au registre des tumeurs. Cette date revêt plusieurs fonctions :

- > elle déclenche le délai de carence (art. 17, OEMO) qui permet au patient de faire opposition à l'enregistrement de ses données ;
- > elle légalise le terme de ce délai à partir duquel le procédé de récolte d'information, d'enregistrement et de codage peut débuter ;
- > elle contribue au processus d'homologation de la protection des données et leurs anonymisations, conditionnelles pour alimenter la statistique nationale sur la propagation des maladies oncologiques.

A partir de ce constat, la révision de l'OEMO est devenue incontournable. Le Conseil Fédéral a adopté le 17 novembre 2021 la modification du calcul de délai de carence, qui débute désormais à l'obtention de la première déclaration au registre des tumeurs. Son entrée en vigueur intervient au 1^{er} janvier 2022, pour tous les diagnostics établis à partir de cette date. De facto, le processus d'enregistrement des maladies oncologiques découvertes en 2021 se fera sous le régime de la mesure transitoire, proposée par l'OFSP et validée en avril 2021 pour le canton de Fribourg, par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre.

Il est important de relever que la révision de l'OEMO ne supprime pas l'obligation d'informer la patiente ou le patient de l'enregistrement de ses données. La date y relative a valeur de preuve ; la responsabilité de vérifier que cette date a été signifiée appartient désormais aux cantons.

En parallèle de ces turbulences engendrées par la nouvelle loi, le RFT a récolté auprès des diverses sources (médecins, hôpitaux, laboratoires) et enregistré de manière continue et active toutes les données des cas de cancers de l'année 2019, selon les directives nationales et internationales y référentes. Le tableau ci-dessous compare l'année 2018 à 2019 (données extraites au 13 décembre 2021, non figées)

Nombre	2018	2019
Tumeurs détectées	2546	2681
Cancer du sein	251	244
Cancer des poumons	175	190
Cancer de la prostate	232	253
Cancer du côlon	174	188

Le RFT a également participé à deux études nationales et à une étude locale :

- > « Spatio-temporal changes in pattern of care of early breast cancer in Switzerland during Covid Times » ;
- > « Molecular epidemiology of lung cancer brain metastases », étude menée par l'Institut de pathologie de Berne ;
- > « Survivorship program for cancer patients at the HFR », menée par l'Université de Fribourg.

Plus d'informations sur les activités du RFT se trouvent sous [ce lien](#).

3.1.4 Santé sexuelle

Le Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS) promeut une vision positive et globale de la santé sexuelle et propose essentiellement :

- > des entretiens-conseils (en individuel ou en couple) concernant principalement la sexualité, la vie affective et relationnelle, la contraception, la contraception d'urgence, la grossesse planifiée et non planifiée, les infections sexuellement transmissibles (y compris les tests de dépistage), sur rendez-vous à Fribourg (rue de la Grand-Fontaine 50) et à Bulle (rue de la Condémine 60) ;
- > des consultations gynécologiques sur rendez-vous à Fribourg, en étroite collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du HFR, à l'attention prioritairement des jeunes et des populations aux besoins spécifiques ;
- > des cours d'éducation sexuelle et de prévention des abus sexuels, sur inscription des cercles scolaires, des cycles d'orientation et des institutions spécialisées, à l'attention des élèves de la scolarité obligatoire du canton. Ces interventions sont précédées d'une soirée d'information à l'attention des parents.

3.1.4.1 Centre de santé sexuelle et de consultation en matière de grossesse

En 2021, le CFSS a répondu à 3073 (2020 : 2803) appels téléphoniques. 1037 (2020 : 874) consultations médicales et 1193 (2020 : 1225) entretiens-conseils individuels et de couple ont été réalisés.

Durant ces entretiens-conseils, les thématiques abordées sont représentées de la manière suivante, plusieurs thématiques pouvant être discutées lors d'un même entretien :

- > contraception : 55 % ;
- > grossesse : 39 % ;
- > contraception d'urgence : 54 % ;
- > interruption volontaire de grossesse : 3 % ;
- > questions médicales ou liées à la fertilité : 8 % ;
- > infections sexuellement transmissibles (IST), y compris VIH/SIDA : 67 % ;
- > éducation sexuelle et difficultés sexuelles : 6 % ;
- > accompagnement psycho-social ou la sexualité en lien avec un handicap : 3 % ;
- > consultations en lien avec les suspicions et/ou révélations d'abus et/ou de violence sexuelle : 9 %.

Par rapport à l'âge des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils, 43 % (2020 : 46,26 %) sont âgées de moins de vingt ans et, de ce groupe, 29,92 % (2020 24,8 %) ont moins de seize ans.

Le tableau ci-dessous récapitule la provenance des personnes bénéficiaires des entretiens-conseils :

Entretiens individuels et de couple	1193
Suisse	65 %
Etrangère	34 %
Non renseignée	1 %
Fribourg-Ville	27 %
Sarine-Campagne	29 %
Singine	6 %
Gruyère	17 %
Lac	4 %
Glâne	4 %
Broye	6 %
Veveyse	1 %
Autres cantons et domicile non renseigné	6 %

Le CFSS propose également des dépistages des infections sexuellement transmissibles : en 2021, 397 (2020 : 334) tests anonymes de dépistage VIH/SIDA ont été réalisés pour 186 hommes et 211 femmes. 484 dépistages ont été réalisés pour la chlamydia (2020 : 494), 335 pour la gonorrhée (2020 : 221) et 221 pour la syphilis (lecture rapide ou sérologie, 2020 : 94).

Aussi, 16 groupes à besoins spécifiques (ex. migrants et migrantes, jeunes en institution) ont bénéficié d'un atelier de prévention ou d'une présentation des prestations du CFSS par une conseillère en santé sexuelle.

Par ailleurs, 121 situations (2020 : 108) en lien avec des comportements sexuels devant être recadrés, des suspicions ou des révélations d'abus sexuels ou de maltraitance ont nécessité une évaluation, une prise en charge et un accompagnement interdisciplinaire. Dans ce cadre, 31 (2020 : 34) entretiens individuels ou en présence de plusieurs personnes ont été réalisés par la coordinatrice du CFSS.

3.1.4.2 Education sexuelle

Les formatrices en santé sexuelle du CFSS ont dispensé 3097 (2020 : 2055) périodes de formation dans 1034 classes de la scolarité obligatoire. 15 (2020 : 44) soirées d'information à l'attention des parents ont été réalisées pour en moyenne 40 parents présents par soirée. Dans le tableau ci-dessous figure la répartition des classes ayant bénéficié d'une intervention d'une formatrice en santé sexuelle :

Degré de scolarité	Français	Allemand	Total
Ecoles enfantines et primaires (prévention des abus sexuels en 2 ^H , puis éducation sexuelle en principe en 6 ^H et 8 ^H)	686	60	746
Cycles d'orientation (10 ^H)	165	31	196
Enseignement et institutions spécialisés	85	7	92

3.1.4.3 Stratégie cantonale de santé sexuelle

En 2021, le développement d'une stratégie cantonale de santé sexuelle s'est poursuivi grâce au travail mené par plusieurs professionnel-le-s du domaine de la santé sexuelle notamment. Le projet de stratégie couvre cinq domaines d'action interdépendants et complémentaires tel que recommandé par SANTE SEXUELLE SUISSE sur mandat de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires : la prévention et la lutte contre les violences sexuelles ; l'éducation à la santé sexuelle; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé sexuelle comme élément de la santé psychique ; la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé reproductive ainsi que la prévention, le dépistage et le traitement du VIH, des autres infections sexuellement transmissibles ainsi que des infections de l'appareil génital. En raison de la transversalité des thématiques et domaines d'actions, elle concerne plusieurs Directions ainsi que divers organismes ou associations. Dans ce cadre, de nombreux entretiens ont été réalisés avec des partenaires cantonaux et extra-cantonaux en 2021. Le projet est en cours de finalisation.

3.1.4.4 Projets et collaborations

La collaboration avec les nombreux professionnel-le-s et institutions du domaine médical, social et éducatif ainsi que la participation à différents projets et groupements professionnels actifs dans la promotion de la santé et la prévention se sont poursuivies, notamment avec :

- > le HFR : convention de collaboration pour la consultation gynécologique ;
- > la fondation PROFA : convention de collaboration pour les prestations à l'attention des Fribourgeois et Fribourgeoises de la région de la Broye ;
- > le CAN-TEAM (Child Abuse and Neglect Team), dont la coordination et l'organisation sont assurées par le Service de l'enfance et de la jeunesse.

3.1.5 Addictions

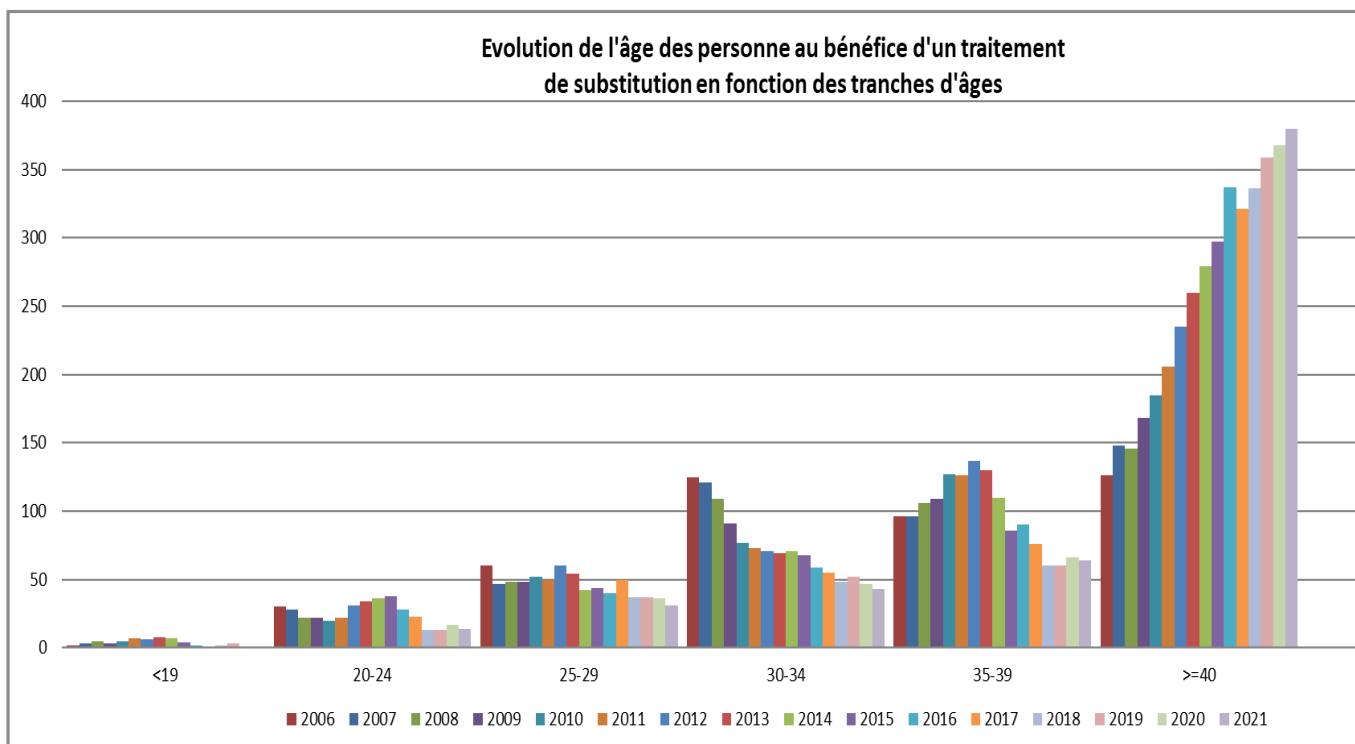
3.1.5.1 Traitement de substitution des personnes toxicodépendantes

Durant l'année 2021, 532 (2020 : 534) personnes ont bénéficié d'un traitement de substitution autorisé, dont 427 hommes (80,26 %) et 105 femmes (19,74 %). La fourchette d'âge de ces patients et patientes se situe entre 20 et 79 ans. Parmi eux, 253 (2020 : 278) ont reçu un traitement de méthadone, 90 (2020 : 92) un traitement à la Buprénorphine, 151 (2020 : 135) un traitement de Sevre-Long/morphine retard et 36 (2020 : 27) un traitement de Lévométhadone (1 traitement Oxycodon et 1 traitement Ketalgine).

Concernant leur accompagnement, 192 (2020 : 196) patients et patientes étaient suivi-e-s par le Centre cantonal d'addictologie (CCA), 26 (2020 : 12) par le centre de psychiatrie forensique (prison) tandis que 61 (2020 : 67) médecins traitants privés prenaient en charge 314 (2020 : 259) personnes.

192 patients et patientes reçoivent leur médication en cabinet du médecin traitant, 27 en institution, 285 à la pharmacie, 26 en prison et pour deux, il n'y a pas d'information disponible.

380 (2020 : 368) de ces personnes sont âgées de plus de 40 ans, ce qui témoigne du vieillissement important de cette population.



Il est à noter également qu'un tiers des personnes bénéficiant d'un traitement de substitution a indiqué que son revenu provenait d'un travail rémunéré à plein temps (147 personnes). 148 personnes sont au bénéfice d'une rente AI, 136 de l'aide sociale et 16 sont au chômage. Pour 101 personnes, les données sont manquantes.

Par ailleurs, 66 personnes ont été testées positives à l'hépatite C et 209 négatives. Pour 257 personnes, les données sont manquantes.

En collaboration avec le CCA et la pharmacienne cantonale, le Service a organisé la huitième formation continue annuelle sur les traitements de substitution destinée aux médecins, psychiatres et aux pharmaciens et pharmaciennes du canton.

3.1.5.2 Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction

Le dispositif d'indication pour les adultes a été mis en place en novembre 2014. Ce dispositif permet d'améliorer l'évaluation interdisciplinaire des situations complexes, les placements résidentiels, tant cantonaux qu'extra-cantonaux, le suivi des personnes souffrant d'addictions ainsi que la coordination des prestations fournies. L'évaluation interdisciplinaire, médicale et sociale, est assurée par le Réseau fribourgeois de santé mentale et le Réseau des institutions fribourgeoises pour les personnes souffrant d'addictions. En 2021, 100 indications ont été effectuées. 122 propositions de prise en charge ont été établies (incluant les renouvellements de garanties financières échues des placements extra-cantonaux devant être prolongées et les entrées à Equip'apparts).

L'Etablissement de détention fribourgeois (EDFR) et le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation font aussi partie de ce dispositif d'indication pour les adultes. Afin de permettre aux personnes en détention souffrant d'addiction d'être rapidement détectées et, si nécessaire, d'avoir une évaluation de leur addiction, une pré-indication systématique a été instaurée en 2018 pour toutes les personnes se trouvant en détention préventive et présentant un problème d'addiction. Cela permet notamment de définir de manière plus fondée les mesures anticipées avant jugement. En 2021, six situations de justice ont bénéficié d'une indication Addiction.

En avril 2018, le dispositif cantonal d'indication pour les jeunes et les mineur-e-s a été mis en place. L'évaluation des situations est effectuée conjointement par l'association REPER et le Service de l'enfance et de la jeunesse. En 2021, 26 jeunes ont été annoncé-e-s au dispositif, 22 garçons et 4 filles entre 12 et 20 ans (moyenne : 15,9 ans). Ces annonces concernaient la consommation de cannabis dans 20 situations, 12 sans autres substances, 3 avec consommation d'autres substances, 2 avec consommation d'alcool, 1 avec consommation de médicaments, 1 avec

consommation d'alcool et d'autres substances, 1 avec consommation de médicaments et d'autres substances. 6 autres annonces concernaient l'usage des écrans-jeux. Il est à relever que 16 des 26 jeunes passés par le dispositif ont été en contact préalablement avec des professionnel-le-s de la santé mentale.

En décembre 2021, la Direction a présenté avec le Service les résultats d'une étude sur les problèmes d'addiction chez les personnes âgées dans le canton de Fribourg. Un plan d'action a été établi avec sept mesures en lien avec la formation et le coaching du personnel soignant, l'information et la liaison entre les organisations.

3.1.5.3 Plan cantonal d'action alcool (PCAA)

Sur la base d'une description de l'offre cantonale existante, d'une analyse des besoins, d'une analyse de la littérature scientifique, des données au niveau national et d'un processus participatif large des partenaires fribourgeois, le PCAA détaille une vision, des objectifs, une stratégie de mise en œuvre ainsi qu'un plan de mesures. Il entend ainsi, pour la période 2018–2021, renforcer la coordination des différentes actions/interventions/prestations existantes autour d'une stratégie d'action définie et partagée. La mise en œuvre est effectuée conjointement entre le Service de la santé publique (SSP) et le Service. Le PCAA a été prolongé dans sa forme actuelle jusqu'à la fin 2023 et sera mis à jour durant 2022 afin de mettre à jour certains besoins et mesures.

3.1.5.4 Commission cantonale des addictions

Le mandat de la Commission découle du rapport du Conseil d'Etat de 2012 « Projet de coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addiction aux drogues illégales et à l'alcool » et de l'ordonnance du 23 juin 2014. A cause de la pandémie du Covid-19, la Commission n'a pu se réunir qu'à deux reprises en 2021. Ses champs d'activité ont été les suivants :

- > poursuite du développement d'une « transdisciplinarité », d'un faire ensemble, d'un dialogue, d'un décloisonnement et d'une coordination dans le domaine des addictions à Fribourg (santé, police, justice, social, administration) ;
- > deux séances ont notamment eu lieu en 2021 entre l'EDFR et une délégation de la Commission au sujet de la consommation de drogues en prison, de la minimisation des risques en lien avec cette consommation et de la prise en charge des détenus souffrant d'addiction ;
- > suivi des projets cantonaux et des impulsions données ;
- > échange d'informations sur les pratiques cantonales, intercantionales et internationales.

Les addictions sans substance, comme le jeu excessif, ont tenu une place plus importante dans les travaux de la Commission compte tenu des développements importants dans ce domaine et l'entrée en vigueur de la loi sur les jeux d'argent au 1^{er} janvier 2019. Les nouvelles substances (le *crystal meth* ou les cannabinoïdes synthétiques en particulier) ou les nouvelles formes de consommation (la consommation dite « mixte » d'alcool et de médicaments par certains jeunes) ont également retenu l'attention de la Commission.

En tant que Commission consultative du Conseil d'Etat, elle a adressé un courrier à la Direction pour faire part du préavis positif des membres en faveur du projet d'Espace de consommation sécurisé de la Fondation Le Tremplin. En collaboration avec le Service, elle a mis sur pied quatre groupes de travail afin d'établir le rapport de planification « Coordination de la prise en charge de la personne souffrant d'addiction. Besoins et priorités pour la période 2022-2025 » dont la validation est prévue pour le printemps 2022.

3.1.6 Médecine scolaire FRIMESCO

La nouvelle ordonnance sur la médecine scolaire est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019, avec une phase de transition de trois ans initialement, actuellement augmentée à cinq ans en raison de l'implication de la médecin scolaire cantonale dans la gestion de la pandémie. Les communes et les écoles ont la possibilité de choisir, pour les prestations de la médecine scolaire, entre un ou une médecin scolaire (comme auparavant), et un infirmier ou une infirmière scolaire. Durant l'année 2021, les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs et aux vaccinations dans l'ensemble du canton. L'ancienne et la nouvelle organisation de la médecine scolaire se déroulent en parallèle. L'examen préscolaire 1^H est déjà fortement implanté dans la majorité des communes et est effectué par les médecins de 1^{er} recours. Les contrôles scolaires auront encore lieu pour les 7^H-8^H. Le Service de médecine scolaire de la Ville

de Fribourg qui comprend également le CO de Marly, le CO de Sarine Ouest à Avry-sur-Matran, le CO du Gibloux à Farvagny participe à une phase pilote de Frimesco (nouvelle organisation) du questionnaire de santé pour les 9^H, en version papier sur l'année scolaire 2021/22. Cette période de test permettra d'effectuer des ajustements du questionnaire en fonction du retour du terrain.

Dans le cadre de la médecine scolaire, des contrôles du statut vaccinal ainsi qu'une offre de vaccination de rattrapage sont organisés. Dans ce contexte, les médecins scolaires ont vacciné 151 (2020 : 71) écoliers et écolières contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, 412 (2020 : 317) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 24 (2020 : 3) contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite, 1318 (2020 : 596) contre la diphtérie-tétanos-coqueluche et aucun (2020 : 1) contre la poliomyélite. De plus, en 2021, 1384 (2020 : 1075) jeunes ont été vaccinés contre l'hépatite B dans les cycles d'orientation. Les chiffres concernant le HPV sont quant à eux disponibles au point « 3.1.2.3 Campagne de vaccination contre les Papillomavirus humains (HPV) ».

3.1.7 Hygiène, prévention et contrôle des infections (HPCI)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SMC compte une infirmière de référence HPCI. Celle-ci a pu re-initier le Copil HPCI en août 2021 afin de valider la mise en œuvre du projet cantonal HPCI en regard de la révision de la loi sur les épidémies et de la stratégie de Suisse NOSO. Ce projet HPCI se constitue actuellement de trois axes prioritaires :

- > mise en œuvre d'un poste d'infirmière ou infirmier répondant-e HPCI au sein de chaque EMS et SAD ;
- > création de la plateforme fribourgeoise HPCI ;
- > établissement d'un programme cantonal de formation HPCI de l'ensemble du personnel.

Dont l'objectif principal est de prévenir et réduire les infections associées aux soins pour :

- > garantir la sécurité des bénéficiaires de soin et du personnel en EMS et SAD ;
- > améliorer en continue la qualité des soins ;
- > diminuer les coûts de prise en charge ;
- > coordonner l'engagement des acteurs du système sanitaire.

A la fin de cette année 2021, 44 % des EMS fribourgeois s'est doté d'un poste d'infirmière ou infirmier répondant-e HPCI.

3.2 Aspects sanitaires en lien avec la protection de la population

L'Organe cantonal de conduite (OCC) coordonne l'engagement de tous les partenaires de la protection de la population (Police cantonale, sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, services de la santé, protection civile, services techniques), en cas de situation extraordinaire. L'OCC, dont le médecin cantonal et son adjoint sont membres, assure la conduite de l'Organisation Catastrophe du canton de Fribourg. Les acteurs sanitaires sont coordonnés via l'Organe de conduite sanitaire (OCS) qui est géré par le SMC. Cette organisation permet également d'informer la population concernant des situations potentiellement dangereuses telles que la canicule, les périodes de sécheresse, les crues ou encore les feux de forêt.

3.2.1 Organe de conduite sanitaire (OCS)

La Task Force sanitaire élargie dont les membres de l'OCS font partie a siégé à 60 reprises en 2021. Les tâches suivantes ont été exercées par celle-ci :

- > évaluer continuellement la situation sanitaire ;
- > coordonner l'engagement des acteurs du système sanitaire ;
- > veiller à l'application des mesures sanitaires édictées par l'OFSP
- > prendre les mesures appropriées et selon leur portée, les proposer au Conseil d'Etat.

3.2.2 Groupe d'intervention sanitaire professionnel (GISP)

Le Groupe d'intervention sanitaire est constitué de 50 infirmiers-ières et de huit médecins du canton de Fribourg ou de régions limitrophes. Les missions du GISP sont la gestion du poste médical avancé (PMA) en cas d'événements majeurs incluant un afflux de victimes. Dans le cadre de la pandémie, le GISP a soutenu la Task Force sanitaire dans la réalisation de tests à large échelle.

3.2.3 Organisation sanitaire cantonale en cas d'accident et de sinistre majeur

Les situations extraordinaires sont rares mais nécessitent une parfaite coordination des acteurs et actrices du système sanitaire. Pour répondre à ce type de situation, les Services d'ambulance des districts ont travaillé pendant plusieurs années à la réalisation d'un concept permettant une optimisation du fonctionnement sanitaire lors de sinistres. Des représentants et représentantes de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoise, du SMC, de l'HFR, de la Centrale d'engagement et d'alarme 144 et les partenaires de l'OCC, notamment la Police cantonale et les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, ont été impliqués dans la réalisation du concept.

Les éléments principaux de ce concept sont la mise sur pied d'un pool cantonal d'ambulanciers et ambulancières chefs des secours (ACS) et l'acquisition d'un poste de commandement sanitaire (PC San) mobile.

La mission des ACS, qui sont de garde 24 heures sur 24, sera d'organiser et de diriger le dispositif sanitaire en première ligne. Dans leur fonction, les ACS seront appuyés par des médecins chef-fe-s des secours (MCS) qui seront responsables du triage des patients et patientes sur le site sinistré. L'engagement d'un pool d'ACS/MCS peut être demandé lors de chaque intervention en fonction de la gravité et de la complexité de l'événement, mais ils sont automatiquement engagés lors d'un incident impliquant plus de cinq blessé-e-s. Des outils tels qu'une check-list, une aide à la conduite ou un système de communication ont été acquis et font partie de l'équipement de base de chaque ACS et MCS.

Le PC San assurera la conduite sanitaire efficace sur le site sinistré dans un cadre protégé. Il mettra à disposition des sauveteurs et sauveteuses sanitaires les outils de communication, de documentation et de suivi en temps réel indispensables pour sauver le maximum de vies en collaboration avec la police et les services du feu.

Validée en 2021 par les représentants et représentantes des communes, la gouvernance financière et administrative du concept sera réalisée par le Réseau Santé Sarine avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022.

3.3 Surveillance et planification du système sanitaire

Le Service collabore étroitement avec le SSP et le Service de la prévoyance sociale (SPS) en ce qui concerne la surveillance et la planification du système sanitaire. Il apporte dans ce domaine ses compétences médicales ainsi que son expertise en matière de soins, notamment dans les domaines de la surveillance des professionnel-le-s et des institutions de la santé, de la planification hospitalière et préhospitalière ainsi que de la formation médicale postgrade.

3.3.1 Institutions de santé : résumé du nombre de prestations

Type de prestations	Nombre
Inspections d'EMS dans le cadre du renouvellement de l'autorisation d'exploiter	2
Etudes de dossiers dans le cadre de renouvellements d'autorisations d'exploiter	12
Inspections d'institutions dans des contextes particuliers (dysfonctionnement, plaintes, demandes diverses)	2
Traitement, sur dossier et par courrier, de plaintes diverses liées à des institutions dans des contextes particuliers	13
Inspections dans le cadre des visites ciblées (intégration des proches) dans le domaine des soins de longue durée	2
Remédiations demandant un suivi, suite à un contrôle ou une étude de dossier d'institution	52
Reprises de remédiations de 2020, suite à l'interruption du suivi liée à la pandémie	50
Prolongation d'autorisation d'exploiter une institution de santé	1
Préavis d'autorisation d'exploiter une institution de santé	14
Préavis divers (par ex. dotation supplémentaire liée à des travaux de construction)	1
Contestation de niveau de soins, démarche administrative, coordination avec SPS	5
Contestation de niveau de soins, séances de la Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées	1
Groupe de réflexion sur les mesures de contrainte/sécurité dans les EMS	1
Evaluations des formations postgrades	11
Evaluations et renseignements pour l'octroi de prestations sociales	3

3.3.2 Préavis concernant les levées de secret professionnel

En 2021, le Service a donné son préavis à la DSAS pour 28 requêtes (2020 : 35) de levée de secret professionnel.

3.3.3 Hospitalisations hors canton

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Service a traité 8677 demandes de garanties de paiement, ce qui est comparable aux chiffres des années précédentes (2020 : 7769 ; 2019 : 7653). 4669 cas (53 % des garanties octroyées) ont dû être limités au tarif de référence fribourgeois en raison d'une hospitalisation hors canton sans raison médicale au sens de la législation fédérale, un taux stable pour les trois ans passés (2020 : 48 % ; 2019 : 49 % ; 2018 : 55 %).

3.4 Information et coordination

De nombreuses activités d'information et de coordination qui ont lieu dans le cadre des projets mentionnés dans ce rapport ou qui sont en lien avec les diverses demandes adressées quotidiennement au Service concernent des thèmes et des groupes cibles très hétérogènes. Les chapitres ci-dessous donnent une vue générale des thématiques dans lesquelles le Service est impliqué sous l'angle de la coordination.

3.4.1 Statistiques

Le Service est responsable du recueil et de la transmission des données médicales statistiques des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Depuis le 1^{er} janvier 2011, les établissements hospitaliers, ainsi que les maisons de naissance, sont tenus de livrer des données conformes à SwissDRG (*Swiss Diagnosis Related Groups*) dans le cadre du système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus. En 2021, le SMC a livré à l'OFS les données 2020 de l'ensemble des établissements concernés du canton.

3.4.2 Echanges et collaborations

3.4.2.1 Commissions et groupes de travail

Les collaborateurs et les collaboratrices du Service participent à de nombreux groupes de travail et commissions. Les plus importants sont mentionnés ici.

Niveau cantonal :

- > Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées ;
- > Commission cantonale des addictions ;
- > Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif et le surendettement ;
- > Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention ;
- > Commission consultative dans le domaine de la prostitution ;
- > Commission d'hébergement pour les requérants d'asile en cas de situation extraordinaire ;
- > Comité scientifique du registre des tumeurs ;
- > Comité de pilotage « Inter-Directions Santé » (IDS – santé et instruction publique).

Niveau intercantonal :

- > Association des médecins cantonaux suisses ;
- > Groupement romand des services de santé publique ;
- > Conférence des délégué-e-s cantonaux aux problèmes des addictions ;
- > Comité de l'Association suisse latine des spécialistes en santé sexuelle ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires ;
- > Groupe de travail romand des maladies transmissibles.

3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le Service a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Promotion de la santé et prévention – Stratégie cantonale Perspectives 2030 ;
- > Plan cantonal de santé mentale ;
- > Plan cantonal d’action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Programme cantonal du dépistage du cancer du côlon ;
- > Plan climat.

4 Service dentaire scolaire (SDS)

4.1 Activités

Le Service dentaire scolaire (SDS) assure la santé bucco-dentaire des élèves de l’école obligatoire du canton de Fribourg. Il exerce le contrôle et la surveillance de la médecine dentaire scolaire menée dans le canton, conformément à la loi. Son activité est essentiellement axée sur la prévention : promotion d’une bonne hygiène bucco-dentaire (prophylaxie), lutte contre la carie et infections parodontales (pédodontie) ainsi que correction des malformations bucco-dentaires (orthodontie). Il dispose pour ce faire de deux cliniques dentaires mobiles et de trois cliniques fixes (Fribourg, Bulle et Romont).

Un film est en cours d’élaboration afin de présenter aux divers partenaires (établissements scolaires, parents, professionnel-le-s de la santé, etc.) les missions du Service.

Le Service continue à développer le système d’assurance qualité et les lignes directrices en la matière, en déterminant notamment les domaines de compétences pour lesquels un objectif A+ est envisageable, et dont un autre objectif est de disposer d’un outil d’évaluation des prestations servies à la patientèle.

4.1.1 Prophylaxie

Les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 1 et 2 sont utilisés avec satisfaction depuis plusieurs années. Leur message principal est de favoriser la prise de conscience par les élèves de leur capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver.

Un projet d’outil numérique (application sur smartphone et/ou tablette) est en cours de réalisation afin d’augmenter l’impact des messages de prophylaxie dentaire pour les élèves de toutes les classes du canton de Fribourg, en utilisant des moyens pédagogiques appropriés à chaque degré, et de pouvoir y associer les élèves à besoins spécifiques et même les parents. Cette application devrait regrouper autant les numéros d’urgence dentaire et outils utiles pour les parents ou le corps enseignant, que des liens sur les films de la prophylaxie des cycles 1 et 2 ou autres jeux pour les enfants.

Pour le cycle 3 (secondaire I), un concept en adéquation avec les plans d’études romand et alémanique (Lehrplan 21) sur le thème « Ma bouche, cette porte d’entrée vers mon corps » est en cours de développement. Il sera composé d’un scénario pédagogique qui sera utilisé en leçon de sciences, soutenu par des supports de cours variés et des interventions ponctuelles – sur demande des cycles d’orientation intéressés – des éducatrices en santé bucco-dentaire du Service.

En 2021, les éducatrices en santé bucco-dentaire (1,63 EPT) ont visité 1560 classes (1065 en 2020) et dispensé leur enseignement à 27 108 élèves (20 020 élèves en 2020).

4.1.2 Pédodontie

L’approche hypnotique (hypnose de confort) se généralise désormais au sein du SDS. Pour la patientèle qui le souhaite, cette technique vise à augmenter leur confort et leur bien-être en créant les conditions idéales en consultation et à éviter ainsi le développement des phobies dentaires. Elle permet aux enfants de faire soigner leurs dents sans souffrance, ni traumatisme ou stress, voire de passer un moment agréable chez leur dentiste et aide en

particulier les enfants qui ne coopèrent pas à cause de la peur ou d'un handicap. Toutes les équipes ont à ce jour achevé une formation spécifique en hypnose dentaire.

Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en pédodontie, prestée par une hygiéniste dentaire, pour faire face aux nombreux nettoyages/détartrages de la patientèle.

Le Service continue les travaux d'installation de la clinique de Romont, située dans le nouveau cycle d'orientation de la Glâne.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres relatifs à l'activité pédodontique du SDS en 2021.

Année 2021	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cliniques	Nombre d'enfants contactés par le SDS	Nombre d'enfants contrôlés par un-e dentiste privé-e	Nombre d'enfants contrôlés par le SDS	% des enfants contrôlés par le SDS	Nombre de patient-e-s avec nettoyage effectué	Nombre de patient-e-s avec scellements posés	Nombre de patient-e-s avec autres soins prodigués	Prestations effectuées, en francs (val. point : 1.00 francs)	Stationnements facturés, en francs
Bulle (0,82 EPT méd. dentiste)	9 273	6 352	2 921	31,50 %	695	168	640	426 985.40	35 640.00
Fribourg (1,85 EPT méd. dentiste)	13 491	8 047	5 444	40,35 %	2 324	578	1 607	935 859.15	73 260.00
Romont (0,50 EPT méd. dentiste)	7 174	4 861	2 313	32,24 %	865	322	404	335 815.80	26 400.00
TOTAL 2021	29 938	19 260	10 678	35,67 %	3 884	1 068	2 651	1 698 660.35	135 300.00
Total 2020	30 105	20 929	9 176	30,48 %	3 181	895	2 274	1 472 509.30	117 480.00

Les chiffres 2021 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2021. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2020/21 » de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2020–2021 du SDS (SAP/SDS/comptes 2020–2021).

Les absences pour maladie, les quarantaines et les mesures d'hygiène supplémentaires dues à la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur les contrôles dentaires effectués en clinique mobile et le nombre de soins apportés quotidiennement à la patientèle, en rapport avec une année normale ; les chiffres sont cependant légèrement en hausse par rapport à l'année 2020.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi son activité dans les cliniques de Fribourg et de Bulle, avec une dotation de 0,63 (0,67 EPT en 2020). Le Service propose désormais une offre de prophylaxie dentaire en orthodontie. Ce secteur a accueilli 142 nouveaux patients et patientes (152 en 2020). Au total, 629 enfants et jeunes (599 en 2020) ont été traités, ce qui représente 2758 rendez-vous (2480 en 2020).

Le Service envisage d'ouvrir une activité en orthodontie dans sa clinique de Romont.

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 744 023 fr 45 (569 534 fr. 30 en 2020). Divers facteurs dont la pandémie de Covid-19 ont malgré tout pesé sur le chiffre d'affaires de ce secteur.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a revu son règlement-type relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires, de même que le modèle de convention liant les communes aux médecins-dentistes privés exerçant la médecine dentaire scolaire.

Le Service a finalisé en 2020 le contrôle approfondi, initié en 2018, des règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires et des conventions avec des médecins-dentistes privés. De ce fait, il n'a conseillé en 2021 qu'une dizaine de communes et écoles privées souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins-dentistes privé-e-s ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service. De même, il a rendu une vingtaine de préavis tant en matière de règlements communaux que de conventions entre des communes et des médecins-dentistes privé-e-s.

Fin 2021, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire (contrôles et soins dentaires) pour 100 communes sur les 126 que compte le canton. Presque toutes les communes (117 sur 126) profitent de l'enseignement de la prophylaxie dispensé par le Service dans les classes ; les autres ont conclu une convention avec un ou une médecin-dentiste privé-e pour cette activité. Le Service compte aussi parmi ses prestataires la quasi-totalité des écoles privées du canton.

4.2 Affaires contentieuses

Le Service a enregistré 20 réclamations (20 en 2020), secteurs de la pédodontie et de l'orthodontie confondus. La majorité a été traitée par le Service, étant donné qu'elles comportaient essentiellement des demandes d'annulation ou de réduction de prestations facturées.

5 Service de la prévoyance sociale

Cheffe de service : Maryse Aebischer (jusqu'au 31 mai)
Christine Kolly (dès le 1^{er} juin)

5.1 Activités

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) soutient et coordonne la mise en œuvre des politiques relatives aux personnes en situation de handicap et aux seniors. Il planifie l'offre de prestations et s'occupe du financement ainsi que de la surveillance des institutions spécialisées qui relèvent de sa compétence.

Il planifie les besoins en places dans les établissements médico-sociaux (EMS) et verse des subventions aux personnes qui ne peuvent pas financer leur séjour en EMS.

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées est en charge du calcul et du versement des subventions octroyées par les pouvoirs publics aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Les collaborateurs et collaboratrices du secteur soutiennent les institutions dans l'accomplissement de leur mission et contrôlent leurs activités. Le secteur planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap et pour mineur-e-s et jeunes adultes (voir chapitre 5.2.1).

En 2021, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 115 501 246 francs (2020 : 112 489 827), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge dans les institutions socio-éducatives et les institutions médico-thérapeutiques, la subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 24 383 733 francs (2020 : 22 850 973).

En sa qualité d'Office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la convention intercantonale du 13 décembre 2002 relative aux institutions sociales (CIIS), le Service gère les demandes de garantie de paiement pour les séjours dans les institutions situées hors du canton. Il contrôle que les exigences législatives y relatives soient respectées, que le prix journalier de l'institution indiqué dans la demande corresponde à celui qui figure dans la liste officielle CIIS, vérifie que la contribution de la personne au coût du séjour soit conforme aux

dispositions législatives du canton de Fribourg et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère également les dossiers des personnes domiciliées hors canton séjournant dans des institutions fribourgeoises et traite les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services en charge de l'organisation du séjour. Depuis janvier 2020 et pour une durée de trois ans, le canton assume la présidence de la Conférence régionale des Offices de liaison de la Suisse latine.

Le montant total payé pour les adultes en situation de handicap séjournant ou travaillant dans une institution hors canton s'est élevé à 11 788 919 francs (2020 : 11 119 460).

Ce montant correspond à 290 garanties de financement de prestations (2020 : 278) et concerne 225 personnes en situation de handicap ou souffrant d'addiction (2020 : 213), une même personne pouvant changer d'institution en cours d'année ou bénéficier de plusieurs prestations (ex. foyer et atelier). Parmi les personnes ayant bénéficié de prestations institutionnelles situées hors canton, 51 étaient atteintes dans leurs facultés mentales (2020 : 42), 34 dans leurs capacités physiques (2020 : 20), 74 dans leurs facultés psychiques (2020 : 82) et 17 dans leurs facultés sensorielles (2020 : 16). 49 personnes souffraient d'un problème d'addiction (2020 : 43).

Concernant les séjours de mineur-e-s ou de jeunes adultes placés dans des institutions socio-éducatives en dehors du canton, le montant à charge des collectivités publiques fribourgeoises a atteint 6 004 865 francs (2020 : 5 306 448) et correspond à 106 placements de 85 mineur-e-s et jeunes adultes (2020 : 102 placements de 76 personnes). De ces placements, 30 ont été ordonnés par le Tribunal des mineurs (2020 : 39) et 65 par les Justices de paix (2020 : 52) et 11 (2020 : n.n.) autres placements (notamment des placements de jeunes adultes et mineur-e-s organisés selon les art. 48 et 49 RIFAP). A noter que la durée de séjour des placements hors canton fluctue selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours, courts séjours en établissement fermé ou placement institutionnel à l'année). Le montant à charge des pouvoirs publics fribourgeois inclut aussi les coûts facturés par l'établissement de détention Aux Léchaies, à Palézieux.

Durant l'année 2021, le Service a collaboré avec les institutions dans divers dossiers de construction. Parmi ces dossiers, le déménagement du Tremplin a fortement occupé le Service. En lien étroit avec le Service des bâtiments (SBat), de nombreuses séances ont eu lieu pour définir les modalités d'un déménagement provisoire et celle d'un déménagement définitif.

Le Service a également travaillé sur les dossiers de construction, de rénovation ou de déménagement de la fondation HorizonSud à Gumefens ; des ateliers de la fondation L'Estampille et du Foyer des apprentis de la fondation L'Eau Vive ; du Bosquet à Givisiez ; du nouveau bâtiment à Kerzers pour le Kinderheim Heimelig ; du Foyer des apprentis à Fribourg ; de l'unité pilote Time Up (FFJ) à Villars-sur-Glâne ; du nouveau bâtiment sur le site de l'actuel pour le Nid Clairval ; de rénovation pour l'Arche et Applico ainsi que du Centre de jour des Traversées à Estavayer-le-Lac, des ateliers et des résidences du Clos-Fleuri à Bulle ; de projets Sonnegg à Zumholz, des Etangs à Fribourg et de la rénovation des Buissonnets à Fribourg. En 2021, les travaux de rénovation du Foyer des Traversées à Seiry sont arrivés à terme.

En 2021, trois inspections ont été réalisées dans les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes (ISEMJA). Le Service a également travaillé avec deux ISEMJA concernant le concept général d'accompagnement des enfants et des jeunes. A fin 2021, les concepts d'accompagnement de toutes les ISEMJA contiennent les changements induits par la loi du 16 novembre 2017 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP) et le règlement du 16 décembre 2019 sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (RIFAP). Il s'agit notamment de la détermination des sanctions disciplinaires et mesures de contraintes qu'une ISEMJA peut décider (art. 24 LIFAP) ainsi que des modifications quant à l'admission des enfants et des jeunes (placement de protection avec approbation ou décision de Justice, art. 48 RIFAP) ainsi que pour les majeur-e-s (introduction d'un âge limite à 25 ans et nécessité d'un besoin socio-éducatif attesté par un service social ou de curatelle, art. 49 RIFAP).

Au cours de l'année 2021, deux institutions accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou des personnes en situation d'addiction ont reçu la visite de l'inspectrice en charge de leur surveillance. Les deux étaient des inspections usuelles, dont l'organisation est planifiée de manière à garantir une visite dans chaque institution sur

une période de trois ans. Suite au départ de l'inspectrice, un nouvel inspecteur en charge de la surveillance des prestations institutionnelles est entré en fonction en décembre.

La pandémie de Covid-19 continue de mettre une grande pression sur les institutions. Les ISEMJA sont également touchées par les situations d'enfants et de jeunes malades, impliquant des isolements et des quarantaines à répétition. L'engagement du personnel et des directions démontre leur souci de protéger les jeunes accueilli-e-s. Malgré les difficultés liées aux différentes contraintes et directives, le personnel s'est montré très concerné par les mesures de protection à prendre et soucieux aussi de les faire comprendre aux enfants et aux jeunes.

Au vu de la pluralité des prestations offertes par les institutions spécialisées pour personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction – lieu de vie, lieu d'occupation ou de travail – ainsi que par l'hétérogénéité et la vulnérabilité des bénéficiaires de ces prestations, la mise en œuvre des concepts de protection est plus délicate dans certaines de ces institutions. Cependant, grâce à une collaboration efficace instaurée entre le Service et l'association faitière des institutions spécialisées, toutes ces institutions disposent d'un plan de protection actualisé et correctement mis en œuvre.

5.1.2 Secteur des établissements médico-sociaux (EMS)

Le canton de Fribourg compte 40 établissements (2020 : 42), répartis sur 52 (2020 : 52) sites. Le secteur des établissements médico-sociaux (EMS) calcule le prix des soins facturé aux résidents et résidentes. Ce prix est fixé de manière forfaitaire et est déterminé, pour chacun des 12 niveaux de soins prévus par la législation fédérale relative à l'assurance obligatoire des soins, en fonction de la dotation requise selon l'ordonnance du 3 décembre 2013 sur les besoins en soins et en accompagnement. Le coût réel des soins varie cependant d'un EMS à l'autre, étant donné qu'il résulte du coût des traitements et charges salariales du personnel de soins engagé par l'EMS.

Le secteur calcule également de manière forfaitaire le prix de l'accompagnement facturé aux personnes résidant en EMS. Comme pour les soins, le prix de l'accompagnement est déterminé sur la base des budgets des EMS et un système de correctif des prix, fondé sur les comptes des EMS, garantit le financement des coûts effectifs. Le calcul individuel de la subvention des pouvoirs publics pour le financement des frais d'accompagnement est quant à lui effectué par la Caisse cantonale de compensation. En vue d'établir les correctifs des comptes, le Service vérifie la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et des journées réservées (en cas d'hospitalisation).

Pour permettre aux EMS de faire face à la crise de Covid-19, le Conseil d'Etat a poursuivi l'effort consenti en 2020 en accordant diverses aides financières. Les conséquences de cette crise sur le taux d'occupation des lits ne sera connu qu'à la réception des comptes définitifs. Cependant, il faut s'attendre, en 2021, à une légère baisse du taux d'occupation (95,11 % en 2020 et 96,35 % en 2019). Ainsi le Conseil d'Etat a-t-il prévu de soutenir les EMS mis en quarantaine et a, dans ce cadre, permis une légère surdotation en début d'année, ainsi que la possibilité pour les collaboratrices et collaborateurs des EMS de travailler au sein des équipes cantonales de vaccination afin d'éviter des licenciements.

Le Service travaille toujours à la finalisation aux correctifs des comptes 2020 et donc à la détermination des coûts exacts du Covid-19. Au terme de ce travail, il sera possible de chiffrer les coûts de l'ensemble des mesures octroyées par l'Etat (primes Covid-19, soutien en termes de dotation, matériel de protection, coûts des tests et de la vaccination, coûts liés aux quarantaines et aux médecins-répondant).

En 2021, le coût résiduel des soins et les subventions aux frais d'accompagnement financés par les pouvoirs publics se sont élevés à 92 743 825 francs (2020 : 93 628 400 + 6 859 500 de surcoûts Covid-19). Ce montant comprend les surcoûts liés au Covid-19 pour l'année 2021.

Au 31 décembre 2021, le canton de Fribourg comptait 72 places (2020 : 72) dans les foyers de jour ainsi que 2697 lits reconnus (2020 : 2700), dont 167 (2020 : 157) se répartissaient entre les 11 unités spécialisées en démence (USD) et l'unité spécialisée en psychiatrie de l'âge avancé. De plus, l'offre en prestations médico-sociales comprenait aussi 178 (2020 : 154) lits admis AOS (lits admis à pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins).

Parmi les personnes résidant en EMS, 15 (2020 : 12) étaient domiciliées hors canton, dont 4 dans le canton de Vaud, 6 dans le canton de Berne, 2 dans le canton de Neuchâtel, 2 dans le canton de Genève et 1 dans le canton du Valais.

69 (2020 : 54) Fribourgeois et Fribourgeoises étaient accueillis pour un long séjour dans un EMS hors canton, dont 53 (2020 : 41) dans le canton de Berne, 6 (2020 : 4) dans le canton de Vaud, 3 (2020 : 2) en Argovie, 1 (2020 : 0) à Neuchâtel, 1 (2020 : 0) à Schwytz, 1 (2020 : 0) en Thurgovie, 1 (2020 : 1) à Zoug, 1 (2020 : 1) à Saint-Gall, 1 (2020 : 1) à Bâle-Campagne et 1 (2020 : 0) à Zürich.

28 (2020 : 42) autres personnes domiciliées dans le canton ont bénéficié d'un accueil pour un court séjour dans un établissement, principalement dans le canton de Berne. De plus, 14 (2020 : 15) Fribourgeois et Fribourgeoises et 19 (2020 : 14) Vaudois et Vaudoises ont bénéficié du projet-pilote de libre-passage entre la Broye vaudoise et fribourgeoise.

5.2 Projets et événements particuliers

Après 16 années passées à la tête du SPS, Mme Maryse Aebischer a fait valoir son droit à la retraite le 31 mai. Depuis le 1^{er} juin, Mme Christine Kolly est la nouvelle cheffe de service du SPS.

5.2.1 Planifications de l'offre de prestation institutionnelle

Le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a pris acte du [rapport de planification 2021-2025](#) du réseau institutionnel spécialisé pour personnes adultes en situation de handicap dans le canton de Fribourg.

L'analyse quantitative et qualitative du dispositif institutionnel fribourgeois et de certains indicateurs complémentaires a mis en évidence la nécessité de prévoir 100 nouvelles places d'ici à 2025, dont 46 dans les structures d'hébergement et 54 dans les structures d'occupation. Les prestations d'accompagnement ambulatoire devront être renforcées pour atteindre environ 250 heures par semaine réparties sur 130 personnes en situation de handicap.

Le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a également pris acte du premier [rapport planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#).

Cette planification s'insère dans une vision portant sur les droits de l'enfant, sa participation, sa protection, sa personnalité et son développement. Portant sur la période 2022 à 2026, elle met en évidence la nécessité de prévoir 18 places résidentielles en institution pour des enfants francophones dans le sud du canton, dont 13 pour des enfants entre 5 et 15 ans. Elle met également en évidence la nécessité de créer deux places et un accueil de nuit ponctuel pour les jeunes enfants en situation de handicap grave (bilingue) ; deux séjours de rupture pour les enfants de 7 à 11 ans (bilingue) ; des renforcements en ressources pour de nouvelles prestations sur des places existantes (bilingue) ; des renforcements en ressources pour l'accueil en mesure de protection par décision judiciaire d'enfants en internat SESAM (bilingue) ; des structures de jour pour enfants et jeunes en rupture scolaire, préprofessionnelle ou professionnelle (bilingue) ainsi que le renforcement des mesures d'action socio-éducative ambulatoires pour les 0-18 ans (bilingue).

Le Service est également représenté dans le groupe de travail interdisciplinaire faisant suite au [mandat 2021-GC-85](#) et chargé de la définition des besoins de prise en charge pédopsychiatrique pour les enfants germanophones.

5.2.2 Politique de la personne en situation de handicap

5.2.2.1 Projets inclusifs

La politique cantonale en faveur des personnes handicapées prévoit, dans son plan de mesures 2018-2022, un soutien financier pour le démarrage de projets visant l'inclusion des personnes en situation de handicap pour des activités et manifestations de type culturel, sportif ou récréatif. L'objectif principal de cette mesure est de favoriser les rencontres et échanges entre des personnes avec et sans handicap par des actions communes. Un appel à projet a été lancé en mai 2021 et le Service de la prévoyance sociale a reçu 19 demandes de soutien financier. Parmi les 19 projets, 11 ont particulièrement convaincu et ont été soutenus par des montants allant de 2500 à 10 000 francs. Au total, l'Etat de Fribourg a mis à disposition un montant de 80 000 francs. Cet appel à projet sera renouvelé en 2022.

5.2.2.2 Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail

Le 17 août 2021, le Conseil d'Etat a adopté l'Ordonnance relative au Fonds en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Ce fonds a été introduit dans le cadre de la Réforme fiscale. Il est alimenté à raison de 220 000 francs par année par la taxe sociale au sens de l'article 3 al. 1 let. d de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale. En fixant les règles de fonctionnement du Fonds, l'ordonnance concrétise l'article 8 al. 2 Loi sur la personne en situation de handicap et permet la mise en œuvre de deux mesures du plan handicap 2018–2022 visant à une meilleure inclusion de la personne en situation de handicap dans notre société.

Le Fonds est destiné à financer des mesures de soutien aux entreprises leur permettant d'offrir à une personne en situation de handicap domiciliée dans le canton de Fribourg et au bénéfice d'une rente d'invalidité ou qui est autorisée à travailler dans un atelier d'une institution spécialisée l'opportunité de mener une activité professionnelle au sein d'une entreprise. Le fonds est également destiné à financer un ou plusieurs mandats de prestations assurant le travail d'évaluation, d'investigation et de coordination visant à établir le contrat de travail entre l'entreprise et la personne en situation de handicap. Dans le cadre de ce fonds, 2 associations ont été soutenues en 2021.

5.2.2.3 Autorisation d'exploiter et reconnaissance

Selon l'article 4 de la LIFAP, les institutions spécialisées disposent d'une capacité d'accueil de plus de cinq personnes soumises à autorisation. L'article 6 précise que pour pouvoir bénéficier d'une subvention des pouvoirs publics, l'institution spécialisée doit être, en sus, au bénéfice d'une reconnaissance.

En décembre 2021, la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont émis la directive concernant l'obtention d'une autorisation d'exploiter une institution spécialisée ainsi que la directive concernant la reconnaissance des institutions spécialisées. Ces documents permettront l'élaboration des autorisations et reconnaissances pour les institutions spécialisées fribourgeoises ainsi que des conventions-cadres.

5.2.2.4 Evaluation des besoins et indication

Toute personne qui sollicite une prestation institutionnelle pour personnes adultes en situation de handicap est mise au bénéfice d'une évaluation de ses besoins et de ses compétences.

Durant l'année 2021, 343 demandes d'évaluation ont été déposées (2020 : 314). De ces 343 demandes, 46 (2020 : 66) étaient en cours d'évaluation au 31 décembre 2021, 204 (2020 : 162) avaient reçu la validation formelle d'une proposition de prestations et 16 (2020 : 10) avaient été abandonnées en cours d'évaluation. 77 (2020 : 76) demandes ont fait l'objet d'une non-entrée en matière (dossier incomplet, doublon avec un dossier déjà existant, personne non-autorisée). Des 250 évaluations concernant 2021 en cours ou déjà validées, 138 (2020 : 156) sont ou ont été réalisées par les institutions spécialisées, 69 (2020 : 45) par Pro Infirmis, 41 (2020 : 27) par les réseaux hospitaliers et 2 par le Service (2020 : 0).

5.2.2.5 Mise en place d'une plateforme informatique pour la gestion d'affaires

Au cours de l'année 2021, la phase de conceptualisation de la solution en gestion d'affaire GA-SPS-EDIPA (application basée sur la plateforme OnBase) a cédé sa place à l'étape de réalisation. La concrétisation de cette solution informatique vise à faciliter l'échange de données entre le Service, les institutions spécialisées et d'autres partenaires, en vue de vérifier l'adéquation de la prestation et l'orientation institutionnelle de la personne en situation de handicap, d'une part, et d'analyser l'offre et les besoins de prestations résidentielles et ambulatoires, d'autre part. Son déploiement est prévu pour le premier semestre 2022.

5.2.2.6 Critères de qualité CLASS et des indicateurs cantonaux dans les institutions spécialisées pour personnes en situation de handicap et en situation d'addiction

Le Service a finalisé durant l'année, en collaboration avec l'association faitière des institutions spécialisées, le choix des indicateurs cantonaux qui seront évalués dans le cadre des certifications de qualité des institutions. Cette évaluation est effectuée tous les trois ans par le Service ou par un organisme de certification selon la répartition des indicateurs en vigueur au moment de l'évaluation.

Une directive a été élaborée pour la mise en œuvre des indicateurs cantonaux et la Direction a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. A partir de cette date, les nouveaux critères seront introduits progressivement.

5.2.3 Politique Senior+

5.2.3.1 Outil d'évaluation et d'orientation

Durant l'année 2021 et après une phase de test sur le terrain, l'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée a été adapté sur plusieurs points.

Certains éléments de la partie évaluative ont été reformulés afin d'améliorer leur compréhension. L'outil est passé d'une version papier à une version Excel, avec l'avantage de disposer de feuilles de synthèses des résultats et de centralisation des données.

En complément, un ensemble de documents de référence ont été rédigés, avec pour objectif de faciliter l'utilisation du questionnaire pour toutes les parties prenantes. Les documents sont disponibles dans les deux langues. La préparation de la phase d'implémentation de l'outil a démarré fin 2021 et va se poursuivre, d'abord de façon restreinte avec certains partenaires puis de manière élargie tout au long de l'année 2022.

5.2.3.2 Echanges intergénérationnels

La solidarité et les échanges entre les générations sont l'une des priorités de la politique Senior+. En 2021, deux appels à projets ont été lancés et 12 projets (2020 :16) ont obtenu un soutien financier pour leur contribution à la cohésion sociale et à l'intégration des senior-e-s dans la société fribourgeoise, pour un total de 63 300 francs. Des informations sur les projets ayant obtenu un soutien sont disponibles sur le [site Internet du SPS](#).

5.2.3.3 Concepts communaux

En application de l'article 4 de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSen), les communes étaient appelées à évaluer les besoins de leur population senior jusqu'au 30 juin 2021 afin de définir les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre pour y répondre et atteindre ainsi les objectifs de la politique cantonale.

Plusieurs communes ont transmis au Service les documents relatifs aux mesures concrètes mises en place en faveur des senior-e-s. Certaines communes ont annoncé que la situation sanitaire avait retardé les travaux d'élaboration des concepts. Le Service continue à suivre l'évolution des concepts communaux et à apporter son soutien aux communes pour toutes les questions en lien avec l'élaboration des concepts communaux.

5.2.3.4 Brochure sur le logement adapté aux senior-e-s

Le logement fait partie des préoccupations les plus importantes des senior-e-s. Conformément au plan de mesures Senior+, la brochure « Un logement pour des besoins qui évoluent » a été publiée le 7 juillet 2021. Cette brochure informe sur les moyens simples et peu coûteux permettant d'adapter et de sécuriser le logement. Elle présente également les différentes offres de logements dans le canton de Fribourg. Elle a été mise à la disposition des communes et des partenaires du Service et peut être consultée par le grand public sur le [site Internet du Service](#).

5.2.3.5 Etude sur la situation des travailleurs et travailleuses âgés dans le canton de Fribourg

Se fondant sur la LSen et sur le plan de mesures 2016–2020, le Service a confié à la Haute école de travail social Fribourg un mandat afin qu'elle effectue une étude relative à la situation des travailleurs et travailleuses du canton de Fribourg âgé-e-s de 50 ans et plus. Cette étude a été finalisée et ses recommandations seront intégrées dans les travaux d'élaboration du prochain plan de mesures Senior+.

5.2.3.6 Unité d'accueil temporaire et d'orientation (UATO)

En 2021, l'UATO a accueilli 88 (2020 : 93) personnes dont 9 % pour une attente de placement, 46 % avec une indication de retour à domicile 18 % en attente de réadaptation ou de nouvelle hospitalisation et 27 % avec une situation à clarifier. A la sortie, 51 % des personnes sont rentrées à domicile, 28 % ont été placées en EMS, 7 % sont décédées dans l'unité et 14 % ont été transférées dans un hôpital de soins aigus ou de réadaptation.

5.2.4 Autres projets

En 2021, cinq jeunes hommes et femmes ont bénéficié de l'accompagnement socio-éducatif proposé dans le contexte d'un projet-pilote mis en place par la Fondation de Fribourg pour la Jeunesse à de jeunes adultes en rupture de projet de vie et/ou de formation professionnelle initiale. L'évaluation de cette prestation est positive et cette prestation est inscrite au budget de l'Etat dès l'année 2022.

En outre, sur décision du Tribunal des mineurs ou des Justices de Paix du canton, trois jeunes supplémentaires ont bénéficié des prestations offertes dans le contexte du projet-pilote d'accueil à haut seuil de tolérance pour mineur-e-s dès 16 ans mis en place en collaboration avec la DSJ. Ce projet dispose ainsi depuis juillet 2021 de 6 places.

5.3 Statistiques

5.3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2021, le canton de Fribourg disposait pour les personnes adultes en situation de handicap ou en situation d'addiction de 901 (2020 : 900) places dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) et de 1248 (2020 : 1251) places en atelier et centre de jour.

A cette date, le canton de Fribourg disposait de 256 places reconnues pour les mineur-e-s et les jeunes adultes, dont 216² (2020 : 192) places reconnues dans les lieux de vie et des structures de jour des institutions socio-éducatives pour mineur-e-s ou jeunes adultes (ISEMJA) et 40 (2020 : 40) places dans d'autres institutions pour mineur-e-s (Jardin d'enfants spécialisé et Centre thérapeutique de jour/Tagesklinik).

En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg disposait au 31 décembre 2021 de huit places (2020 : 8) pour l'accueil de mineur-e-s en milieu familial, réparties dans deux familles d'accueil professionnelles.

Lieu de vie - handicap mental	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	8			
Fondation FAH-SEB / Linde	47			+7
Fondation FAH-SEB / Colombière	48			
Fondation La Rosière		16	17	
Fondation Clos Fleuri	39	29	12	
Fondation Handicap Glâne	48	7	32	+1
Fondation Les Buissonnets / Homato	39			
Stiftung SSB	13	37	10	
Association L'Arche		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte		15	10	
Fondation Ateliers, Résidences Adultes		24	24	
Fondation La Belle Etoile	8	8	8	
Total des places	250	151	113	+8

² Il n'y a pas eu de création de nouvelles places en 2021. La différence de 24 places entre 2020 et 2021 est expliquée dans le premier [rapport de planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#) (voir chapitre 3.1.1). Il s'agit de la mise en exergue des places partielles (8 places) et des places en structures de jour (17 places) ainsi que la fin de la reconnaissance d'une place de progression non utilisée depuis plusieurs années aux Traversées.

Lieu de vie - handicap psychique	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation HorizonSud	107		32	
Association Les Traversées	13		29	
Fondation St-Louis	11	37		
Stiftung Applico	8		12	
Total des places	139	37	73	0

Lieu de vie - handicap physique	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Association St-Camille	59		12	
Fondation FAH-SEB	0			-7
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	15			
Total des places	74		12	-7

Lieu de vie – addiction	Situation au 31.12.2021			Nouvelles places réalisées en 2021
	Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	
Fondation Le Torry	20			
Association Le Radeau	12			
Fondation Le Tremplin	14		6	
Total des places	46		6	0

Lieu d'occupation - handicap mental	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation FAH-SEB / Linde		6	
Fondation FAH-SEB / Colombière		14	-3
Fondation La Rosière	73	6	
Fondation Clos Fleuri	122	6	
Fondation Les Buissonnets / Homato		18	
Stiftung SSB	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte	75		
Fondation Ateliers, Résidences Adultes	104	18	
Fondation Handicap Glâne	87		
Fondation La Belle Etoile	40		
Total des places	636	68	-3

Lieu d'occupation - handicap psychique	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation HorizonSud	137		
Fondation St-Louis	35		
Association Les Traversées		4	
Fondation Centre d'intégration socio-professionnelle	97		
Fondation L'Estampille	48		
Stiftung Applico	40		
Total des places	357	4	0

Lieu d'occupation - handicap physique	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Association St-Camille	163		
Total des places	163		0

Lieu d'occupation - addiction	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Le Tremplin	20		
Total des places	20		0

Lieu de vie - Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Association Le Bosquet		21	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / St-Etienne		50	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		10	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Bonnesfontaines		29	
Association Mouvement Enfance et Foyers / Nid Clairval		17	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		17	
Association Les Traversées		13	
Stiftung Kinderheim Heimelig		14	
Fondation Transit		20	
Fondation pour la femme et l'enfant / Aux Etangs		8	
Total des places		199	0

Structures de jour - Institutions socio-éducatives	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Eau Vive / Foyer des Apprentis		8	
Fondation de Fribourg pour la Jeunesse / Time-Out		9	
Total des places		17	0

Autres institutions pour mineur-e-s	Situation au 31.12.2021		Nouvelles places réalisées en 2021
	Atelier	Centre de jour	
Fondation Espace thérapeutique / Centre thérapeutique de jour		18	
Fondation Espace thérapeutique / Tagesklinik		10	
Association Le Bosquet		12	
Total des places		40	0

5.3.2 Secteur des EMS

Au 31 décembre 2021, le nombre de lits EMS reconnus selon la loi du 12 mai 2016 sur les prestations médico-sociales était de 2697 (2020 : 2700), dont 2620 (2020 : 2620) réservés aux accueils de longue durée et 80 aux accueils de courte durée. Le nombre de lits admis AOS s'élevait quant à lui à 154 (2020 : 154) et 72 (2020 : 72) places étaient disponibles en foyer de jour.

Nombre de lits EMS reconnus (long et court séjour) au 31 décembre 2021

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Sarine	903	43	21	14
Singine	375	24	2	16
Gruyère	475	21	46	5
Lac	268		10	6

	Lits long séjour reconnus	dont lits en USD	Lits long séjour AOS	Lits court séjour
Glâne	206	24	5	5
Broye	210	15	7	11
Veveyse	149	15		4
Les Camélias (Marsens)*	15	15		
Unité EMS HFR*			17	
Résidence palliative EMS HFR*				6
Unité spécialisée psychiatrie âge avancée (Gletterens)	10	10		
IRSF (Fribourg)*			70	
UATO (Fribourg)*				19
CANTON	2611	167	178	86

* mission cantonale

Nombre de places en foyer de jour au 31 décembre 2021

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
Sarine	Home médicalisé du Gibloux, Farvagny	8	5
	Home médicalisé de la Sarine, Villars-sur-Glâne	8	5
Singine	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	15	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	11	5
Gruyère	Home de la Jogne, Charmey	7	5
Lac	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	8	5
Broye	Foyer Les Mouettes, Estavayer-le-Lac	5	5
Veveyse	Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	10	5
CANTON		72	

6 Service de l'action sociale (SASoc)

Chef de service : Jean-Claude Simonet

6.1 Activités

La mission du Service de l'action sociale est d'assurer l'aide nécessaire aux personnes dans le besoin, aux personnes relevant du domaine de l'asile, aux personnes victimes d'infractions et de s'occuper du recouvrement et des avances de contributions d'entretien. Le Service coordonne ces dispositifs, veille à leur bon fonctionnement, contrôle l'application des mandats et effectue les répartitions financières. Il suit le développement du dispositif cantonal d'action sociale en général, favorise la collaboration entre les acteurs et actrices, propose des améliorations ainsi que des mesures de politique sociale et veille à la coordination de la politique familiale.

Le Service a encore participé à la task force « Plan de soutien jeunesse » instituée à la fin mars 2021 par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, dix mesures urgentes en faveur de la jeunesse, durement – et durablement – touchée par la crise sanitaire ont été lancées par le Conseil d'Etat à fin 2021.

6.2 Aide aux personnes dans le besoin

Le Service répartit les frais d'aide matérielle entre l'Etat et les communes, et entre toutes les communes de chaque district. Il décide de l'aide matérielle relevant de l'article 8 de la loi sur l'aide sociale (LASoc). Il est chargé de veiller que les communes, les 21 services sociaux régionaux (SSR) et les commissions sociales ainsi que les services sociaux

spécialisés assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il assure les relations intercantionales définies dans la loi fédérale en matière d'assistance.

6.2.1 Activités

6.2.1.1 Coordination

Le Service contribue à la mise en œuvre de la LASoc et veille à son application cohérente. Il répond aux questions des SSR, leur fournit des conseils pour l'application de la LASoc et les informe régulièrement sur les développements importants concernant l'aide sociale. Il met à disposition de ces services et des autorités d'aide sociale un répertoire des normes et des procédures, qu'il tient régulièrement à jour, ainsi qu'une base de données de la jurisprudence en matière d'aide sociale actualisée régulièrement en collaboration avec le service de l'aide sociale de la ville de Fribourg.

En 2021, le Service a fourni aux SSR des informations en rapport en particulier avec la crise du Covid-19, à propos notamment de l'application des normes d'aide sociale pour les indépendants et des indépendantes, du dispositif d'accueil d'urgence sociale, de la prise en charge des frais des masques ou de l'assouplissement des critères d'aide sociale dans l'analyse du séjour des personnes en Suisse. Il a émis en outre des recommandations basées sur celles de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) concernant l'application des normes durant la pandémie. Il a aussi informé sur les prestations en faveur de l'interprétariat communautaire. Il a annoncé les nouvelles dispositions consécutives à l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur le recouvrement et les avances de contributions d'entretien.

En collaboration avec d'autres services de l'Etat, le Service prend part à la coordination de la mise en œuvre du concept pour l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté. Ce concept vise à renforcer le soutien aux agriculteurs et agricultrices en difficulté en assurant la détection et un accompagnement spécialisé des situations de détresse. En 2021, cette coordination a mis un accent particulier sur la formation bilingue des « sentinelles » et a renforcé l'équipe de mentors.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantionales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique la récolte des données pour la statistique suisse de l'aide sociale économique. Cette statistique a fait l'objet d'une présentation aux SSR par l'Office fédéral de la statistique qui a eu lieu le 10 décembre 2021.

Au niveau intercantonal, le Service contribue au développement du « Guide social romand » (www.guidesocial.ch). Il est représenté au Groupement romand des chef-fe-s de services des affaires sociales (GRAS), dans l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et il participe sur le plan national aux activités de la CSIAS.

6.2.1.2 Insertion socio-professionnelle

L'aide matérielle accordée aux personnes dans le besoin s'inscrit dans une politique active qui prévoit en contrepartie l'engagement de ces personnes dans des mesures d'insertion socio-professionnelle. Le Service coordonne ce dispositif, tient à jour le catalogue de ces mesures et procède aux adaptations nécessaires. Parallèlement, il coordonne la mise en œuvre de la stratégie du Conseil d'Etat en matière de lutte contre le chômage de longue durée et assure en collaboration avec le Service public de l'emploi (SPE) le suivi des Pôles insertion Plus (PI+). Il contribue au développement de la collaboration interinstitutionnelle et veille à la coordination entre ce dispositif et les SSR. Le Service collabore avec la Commission chargée de la politique cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et suit avec le SPE la mise en œuvre de la mesure « Avenir 20-25 » destinée à favoriser l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes bénéficiant de l'aide sociale. A travers ses engagements et sa participation au sein de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail, le Service contribue à soutenir et renforcer l'action des SSR dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle.

6.2.1.3 Inspection LASoc

Sur requête de commissions sociales, de SSR, de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ou même d'offices, le Service mène des travaux d'inspection sur des dossiers de bénéficiaires de l'aide sociale afin de vérifier que les conditions qui déterminent le besoin sont remplies et que les prestations d'aide sociale sont utilisées conformément à leur but. Ces inspections, effectuées pour la douzième année consécutive, ont été réalisées en 2021 dans 22 situations (23 en 2020), 22 nouvelles requêtes ont été annoncées en cours d'année (2020 : 21), et 18 situations ont été clôturées (2020 : 30). Au 31 décembre 2021, 7 situations sont en cours d'examen (2020 : 9).

6.2.1.4 Révision des SSR LASoc

Le Service est chargé, en vertu des articles 21 al. 4 et 21a de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991, de procéder périodiquement à des travaux de révision des dossiers des bénéficiaires. La révision a pour objet la vérification de la bonne application des normes et des lois régissant l'aide sociale ainsi que de la bonne utilisation des ressources allouées dans ce domaine par l'Etat, les communes ou la Confédération. En 2021, deux services sociaux spécialisés ont fait l'objet d'une révision. En outre, deux séances de transmission des résultats suite à une révision ont eu lieu durant l'année.

6.2.2 Projets et événements

Le Service a réuni en 2021 à quatre reprises, notamment par le biais de visioconférences, les responsables des SSR francophones et germanophones afin de favoriser l'harmonisation des pratiques et la collaboration entre eux. Différentes questions d'application de la LASoc ont été examinées, notamment le remboursement de l'aide matérielle, les personnes en détention, le capital LPP et l'adaptation de certaines procédures en temps de pandémie. Des experts et expertes sont intervenus sur la question des personnes étrangères, du chômage de longue durée, des prestations transitoires pour les chômeurs et chômeuses âgés et de la santé des bénéficiaires de l'aide sociale. Le Service a par ailleurs organisé le séminaire de printemps de l'ARTIAS, qui s'est déroulé sur le site de Grangeneuve autour du thème de l'aide personnelle.

Le Service a participé à la réalisation de la quatrième édition du Forum cantonal du logement qui s'est tenu à Fribourg le 1^{er} octobre 2021 et a réuni plus de 150 personnes pour traiter la question du logement dans le temps et de la nécessité de changer ou d'adapter son logement au cours de la vie.

Les travaux pour la réforme de la LASoc se sont poursuivis en 2021. L'avant-projet de loi et le message qui l'accompagne ont été mis en consultation entre le 25 janvier et le 26 avril 2021. Les résultats de la consultation indiquent, d'une façon générale, que la réforme proposée est saluée et que ses orientations sont considérées comme pertinentes. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat. Il a aussi été demandé d'évaluer les possibilités de renforcer les solutions de formation pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

6.2.3 Statistiques

Durant l'année 2021, 14 SSR francophones ont changé leur système informatique dédié au suivi et au traitement des données de l'aide sociale. En raison de ce changement, ces SSR n'ont pas pu transmettre au SASoc certaines données, dont les informations socio-démographiques. Par conséquent, les statistiques de l'aide sociale figurant dans ce rapport d'activité sont plus restreintes que celles des années précédentes.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2021 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 38 835 485 francs (39 221 687 francs en 2020), soit une diminution de 0,98 %.

Répartition Etat / Communes 2021, articles 32 / 33 LASoc

Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.	% Total
Suisses	10 289 421.05	26,49	- 35 545.95	- 0,09	14 610 977.90	37,62	24 864 853.00	64,03
Etrangères	5 779 622.10	14,88	- 16 053.50	- 0,04	8 207 063.40	21,13	13 970 632.00	35,97

Répartition Etat / Communes 2021, articles 32 / 33 LASoc

Total	16 069 043.15	41,37	-51 599.45	-0,13	22 818 041.30	58,75	38 835 485.00	100,00
--------------	----------------------	--------------	-------------------	--------------	----------------------	--------------	----------------------	---------------

La part à charge de l'Etat comprend également les frais pour les personnes en séjour (art. 8 LASoc).

6.3 Aide aux personnes du domaine de l'asile

6.3.1 Activités

Le Service est chargé de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants et requérantes d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants et requérantes d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force attribuées au canton par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes requérantes d'asile et admises à titre provisoire. Le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié-e-s titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) et pour les réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

La société ORS assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants et requérantes d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des RAD et des personnes NEM. En outre, ORS met en œuvre l'intégration des personnes requérantes d'asile (permis N) et admises à titre provisoire (permis F). Caritas Suisse, Département Migration et Intégration Suisse Romande (ci-après Caritas) assure le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugié-e-s statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) et des réfugié-e-s admis à titre provisoire (permis F).

6.3.2 Projets et événements

La crise liée au Covid-19 a continué d'impacter le domaine de l'asile. La coordination régulière entre les acteurs concernés s'est poursuivie grâce à la task force mise en place depuis le début de la crise. Tous les efforts ont été investis afin de prévenir l'apparition de cas, notamment dans les foyers d'hébergement. La situation des personnes en appartement a également été suivie attentivement afin de leur apporter du soutien si nécessaire.

Au 31 décembre 2021, le domaine de l'asile et des réfugiés dispose de 6 foyers d'hébergement, dont 3 pour les personnes requérantes d'asile, 2 pour les personnes déboutées et 1 pour les personnes réfugiées. Ces structures font l'objet de visites régulières effectuées par le Service. Le suivi et l'adaptation du dispositif d'accueil à la situation volatile du domaine de l'asile en termes d'arrivées continuent d'être une priorité pour le Service.

Au printemps 2021, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la base d'une évaluation positive réalisée par le Service, la pérennisation du projet pilote 2018-2020 lié à l'exploitation de la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, accueillant depuis mars 2018 des personnes réfugiées attribuées par la Confédération. Le rôle de cette structure polyvalente d'une capacité de 60 places, utilisées de façon optimale, a été confirmé dans le dispositif cantonal de premier accueil.

Le programme *Envole-moi* pour mineurs et jeunes jusqu'à 25 ans relevant du domaine de l'asile et des réfugiés a également été pérennisé par le Conseil d'Etat, sur la base d'une évaluation favorable effectuée par le Service à l'issue d'un projet pilote de 3 ans. Au 31 décembre 2021, 124 jeunes sont encadrés par ce programme socio-éducatif et 90 % de ceux-ci sont en formation, en emploi, en mesure d'intégration ou en coaching. Désormais, le programme met également en œuvre des prestations de type AEMO pour soutenir les jeunes proches de l'autonomie. Ces jeunes sont hébergés au foyer Ste Elisabeth ou logés en appartement, selon leur degré d'intégration.

En 2021, dernière année du PIC 2, le Service a élaboré, avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR), le 3^e Programme d'intégration cantonal (PIC 2bis 2022-2023). Ce concept, validé par la Confédération, définit des objectifs stratégiques communs à tous les cantons. Priorités pour le canton de Fribourg durant les deux années à venir : une coordination affermie entre les services de l'Etat, des collaborations consolidées avec les communes et des partenariats renforcés avec les acteurs du terrain.

Un service d'aide et de soins à domicile (SASD) pour requérants et requérantes d'asile en situation de fragilité est opérationnel depuis l'été 2021. Il s'agit d'un projet pilote sur deux ans mis en œuvre par l'ORS, en collaboration avec le Service, ainsi qu'avec le Service de la santé publique (SSP). Ces prestations sont notamment fournies de manière intégrée au foyer Ste Elisabeth, où des places sont réservées pour les personnes qui ont perdu leur autonomie.

En 2021, le Service a poursuivi l'élaboration d'un projet de Planification d'urgence en matière d'asile (PUMA). Cette planification permet aux acteurs concernés de s'organiser rapidement en cas d'urgence nationale dans ce domaine. Elle prévoit notamment des solutions de prise en charge et d'hébergement pour le nombre de requérants et requérantes qui pourraient être attribués au canton de Fribourg dans un tel contexte. Il est prévu d'adapter encore le schéma de mise en œuvre de la planification aux nouvelles procédures d'intervention expérimentées au cours de la crise liée au Covid-19.

6.3.3 Statistiques

En 2021, le nombre total de demandes d'asile a été de 14 928, contre 11 041 en 2020. Cette année, le nombre d'arrivées est similaire à 2019. Au niveau du canton, le nombre de requérants et requérantes d'asile attribués à un foyer d'ORS durant l'année s'élève en 2021 à 144, contre 154 l'année précédente. 20 mineur-e-s non accompagnés sont arrivés en 2021, contre 14 en 2020. L'effectif des requérants et requérantes d'asile, des personnes admises à titre provisoire, des personnes RAD et NEM domiciliés dans le canton est passé de 1706 à 1658.

Au 31 décembre 2021, les foyers d'hébergement cantonaux sont : foyers Ste Elisabeth et foyer du Bourg, à Fribourg, foyer des Passereaux à Broc. Le foyer de la Poya, à Fribourg, et le foyer de la Rosière, à Grolley, hébergent les personnes faisant l'objet d'une décision d'asile négative RAD et NEM. La capacité totale des structures d'hébergement est de 364 places, avec une occupation de 66 %. En 2021, un taux d'occupation réduit a été maintenu pour respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Après un séjour dans les foyers d'accueil, les requérants et requérantes d'asile sont logés dans des maisons collectives, des appartements collectifs ou des appartements individuels, répartis dans différentes communes. Au 31 décembre 2021, 1376 personnes encadrées par ORS étaient logées dans ces structures.

Les personnes attribuées au canton avec un statut de réfugié et arrivant directement d'un Centre fédéral pour requérants et requérantes d'asile (CFA) sont hébergées à la Maison de formation et d'intégration (MFI) de Matran, encadrée par Caritas. Cette structure a accueilli 102 nouvelles personnes en 2021, dont 33 issues d'un regroupement familial, 30 du programme fédéral de réinstallation, 37 de la nouvelle procédure d'asile accélérée ainsi que 2 mineur-e-s non accompagnés. Le suivi de ces personnes est ensuite transféré vers le service social de Caritas.

Le nombre de personnes réfugiées est passé de 2424 en 2020 à 2645 en 2021, au 31 décembre.

En matière d'insertion professionnelle, au 31 décembre 2021, le taux d'activité pour les personnes admises à titre provisoire (y compris réfugié-e-s permis F) est de 50,7 %. Il s'agit du meilleur taux parmi les cantons romands. Pour les personnes réfugiées avec une autorisation de séjour (permis B), ce taux est de 30,7 %. Une progression est constatée cette année encore pour ces deux publics, puisque ces chiffres étaient de 46 %, pour les permis F, respectivement 28,5 %, pour les permis B, en fin d'année 2020.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2021 à 18 707 923 francs (dont 5 153 117 à la charge de l'Etat), contre 22 584 084 francs en 2020 (dont 6 689 026 francs à charge de l'Etat).

L'aide matérielle accordée aux personnes RAD et NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure « bas-seuil » de la Poya se sont élevés à 3 395 919 francs en 2021, contre 2 363 876 en 2020.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugié-e-s se sont élevés en 2021 à 27 823 662 francs (dont 11 249 221 francs à charge de l'Etat), contre 26 415 929 francs en 2020 (dont 7 257 287 francs à charge de l'Etat).

Les dépenses pour l'intégration des personnes requérantes d'asile et admises à titre provisoire se sont élevées en 2021 à 3 870 862 francs (3 792 702 francs en 2020). Les dépenses pour l'intégration des réfugié-e-s et des réfugié-e-s admis à titre provisoire se sont élevées à 1 498 944 francs (2 515 959 francs en 2020).

6.4 Aide aux victimes d'infractions

6.4.1 Activités

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI ; RS 312.5). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts. Premièrement, une aide immédiate et à plus long terme est fournie par les deux centres de consultation LAVI du canton, Solidarité femmes et le centre de consultation pour enfants, hommes et victimes de la circulation, sous forme de conseil, soutien psychologique, aide médicale, juridique, matérielle, sociale et hébergement. Deuxièmement, les droits de la victime sont garantis selon les dispositions du code de procédure pénale suisse, en particulier le droit au respect de sa personnalité durant toutes les phases du procès pénal. Troisièmement, une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise est assurée aux victimes. L'aide aux victimes est subsidiaire, en ce sens qu'elle n'est fournie que lorsque ni l'auteur-e de l'infraction, ni les assurances sociales ou privées ne versent de prestations. Les normes cantonales pour l'aide immédiate et à plus long terme, émises par la Direction, ont été adaptées au 1^{er} janvier 2021 en ce sens qu'elles ne prévoient plus expressément le tarif horaire d'interprète, celui-ci étant désormais approuvé par le Service lui-même, comme il le fait déjà en matière d'aide sociale et d'asile.

6.4.2 Projets et événements

6.4.2.1 Projets de la Confédération ayant une incidence sur la pratique cantonale et projets du canton

Le 27 mai 2021, la Conférence suisse des directrices et directeurs des affaires sociales (CDAS) a adopté des recommandations relatives au financement des maisons d'accueil pour femmes à l'aménagement de soutiens post-hébergement. Celles-ci ont pour objectif d'améliorer la sécurité en matière de financement et de planification pour les maisons d'accueil pour femmes et de garantir l'égalité de traitement des femmes et des enfants concernés. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et à une harmonisation intercantonale à ce sujet. Le canton doit analyser ces recommandations par rapport au dispositif en vigueur.

6.4.2.2 Coordination cantonale

Le Service a réuni une fois les membres de la coordination cantonale, représentant les principaux acteurs et actrices du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, équipe mobile d'urgences psychosociales du RFSM, avocats et avocates, écoles et services sociaux) ainsi que, à deux reprises, les responsables des centres LAVI, à des fins d'harmonisation de la pratique. Le Service a en outre participé aux séances des entités suivantes : mécanisme cantonal de protection des victimes de traite des êtres humains, commission cantonale contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille, conférences régionale et suisse des offices de liaison LAVI.

6.4.3 Statistiques

6.4.3.1 Dossiers et décisions

	2020	2021
Dossiers traités par le Service (toutes prestations confondues)	498	652
Ecritures comptables (toutes entrées et sorties confondues)	1067	1576
Décisions en matière d'aide à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat	67	80
Décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale	38	35
Recours formés auprès du Tribunal cantonal	0	0

6.4.3.2 Dépenses

Pour l'année 2021, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 497 015 fr. 17 (1 460 899 fr. 13 en 2020).

Cela représente une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

Dépenses de l'exercice		2020		2021
Frais d'aide immédiate	Fr.	357 933.75	Fr.	344 150.44
dont frais d'avocat-e	Fr.	91 118.38	Fr.	104 203.93
Frais d'aide à long terme	Fr.	69 336.10	Fr.	69 005.05
dont frais d'avocat-e	Fr.	23 931.25	Fr.	34 568.40
Aide et remboursements autres cantons (art. 18 LAVI)	Fr.	31 356.00	Fr.	55 588.00
Indemnisation (dommage matériel)	Fr.	36 317.25	Fr.	51 293.85
Réparation morale	Fr.	79 373.40	Fr.	67 877.00
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	Fr.	665.00	Fr.	-177.50
Subventions à Solidarité femme et aux partenaires du dispositif	Fr.	770 868.00	Fr.	770 506.00
Total	Fr.	1 460 899.13	Fr.	1 497 015.17

Le montant des prestations récupérées par le canton auprès des auteur-e-s d'infractions (art. 7 LAVI) s'est élevé à 61 014 fr. 99 (30 525 fr. 35 en 2020).

6.5 Aide au recouvrement et avances de contributions d'entretien

6.5.1 Activités

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des contributions d'entretien telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints et conjointes ou d'ex-conjoints et ex-conjointes domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement par la personne débitrice, le Service peut accorder aux personnes bénéficiaires des avances mensuelles lorsque leur situation financière le justifie. Le Service doit assumer d'une part des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires, et d'autre part l'information, le conseil et l'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes débitrices des contributions d'entretien. Il assume aussi la gestion et le suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique.

S'agissant des personnes créancières d'aliments, le Service les informe et les reçoit en entretien au besoin, statue sur leur droit, procède à la facturation mensuelle des contributions d'entretien et au versement d'avances, révisé annuellement leur situation, assure la gestion du contentieux et statue sur les réclamations.

A l'égard des personnes débitrices des contributions d'entretien, le Service procède aux démarches de recouvrement à l'amiable et judiciaires (poursuites, saisies de revenus, avis aux tiers débiteurs, requêtes de sûretés et de séquestre ainsi que plaintes pénales) auprès des préfectures, autorités de poursuite pénale ainsi qu'auprès des tribunaux civils et pénaux du canton.

Sur le plan régional, le Service a participé en 2021 à deux séances de la Conférence latine des autorités de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien, lesquelles garantissent l'échange indispensable d'expériences entre ses membres, ainsi que la formation continue au moyen de conférences thématiques.

6.5.2 Projets et événements

Le Service a poursuivi les travaux d'élaboration de la loi et de l'ordonnance sur l'aide à l'encaissement et l'avance de contributions d'entretien. La loi (LARACE, RSF 212.4.1) a été adoptée par le Grand Conseil le 8 septembre 2021 et l'ordonnance (OARACE, RSF 212.4.11) l'a été par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2021. Ces textes ont remplacé l'arrêté du Conseil d'Etat de 1993 en la matière et mettent aussi en œuvre l'ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement, adoptée le 6 décembre 2019.

6.5.3 Statistiques

Démarches d'encaissement	2020	2021
Comparutions devant le Tribunal civil d'arrondissement dans les différents districts du canton	6	5
Comparutions devant les autorités de poursuite pénale	32	26
Réquisitions de poursuite déposées	483	410
Demandes de saisie de salaire	42	34
Plaintes pénales déposées	174	122

Avances de contributions d'entretien	2020	2021
Montant total des avances de contributions d'entretien et des frais de procédures de recouvrement versées par l'Etat au 31 décembre 2020	Fr. 5 880 720.01	Fr. 5 496 412.76

Recouvrement de contributions d'entretien	2020	2021
Montant net récupéré sur les avances de contributions d'entretien	Fr. 2 828 206.11	Fr. 2 878 705.52
> Dont 98 905 fr. 65 ont été récupérés via la société de recouvrement mandatée par l'Etat		
> Taux de recouvrement	% 48,09	% 52,7
> Le montant non récupéré est réparti à parts égales entre Etat et communes (art. 81 al. 2 LACC)		
	3 052 513.90	2 617 707.25
Récupération des contributions d'entretien non couvertes par les avances de l'Etat, en faveur exclusive des personnes créancières de l'obligation d'entretien	Fr. 2 518 514.64	Fr. 2 577 219.12
Montant total encaissé par le Service dans ses activités de recouvrement de contributions d'entretien	Fr. 5 346 720.75	Fr. 5 455 924.64

Traitement des dossiers	2020	2021
Dossiers traités au 31 décembre 2021	1644	1603
> dont dossiers relevant de l'application de la Convention internationale dite de New-York (domicile à l'étranger de la personne débitrice ou créancière de l'obligation d'entretien, l'autre devant être domiciliée dans le canton)	103	96
Nouvelles demandes enregistrées	196	197
Décisions (ouverture, clôture, etc.)	706	691
Révisions effectuées et formalisées par une décision	1004	832
Réclamations enregistrées par le Service	27	31
> Réclamations admises	4	6
> Réclamation rejetées	12	13
Recours déposés par les bénéficiaires	3	2
> Recours admis par la DSAS	1	0
> Recours rejeté par la DSAS	1	2
Dossiers terminés	454	483

6.6 Action sociale et politique familiale

6.6.1 Activités

6.6.1.1 Action sociale

Le Service contribue sous différentes formes à la coordination du dispositif cantonal d'action sociale et au renforcement de sa cohésion. Il procède à un travail d'information auprès du public (Fribourg pour tous), soutient les interventions de services sociaux spécialisées (art. 14 LASoc), mène des actions de prévention (jeu excessif ou surendettement) et s'occupe de la réalisation du Rapport cantonal sur la situation sociale et la pauvreté.

En 2021, le Service a poursuivi la coordination de la Task Force accueils d'urgence sociale (TAUS) réunissant les services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) ainsi que d'autres partenaires du réseau social fribourgeois, en particulier la Croix-Rouge fribourgeoise. Organisées à onze reprises, les conférences téléphoniques de la TAUS ont pour but d'assurer l'urgence sociale dans tout le canton, maintenir les prestations dans des conditions sanitaires conformes aux recommandations, faciliter l'accès aux ressources et informations existantes, relayer les constats et besoins, et favoriser les échanges et les collaborations. Dans le cadre de l'Ordonnance sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus par un soutien aux personnes nouvellement précarisées et à risque de pauvreté, le Service a assumé la coordination des sollicitations et aides financières aux institutions et réseaux d'entraide. Le soutien financier accordé dans ce cadre s'élève à un million de francs. Le Service a également assuré le suivi des contrôles de plans de protection des institutions à risque. Cinq contrôles ont été réalisés au sein des structures mandatées par le Service.

Les travaux quant à la réalisation du deuxième rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg se sont poursuivis.

Le Service a continué le renouvellement des conventions établies avec les services sociaux spécialisés dans le cadre de l'article 14 LASoc. La convention établie avec la Tuile a été finalisée et signée le 6 juillet 2021. La mise à jour des mandats avec Pro Infirmis Fribourg et Pro Senectute Fribourg, en collaboration avec le Service de la prévoyance sociale, a été poursuivie. Le mandat de l'association Espacefemme a été finalisé et signé fin décembre 2021. Des discussions ont débuté avec l'association Banc public pour la mise à jour de son mandat de prestations.

À la suite du postulat 2020-GC-204 des députées Fagherazzi et Favre-Morand concernant la mise à disposition en libre accès des protections hygiéniques dans les écoles, les institutions publiques et sportives et accepté par le Grand Conseil, les travaux de réalisation du rapport ad hoc ont débuté.

Le Club santé-social du Grand Conseil s'est constitué en association en décembre 2017. Le Service en assure conjointement le secrétariat avec le Service de la santé publique. En 2021, l'assemblée générale du Club a notamment permis de traiter du thème des attitudes et comportements pouvant influencer la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises. Une présentation des chiffres-clés et tendances en matière d'alimentation, d'activité physique, de santé mentale, d'alcool et de tabac issus de l'étude HBSC sur la santé des élèves fribourgeois 2018 et de l'enquête menée par l'OBSAN en 2017 sur la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises a été assurée et mise en perspectives avec les mesures prévues au niveau cantonal en matière de promotion de la santé et prévention.

Sur les trajets des entreprises de transport suisses, les voyageurs et voyageuses en situation de handicap bénéficient de la gratuité pour la personne qui les accompagne. Le Service délivre pour ces personnes la carte de légitimation mise à disposition par les CFF. En 2021, 119 cartes ont été émises (141 en 2020).

6.6.1.2 Politique familiale

Afin de promouvoir une vision globale des besoins des familles du canton ainsi que des interventions et enjeux en matière de politique familiale, le Service assure la coordination visant à développer une stratégie cantonale, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le Service de l'enfance et de la jeunesse ou encore le Bureau d'intégration des migrant-e-s. Le Service siège également à la Commission de l'égalité hommes et femmes et de la famille.

Le Service a finalisé les documents relatifs à l'avant-projet de loi sur les prestations complémentaires pour les familles en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales. L'avant-projet a été mis en consultation entre le 15 mars et le 15 juin 2021. Les résultats de la consultation plébiscitent d'une façon générale l'introduction de prestations complémentaires pour les familles telles que présentées dans l'avant-projet de loi. Toutefois, il a été demandé, sur le plan financier, comme dans la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'aide sociale, qu'un examen soit réalisé quant à un éventuel désenchevêtrement et une nouvelle répartition des tâches entre les communes et l'Etat.

Le Service a pris part à la plateforme « Encouragement précoce » coordonnée conjointement par le Service de l'enfance et de la jeunesse et le Bureau pour l'intégration des migrant-e-s et la prévention du racisme.

En collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), il a mis sur pied le mandat de prestations pour l'année 2021 avec l'association EX-pression, qui vise à développer le programme d'aide aux auteur-e-s de violence suite de l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et aux modifications légales qui en résultent au niveau fédéral et cantonal.

Les travaux relatifs au rapport sur les familles dans le canton de Fribourg ont débuté en vue de sa parution en 2022.

6.6.1.3 Fonds de l'action sociale

Ce fonds a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Grâce à ce fonds, 22 associations ou fondations ont bénéficié d'un soutien financier en 2021, pour un montant de 339 076 fr. 95 (272 859 fr. 35 en 2020).

6.6.1.4 Jeu excessif

Le Service assume le secrétariat et la présidence de la Commission cantonale de prévention et de lutte contre le jeu excessif et le surendettement (CPLJS) ainsi que la gestion du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif. En 2021, trois séances de la CPLJS ont été organisées. Le Fonds a accordé des subventions pour un montant total de 260 740 francs (215 316 francs en 2020)

6.6.1.5 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants et représentantes de divers domaines d'activité. Elle a siégé à trois reprises et s'est déterminée sur quatre demandes de désendettement. Elle a rendu quatre décisions positives pour un montant de 84 877 fr. 85 (131 446 fr. 10 en 2020).

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1 ^{er} janvier 2021		1 200 445.15
Montant prêté par le Fonds	./.	79 677.85
Montant remboursé au Fonds	+	97 446.05
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2021		1 218 213.35

6.6.1.6 Fribourg pour tous

Fribourg pour tous (FpT) a pour mission d'assurer à l'ensemble de la population du canton de Fribourg un accès simple, neutre et convivial à des informations personnalisées. Les informations fournies permettent aux personnes de s'orienter au sein du réseau social vers les services d'aide professionnelle les plus appropriés à leurs besoins, en toute confidentialité, gratuitement et sans engagement, dans une visée préventive permettant d'éviter la détérioration des situations sociales.

Les thématiques les plus fréquentes de l'année 2021 ont été les suivantes : aides financières, problèmes en lien avec le logement, les assurances sociales, les permis d'établissement, questions de gestion administrative, recherches d'emploi, conflits en tout genre, séparation/divorce. En 2021, FpT a répondu à 1274 demandes de la population.

Les assistantes sociales ont présenté FpT à divers publics : étudiants et étudiantes en travail social à la HETS-FR, Direction de la cohésion sociale du canton de Vaud, membres de l'ARTIAS (Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale), classes d'intégration de l'EPAI, communautés afghane et sri-lankaise, migrants et migrantes des cours de français de l'OSEO. FpT a aussi lancé une campagne de promotion de ses prestations auprès des médecins et psychologues du canton. FpT a assumé le suivi d'un étudiant HETS-FR dans sa formation pratique de six mois.

Deux projets à long terme ont été concrétisés en 2021 : l'édition d'un dépliant d'informations sur la séparation et le divorce des couples mariés, en collaboration avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, ainsi que le Pôle d'échange sur les réalités sociales du canton de Fribourg, en collaboration avec la HETS-FR. Dans le cadre de cette collaboration, les données anonymisées recueillies à FpT seront exploitées dans le cadre de recherches sur les problématiques sociales fribourgeoises.

Finalement, l'année 2021 a été marquée par l'anniversaire des dix ans de FpT, l'occasion de dresser un bilan avec les partenaires du réseau socio-sanitaire, la HETS-FR et des conférenciers, dont le professeur René Knüsel de l'Université de Lausanne, auteur de l'étude de besoins réalisée en 2010 et qui avait conclu à la pertinence d'un guichet social dans le canton de Fribourg.

6.6.2 Projets et événements

A l'aide du budget alloué par la Stratégie de développement durable de l'Etat de Fribourg, le Service a mandaté et suivi la réalisation d'une étude sur les effets de seuil dans l'octroi de prestations liées aux besoins dans le canton de Fribourg et de leurs conséquences sur l'activité. Elle est réalisée par le bureau Interface basé à Lausanne.

Le Service a aussi mené une analyse et entamé des discussions quant à la création d'une banque alimentaire dans le canton de Fribourg.

7 Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Chef de service : Stéphane Quéru

7.1 Activités

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) développe les éléments de politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse et exécute les différents mandats de protection de l'enfant, en application des législations fédérales et cantonales. Il veille à donner l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes.

Il participe à la Conférence de la politique de l'enfance et de la jeunesse, qui est une conférence technique de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS. Le Service est également membre de la Conférence latine de la promotion et de la protection de l'enfant, que le chef de service préside et qui est un organe technique de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. Dans ce cadre, différents groupes travaillent à la mise en commun de référentiels propres à l'activité de protection et de promotion de l'enfance des cantons latins.

Le SEJ agit dans les grands domaines de l'aide à l'enfance et de la jeunesse, tels que définis au niveau national. Il s'efforce de garantir l'accès et la qualité des prestations, et en assure le pilotage. Le chef de service préside la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Il participe également à la Commission cantonale de la scolarisation et de l'intégration des enfants de migrants, aux comités de pilotage de l'harmonisation des systèmes d'information des écoles du canton de Fribourg (HAE), du Bureau de santé à l'école, de la santé mentale.

Le SEJ est impliqué de manière opérationnelle au sein de la Plateforme Jeunes, ainsi qu'au sein de la Plateforme d'indication en matière d'addictions chez les mineur-e-s.

7.1.1 Faits marquants pour le Service

Les résultats de l'analyse menée en 2020 par la société ECOPLAN concernant le fonctionnement des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont été présentés au Conseil d'Etat au début 2021. Quatre domaines ont été identifiés pour que le SEJ puisse à l'avenir maîtriser sa charge : augmenter davantage les ressources humaines, clarifier les tâches et responsabilités des intervenant-e-s en protection de l'enfant (IPE), intensifier la communication interne et l'exécution des décisions, renforcer la collaboration avec les partenaires externes tels que les écoles et les

services sociaux. Des travaux menés conjointement par le Secrétariat général de la DSAS, le Service du personnel et d'organisation (SPO) et l'équipe de direction du SEJ ont permis de fixer les domaines d'action prioritaires comprenant l'encadrement et le coaching des IPE, la mise en œuvre des adaptations informatiques requises, la communication interne et le travail avec les réseaux partenaires. Pour la mise en œuvre, la priorité a été portée sur les recommandations en lien avec la gestion électronique des documents (GED) avec le développement et l'implémentation de l'application OnBase. OnBase constitue un pré-requis pour de nombreuses autres mesures. Le service doit également reprendre les contacts systématiques avec les Autorités et partenaires avec lesquels les IPE collaborent quotidiennement.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et de ses effets sur les jeunes, le Service a mis à disposition deux membres de son personnel en tant que chef de projet et collaboratrice scientifique chargés de soutenir l'élaboration du « Plan de soutien jeunesse » voulu par le Conseil d'Etat. Plusieurs collaborateurs et collaboratrices du service ont participé aux différents groupes de travail institués dans ce cadre.

7.2 Secteurs d'intervention en protection de l'enfant (SASD et Intake)

Le travail de protection de l'enfant est caractérisé par les activités de conseil et de soutien dans la vie quotidienne et lors de difficultés à l'intention des enfants, de leurs parents et des professionnel-le-s (permanence), l'organisation des aides complémentaires à l'éducation (actions éducatives en milieu ouvert ou placements en institutions ou en familles d'accueil), l'analyse des situations (enquêtes pour les Autorités) et la gestion par cas en exécution des mesures de protection instituées par les Autorités de protection (Justices de paix, Tribunal des mineurs, tribunaux d'arrondissement).

7.2.1 Faits marquants pour l'Intake et les secteurs de l'action sociale directe

Durant l'année 2021, les équipes ont été particulièrement engagées et occupées par le développement d'une nouvelle application informatique OnBase qui remplacera l'application Follow Me mise en production en 1997. Chaque IPE a procédé à la dématérialisation de ses dossiers afin que ceux-ci puissent être numérisés par scannage. Cette opération de gestion électronique des documents (GED) a débuté durant l'été et a permis la réorganisation des dossiers de plus de 3500 enfants. Sur les 2335 dossiers d'interventions répertoriés pour le scan de masse, 621 n'ont pas été scannés parce qu'ils pourront être classés à relativement brève échéance et il n'y a plus en soi de gestion d'affaire. Cela représente donc 26,6 % de dossiers à classer, dont certains le seront dès réception d'une décision de justice. Un second processus de gestion d'affaire (GA) consiste, avec l'appui du SITel, à construire et à valider les étapes de développement de l'application OnBase. Celle-ci entrera en production à la fin du 1^{er} trimestre 2022. Pour permettre le développement de la GA correspondant aux critères du « métier », plusieurs IPE participent de manière intensive à un groupe de travail OnBase permettant ainsi de faire évoluer et perfectionner cette nouvelle application informatique.

En 2021, les équipes d'IPE ont continué à adapter leurs activités, comme toute la société, aux effets collatéraux de la pandémie de Covid-19. Les équipes se sont engagées avec motivation et conviction dans une tâche parfois ardue, celle de trouver des solutions à des situations familiales toujours plus complexes, dans un contexte sociétal fragilisé de toute part. Il est fait le constat que de très nombreuses interventions ont eu lieu en faveur d'enfants et de jeunes ainsi que de parents en grandes difficultés.

En 2021, il est constaté l'arrivée plus importante qu'en 2020 de jeunes requérant-e-s d'asile non accompagnés (RMNA) en provenance d'Afghanistan principalement.

7.2.2 Statistiques des interventions en protection de l'enfant

Les activités des secteurs de l'action sociale directe et de l'Intake ont globalement augmenté en 2021. Les situations suivies par les équipes régionales du SASD et par l'Intake se répartissent selon le tableau suivant :

Généralités	2019	2020	2021
Nombre d'enfants suivis durant l'année	3542	3591	3553
Nombre d'interventions effectuées durant l'année	3135	3163	3215

Généralités	2019	2020	2021
Nombre d'interventions nouvelles durant l'année	1110	1104	1110
Nombre d'interventions classées durant l'année	1093	1080	997
Nombre de familles concernées par les interventions en cours	2519	2513	2517

Les 3215 interventions effectuées en 2021 se répartissent de la manière suivante :

Interventions par mandat en vigueur	2019	2020	2021
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte – Justices de paix	2078	2124	2132
Situations sans mandat officiel	933	918	957
Tribunal civil de district	48	47	44
Tribunal des mineurs	15	6	4
Placement avec mandat (sans art. 310 CC)	15	14	15
Enquêtes « Entraide intercantonale »	5	5	4
Enquêtes pour autres pays	5	6	3
Par défaut	36	43	56

Les interventions avec mandat représentent 68 % de l'activité des secteurs SASD et Intake, alors que les situations sans mandat officiel et par défaut représentent 32 %.

7.2.3 Placements d'enfants

Le Service anime une plateforme interne, qui a pour but de coordonner les placements d'enfants au sein des institutions d'éducation et des familles d'accueil. Cette plateforme bénéficie de l'adhésion de l'ensemble des intervenants et intervenantes concernés. L'Inspectrice des institutions d'éducation rattachée au Service de la prévoyance sociale, y est invitée et y participe de manière régulière. Un tel dispositif est d'autant plus nécessaire qu'il faut mettre en lien les besoins de chaque enfant concerné avec les places à disposition.

En 2021, la plateforme a organisé 221 placements (202 placements en 2020, + 9,4 %) qui étaient répartis de la manière suivante :

Nouveaux placements organisés en	2020	2021
Aux Etangs	12	8
Foyer des Bonnesfontaines	11	9
Foyer des Apprentis	10	10
Kinderheim Heimelig	3	2
Nid Clairval	1	2
Le Bosquet	18	18
Les Traversées	7	7
Foyer Saint-Etienne (toutes les unités)	13	19
Transit (urgence et évaluation)	59	69
Time Out (observations)	9	5
Les Peupliers (hors Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide)	3	5
Institutions hors canton	32	50
Familles d'accueil fribourgeoises	17	15
Familles d'accueil hors canton	7	2
Nombre total	202	221

Il est important de comparer le nombre de placements organisés en 2021 et le nombre d'interventions et d'enfants suivis par le SEJ. Ces données permettent de casser l'image erronée selon laquelle les interventions du SEJ débouchent systématiquement sur le placement des enfants. A relever que le 30 novembre 2021, le Conseil d'Etat a pris acte du [premier rapport planification de l'offre de prestation institutionnelle pour mineur-e-s et jeunes adultes](#).

Cette planification s'insère dans une vision portant sur les droits de l'enfant, sa participation, sa protection, sa personnalité et son développement.

7.2.4 Service de piquet

Le service de piquet du SEJ a été créé en 1996 afin de répondre aux exigences de la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI), en offrant des possibilités d'intervention 24 heures sur 24. Très rapidement, ce service de piquet ne s'est pas limité à la prise en charge d'enfants victimes d'infractions. Il est actif pour toute situation d'enfant qui se trouve en situation de péril en la demeure en dehors des heures d'ouverture de l'administration. En 2021, le service de piquet est intervenu 65 fois pour les raisons suivantes :

Motif d'intervention		%
Fugue	11	17
Fugue vers Paris	6	10
Soupçon d'enlèvement	4	6
Soupçon de maltraitance/actes d'ordre sexuel	4	6
Altercation parent/enfant ou éducateur/enfant	10	15
Violence parentale	10	15
Violence conjugale	2	3
Violence du/de la jeune sur son/ses parents	4	6
Hospitalisation de l'enfant	5	8
Hospitalisation du parent	3	5
Jeune en situation de crise	4	6
Parent inquiet	2	3

Il est intéressant de constater que les interventions pour les filles représentent plus de la moitié des situations et que les situations liées à une problématique de genre sont un élément non négligeable à prendre en considération.

Genre		%
Masculin	20	31
Féminin	34	52
Non genré	6	9
Fratries	4	6
Pas de donnée	1	2

Les modes de résolution de ces situations sont organisés et coordonnés avec la Police cantonale et les hôpitaux (HFR et RFSM).

Solutions		%
Placement à Transit / au Bosquet	24	37
Placement autre	1	2
Détention provisoire	2	3
Hospitalisation	7	10
Coordination avec la police ou autre intervenant	7	10
Retour à domicile	11	17
Séjour dans la famille élargie/amis	1	2
Mesure d'éloignement du père	2	3
Signalement à la police	4	6
Recherches par la police	3	5
Pas d'intervention	3	5

7.3 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Le secteur des milieux d'accueil (SMA) intervient dans toutes les structures et milieux qui accueillent des enfants de manière extrafamiliale. Sa tâche principale est d'évaluer, d'autoriser et de surveiller d'une part, les structures d'accueil extrafamiliales de jour (crèches, accueils extrascolaires, ateliers et groupes de jeux, parents de jour) et d'autre part, les structures familiales et institutions qui accueillent des enfants jour et nuit (familles d'accueil, institutions non reconnues au sens de la législation sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (LIFAP)) où les enfants sont placés à plus long terme. Le SMA, en tant qu'Autorité centrale cantonale en matière d'adoption évalue les demandes d'adoption et délivre un agrément aux couples souhaitant adopter. Il propose également des prestations de conseil et de soutien aux structures et aux milieux d'accueil. En parallèle, il renseigne les futurs parents adoptifs sur la procédure. Le SMA est chargé de l'application de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Il procède au calcul des subventions et au paiement des forfaits de l'Etat, des employeurs destinés à diminuer la part des parents pour le financement des heures de garde.

7.3.1 Faits marquants pour le secteur des milieux d'accueil

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial de jour, la situation liée au Covid-19 a imposé la nécessité d'adapter régulièrement les plans de protection mis en place depuis août 2020. Il y a lieu de relever ici la qualité de l'implication constante des différentes structures dans la mise en œuvre des plans de protection et de leur application depuis août 2020.

Le secteur est très sollicité dans le cadre de la surveillance des mamans de jour indépendantes et s'implique dans le règlement de la situation de milieux d'accueil familiaux non déclarés.

Le secteur s'est fortement impliqué dans les travaux concernant le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC). Ce processus envisage de confier aux communes le financement octroyé jusqu'à présent par l'Etat, de distribuer la contribution des employeurs et les fonds issus de la Réforme fiscale.

Dans le domaine de l'adoption internationale, il a lieu de constater la fermeture de plus en plus de pays, ce qui réduit les possibilités d'adopter un enfant. En 2021, quatre enfants sont arrivés dans leurs nouvelles familles depuis la Thaïlande. En décembre 2021, les autorités thaïlandaises en matière d'adoption informaient les autorités étrangères que le pays se fermait pour les adoptions internationales.

Dans le domaine des familles d'accueil, une recherche nationale a été lancée sur ce thème et le secteur a été sollicité pour y participer. Cette étude chapeautée en partie par plusieurs Hautes Ecoles de Suisse romande et de Suisse alémanique devrait présenter des résultats en 2022.

7.3.2 Statistiques relatives aux milieux d'accueil

En 2021, 722 dossiers sont ouverts auprès du SMA (692 en 2020, + 4,3 %).

Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)	2019	2020	2021
Procédures d'adoptions en cours	28	35	39
Familles d'accueil en activité	161	150	149
Familles d'accueil professionnelles en activité	2	2	2
Parents de jour en activité	130	136	145
Associations d'accueil familial de jour en activité	10	9	9
Institutions petite enfance en activité	193	195	202
Accueils extra-scolaires en activité	112	113	119
Institutions spéciales en activité	4	4	3

Des tâches plus spécifiques sont exécutées par le SMA et se répartissent selon les données suivantes :

	2019	2020	2021
Demande d'adoption conjointe d'enfant	3	3	0
Demande d'adoption de l'enfant du ou de la conjoint/e	11	8	14

	2019	2020	2021
Demande d'adoption de majeur-e	9	9	9
Demande de changement de nom de famille	2	1	1
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale aboutie	0	0	0
Demande d'abandon d'enfant/d'adoption nationale non aboutie	0	0	1
Enquêtes du Service de la population et des migrants – accueil d'enfant étrangers sans vue d'adoption	10	8	7
Recherche des origines	15	6	10
Préavis « Permis de construire »	13	13	12
Préavis pour l'Office fédéral des assurances sociales	4	0	0

7.3.3 Informations sur l'application de la loi sur les structures extrafamiliales de jour (LstE)

Au 31 décembre 2021, le canton de Fribourg compte 69 crèches et 2190 places d'accueil autorisées en crèche (+ 23 structures depuis l'entrée en vigueur de la LstE en janvier 2012). Les nombres de places qu'elles offrent par district sont les suivants :

Nombre de places d'accueil en crèches	2020	2021
Broye	79	79
Glâne	95	119
Gruyère	348	356
Lac	211	224
Sarine	1023	1128
Singine	162	164
Veveyse	94	120
Total	2012	2190

Au 31 décembre 2021, le canton compte 113 structures d'accueil extrascolaire (+ 58 structures depuis l'entrée en vigueur de la LstE en juin 2012). Les structures offrent les places suivantes selon les districts :

Nombre de places d'accueil extrascolaire	2020			2021		
	Matin	Midi	Après l'école	Matin	Midi	Après l'école
Broye	332	388	340	352	418	360
Glâne	242	324	283	267	345	314
Gruyère	276	664	430	288	695	458
Lac	229	338	277	217	331	279
Sarine	1183	1720	1417	1225	1840	1542
Singine	146	327	156	172	263	170
Veveyse	246	504	373	246	519	408
Total	2654	4175	3276	2767	4411	3531

Afin de permettre la baisse des tarifs payés par les parents, l'Etat a versé en 2021 un montant total de 6 085 106 francs, y compris les montants relatifs à l'application de l'art. 13 LstE. La contribution des employeurs s'est élevée quant à elle à 3 273 606 francs. Enfin, les montants issus de la réforme fiscale représentent la somme de 1 663 027 francs, y compris pour les projets innovants.

Pour la création de places en crèche et en accueil extrascolaire, les montants issus de la réforme fiscale ont permis un versement de 645 000 francs pour la création de places en crèche et un versement total de 344 885 francs pour les AES. Ceci représente un total de 989 885 francs prélevés sur le montant prévu pour l'année 2021 de 1 million de francs. Le solde est reporté sur le fond de l'année 2022.

7.4 Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI fournit aux victimes d'infraction une assistance médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique appropriée. Il accompagne les victimes et leurs proches en fournissant des conseils et une aide immédiate, mais aussi à plus long terme.

7.4.1 Faits marquants de l'activité du Centre de consultation LAVI

A fin janvier 2021, la responsable du Centre de consultation depuis sa création en septembre 1996, Madame Christine Egger Joggi, a pris sa retraite. Un intérim s'en est suivi et la direction du SEJ s'est fortement impliquée avec les intervenant-e-s du Centre de consultation LAVI jusqu'à fin août 2021. Le 1^{er} septembre 2021, une nouvelle responsable est entrée en fonction.

7.4.2 Statistiques du Centre de consultation LAVI

En 2021, l'activité du centre de consultation LAVI a vu une baisse importante du nombre de nouvelles situations pour les hommes et les victimes au titre de la loi sur la circulation routière (LCR).

Consultations pour les hommes et les victimes au sens de la LCR	2020	2021
Nouvelles situations	345	283
Situations reprises de l'année précédente	84	147
Total des situations traitées	429	430

Les types d'infractions prises en comptes sont les suivantes :

Infraction (réponses multiples)	2021
Homicide	8
Homicide LCR	13
Tentative d'homicide	8
Lésions corporelles	152
Lésions corporelles LCR	50
Brigandage	3
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	110
Infractions contre la liberté	7
Enlèvement de mineurs	0
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	27
Violation de l'intégrité sexuelle de personnes dépendantes	2
Contrainte sexuelle, viol	15
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	7
Violence au sein du couple	22
Mesures coercitives	24
Autre selon CP	4
Non clarifié	3

En ce qui concerne les consultations pour les enfants, celles-ci ont progressé de manière importante :

Consultations pour les enfants	2020	2021
Nouvelles situations	238	265
Situations reprises de l'année précédente	141	129
Total des situations traités	379	394

La répartition selon les âges montre une surreprésentation des jeunes filles de 10 à 17 ans.

Répartition selon l'âge et le genre	Féminin	Masculin
< 10 ans	47	45
De 10 à 17 ans	190	73
>17 ans	30	9

Ces chiffres sont à mettre en relation avec les infractions, notamment celles contre l'intégrité sexuelle.

Infraction (plusieurs réponses possibles)	2019	2020	2021
Homicide	5	0	3
Homicide LCR	0	0	1
Tentative d'homicide	0	1	1
Lésions corporelles	70	58	102
Lésions corporelles LCR	0	0	10
Brigandage	2	4	1
Extorsion, chantage, menaces, contrainte	68	45	60
Infractions contre la liberté	1	3	1
Violation de l'intégrité sexuelle d'enfants	76	74	144
Contrainte sexuelle, viol	22	30	49
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	14	4	16
Violence conjugale	26	22	31
Violence familiale	49	37	79
Autre selon CP	11	21	28
Non clarifié	5	6	19

De manière générale, ces données tendent à confirmer l'hypothèse de difficultés plus importantes chez les enfants et les jeunes dans la période de pandémie vécue actuellement.

7.5 Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ)

Le Bureau de promotion de l'enfance et de la jeunesse (BPEJ) s'engage dans l'encouragement et la participation de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que le conseil et le soutien dans la vie quotidienne. Sous la conduite de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, le BPEJ est chargé de développer la politique fribourgeoise de l'enfance et de la jeunesse. Depuis 2018, il met en œuvre le plan d'action « Je participe ! », adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2017 sur la base de la stratégie du même nom. Le BPEJ est représenté au sein de la Conférence intercantonale de la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et au sein de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

7.5.1 Faits marquants pour le BPEJ

L'impact de la crise sanitaire sur le bien-être des enfants et des jeunes a continué d'être au cœur du travail du BPEJ en 2021. À la suite des constats alarmants des acteurs sur le terrain et aux conclusions de différentes études réalisées en Suisse indiquant une péjoration significative de la santé mentale et physique de nombreux enfants et jeunes, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a décidé de rédiger une lettre de recommandations au Conseil d'Etat au début de l'année. Cette lettre demande notamment aux autorités que le domaine de l'animation enfance-jeunesse reste accessible à bas-seuil pour les enfants et les jeunes les plus vulnérables, que les prestations d'aide à l'enfance et à la jeunesse soient renforcées et que les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus soient assouplies pour la tranche d'âge des 0-25 ans. La DSAS, en suivant également la demande exprimée par le Réseau fribourgeois de l'enfance et de la jeunesse Frisbee a tenu compte de la dimension socio-éducative importante des centres d'animation socioculturelle du canton de Fribourg. Ainsi, sur proposition conjointe de la DSAS et de la Cellule cantonale de coordination (CCC), l'OCC a confirmé début février 2021 l'intérêt prépondérant de ces centres durant la crise. Sur cette base, des plans de protection allégés ont pu être appliqués, conformément à l'ordonnance

fédérale Covid-19 situation particulière en vigueur à ce moment. Suite à la révision totale de cette ordonnance en date du 23 juin 2021, la DSAS s'est entendue avec la CCC pour confirmer cette décision en reconnaissant ces structures comme groupe d'entraide selon l'art. 14a de l'ordonnance, ce qui permet également l'application de mesures assouplies.

En mai, une task force « Plan de soutien Jeunesse Fribourg » et un Comité de pilotage³ ont été mis en place pour répondre, par des mesures urgentes, aux besoins des jeunes qui souffrent des conséquences de la pandémie sur les plans psychique et physique.

Dans le cadre du Plan de soutien Jeunesse, parmi la dizaine de mesures urgentes sélectionnées par le Conseil d'Etat et le Comité de pilotage, la mesure « Consultation des jeunes » notamment est du ressort du BPEJ. Celui-ci est responsable de mettre en œuvre cette consultation auprès des jeunes adultes entre 18 et 25 ans, qui a été lancée à la fin de l'année 2021 afin de prendre en compte leurs besoins et ressentis.

7.5.2 Plan d'action cantonal « Je participe ! » 2018-2021

Dû au travail lié à l'élaboration du Plan de soutien Jeunesse, les travaux planifiés en vue du renouvellement du Plan d'action pour la nouvelle législature ont été retardés. En conséquence, le projet de Plan d'action « Je participe ! » 2022-2026 sera transmis au Conseil d'Etat seulement au premier trimestre 2022.

L'évaluation du Plan d'action « Je participe ! » 2017–2021 s'est fait de manière aussi participative que son élaboration. D'un côté, les activités en 2021 se sont concentrées sur l'évaluation du questionnaire en ligne, ouvert à toutes les parties intéressées, de l'autre sur la finalisation des deux sondages effectués auprès des jeunes enfants, des enfants et des adolescents-e-s. En ce qui concerne le sondage destiné à des enfants de 6^H et de 10^H, entre novembre 2020 et février 2021, près de 1200 élèves ont pris part à l'enquête qui portait sur différentes thématiques telles que le temps libre, l'espace public, les offres d'animation enfance-jeunesse, la participation, le monde virtuel et la projection dans l'avenir. L'étude réalisée par le Centre universitaire pour l'éducation de la petite enfance (ZeFF) de l'Université de Fribourg sur la « [Participation et bien-être dans la petite enfance. Une étude qualitative auprès d'enfants de 0 à 6 ans dans le canton de Fribourg](#) » a été réalisée sur mandat du BPEJ entre août 2020 et mai 2021, avec quelques retards dus à la situation sanitaire en lien avec le Covid-19 et plus particulièrement à cause du confinement partiel à partir de décembre 2020. Au moyen d'entretiens qualitatifs avec des enfants de 0 à 6 ans et d'une observation participative, le bien-être subjectif des enfants et leurs perspectives sur leurs possibilités de participation et d'implication ont été au centre de cette étude. Dans le but de « donner de la voix à la voix des enfants », la présente étude cherchait à identifier le point de vue des enfants âgés de 0 à 6 ans. La base de données contient 12 entretiens qualitatifs et ludiques avec 16 enfants. Les résultats montrent que le groupe d'âge des enfants de moins de six ans est doublement plus vulnérable que les enfants plus âgés. L'étude a ainsi pu mettre en évidence quelles sont les conditions favorables ou défavorables à la participation et à l'expression des jeunes enfants. Le rapport final des deux sondages est attendu pour le premier trimestre 2022.

7.5.3 Concept d'encouragement précoce

Le travail afin d'établir une politique cantonale globale pour la petite enfance a continué en 2021. La Plateforme Encouragement précoce / Frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung (EP/FBBE) a rédigé sous le pilotage du BPEJ, du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de lutte contre le racisme (IMR) et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) un projet de Concept cantonal d'encouragement précoce. La finalisation est en cours et le projet de concept ainsi que son plan de mesures seront transmis au Conseil d'Etat au premier trimestre 2022, en parallèle au projet de Plan d'action « Je participe ! » 2022–2026.

³ Arrêté du Conseil d'Etat du 4 mai 2021

7.5.4 Subvention cantonale enfance et jeunesse

La loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) prévoit d'octroyer des aides financières pour les projets qui sont conçus avec, par et/ou pour les enfants et les jeunes et soutenus par les communes. En 2021, la subvention enfance et jeunesse a permis de soutenir 16 projets (10 projets sont bilingues, 4 sont germanophones et 2 sont francophones) ainsi que 21 activités estivales (lutte contre les effets du Covid-19 sur les enfants et les jeunes) pour un montant total de 190 000 francs.

7.5.5 Autres activités

Suite au succès rencontré en 2020, les « Happy Events » de la politique de l'enfance et de la jeunesse ont continué en 2021. Six événements ont été organisés tout au long de l'année en respectant les mesures en vigueur visant à contenir la pandémie de Covid-19, soit en présentiel, en ligne ou en formule hybride. Parmi les thèmes discutés se trouvaient les espaces de vie adaptés aux enfants, l'insertion professionnelle des jeunes en période de pandémie, les offres communales mises en place pour les jeunes de 13 ans et plus ou encore la question concernant les possibilités à disposition pour mieux faire connaître les offres de loisirs et le milieu associatif local aux enfants et aux jeunes. Ces soirées permettent aux conseillers et conseillères communaux ainsi qu'aux professionnel-le-s du domaine de l'enfance et de la jeunesse, de se réunir autour d'une collation pour écouter une brève présentation sur un thème choisi, puis de partager entre eux des réflexions et d'échanger sur leurs pratiques communales. Le but de ces échanges est de faire émerger, dans un cadre informel et sympathique, des solutions concrètes et des actions directement profitables aux enfants et aux jeunes fribourgeois, et de créer un réseau de spécialistes.

Parmi les activités clés de l'année 2021 figure la 5^e édition du Festival Juvenalia, organisé par Frisbee sur mandat du BPEJ, qui a eu lieu, une fois n'est pas coutume en raison de la situation sanitaire, au début septembre sur la Place Georges-Python. A cette occasion, une trentaine d'organisations et groupes de jeunes étaient présents afin de dévoiler à un public de tous âges la riche et large palette des activités extrascolaires disponibles dans le canton.

8 Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF)

Responsable : Geneviève Beaud Spang

8.1 Activités

8.1.1 Activités courantes

Créé en 1994 pour répondre au mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) accomplit des tâches diverses dans le but de veiller à l'application du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait.

Le BEF mène une politique dans l'intérêt de la famille, assure la coordination de la lutte contre la violence au sein du couple et œuvre pour l'égalité dans les domaines du monde du travail, de l'éducation, de la formation, de la politique et de la société. Le BEF s'implique dans de nombreuses sensibilisations et interventions ciblées afin de faire évoluer les mentalités en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Le BEF met en œuvre les mesures prévues par le Concept cantonal (2018) de lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille (le Concept), en collaboration avec les institutions, les services et les associations membres de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple.

En plus d'assurer le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil, dont le comité s'est tenu une fois, le BEF gère les secrétariats de plusieurs commissions :

- > la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, qui s'est réunie quatre fois ;
- > la Commission cantonale de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES), qui a siégé une fois et une rencontre avec la présidente a été organisée ;
- > la Commission contre la violence au sein du couple (CVC), dont le BEF assure également la présidence, qui a siégé trois fois.

Le BEF répond aux consultations internes à l'administration ou relatives à des projets de lois sur le plan cantonal et fédéral. En 2021, 29 prises de position ont été rédigées. De plus, le BEF a participé au travail de révision de la brochure « La loi sur l'égalité entre femmes et hommes vous protège – mode d'emploi pour comprendre la loi et faire valoir vos droits ».

Les collaboratrices du BEF assistent à des conférences spécifiques, nationales ou universitaires et des formations dans leurs domaines d'activités. Au quotidien et de façon régulière, l'équipe du BEF est sollicitée pour répondre à des questions et des interviews de journalistes, de particuliers et particulières, d'autres Services ou d'étudiants et étudiantes effectuant des recherches et travaux dans les domaines de l'égalité, de la violence de couple ou de la famille. Le BEF tient une bibliothèque d'ouvrages et de documents spécialisés qui fait partie de *Swiss Library Service Platform* (SLSP).

Pour le canton de Fribourg, le BEF coordonne la journée nationale « Futur en tous genres » qui a habituellement lieu le deuxième jeudi de novembre. Cette journée a pour but de faire découvrir aux élèves de 7^H et 10^H des domaines professionnels hors des stéréotypes de genre.

8.1.2 Evénements particuliers

8.1.2.1 Egalité au sein de l'administration cantonale

Le BEF gère la mise en œuvre du Plan (2016) pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'administration cantonale (PEAC). Ses 25 mesures et conditions cadres ont un caractère de sensibilisation, d'information, de formation, de conseil et d'échange.

Elaborée dans le cadre des mesures du PEAC, la formation pour les cadres de l'Etat de Fribourg « Egalité, diversité, mixité ? Pour des pratiques managériales inclusives » a été dispensée en 2021 lors des 5 sessions de la formation introductive obligatoire pour nouveaux cadres, toujours en collaboration entre le BEF et le cabinet Artemia. Elle sera également au programme 2022.

Le projet d'évaluation de la première phase de mise en œuvre du PEAC a été poursuivi. Une analyse statistique a été effectuée en 2021 sous forme de mandat externe supervisé par le BEF et en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation et les Directions. Cette analyse renseignera sur la situation actuelle de l'égalité entre femmes et hommes au sein de l'administration cantonale. Un rapport d'évaluation interne du PEAC est en préparation et une publication des chiffres clés de l'analyse statistique est prévue au courant du premier semestre 2022. Ces données serviront de base pour l'élaboration de la suite du PEAC.

Le BEF a été associé à la réponse du Conseil d'Etat à la question parlementaire 2021-CE-113 des députées Giovanna Garghentini Python et Kirthana Wickramasingam « Egalité des chances aux postes de cadres au sein de l'Etat » sous la direction de la DFIN. Il a fourni notamment les données et analyses statistiques, mais également d'autres éléments du PEAC afin de répondre aux points 1 à 5 (sur 6) de la question.

La mise en œuvre de la nouvelle politique RH a avancé sur plusieurs aspects de la flexibilisation des modes de travail et de la conciliation (cf. révision LPers et RPers), thématiques requises par le PEAC et mise en avant par le BEF de longue date. Le BEF continue de veiller à l'intégration des mesures du PEAC dans la nouvelle politique RH, afin de garantir la cohérence et les synergies entre ces deux importants projets pour le personnel de l'Etat.

Le BEF a réitéré son offre de rencontres d'information et d'échange autour de la question de la relève et du choix des métiers (mesures 3.1, 3.2 et 3.4 du PEAC) dans les Directions.

8.1.2.2 Egalité dans la vie professionnelle et l'application de la Loi sur l'égalité

Cette année, une vingtaine de cas de discriminations en raison du genre (salariales, à l'embauche, dans la promotion, dans l'attribution des tâches, dans l'aménagement des conditions de travail et le licenciement – notamment lié à la maternité), de harcèlement sexuel sur le lieu de travail et de cas en lien avec l'application de la Loi sur l'égalité (LEg), pour la plupart des licenciements liés à la maternité, ont été transmis au BEF. A noter que ces cas sont en augmentation. La CCMES a été saisie pour un de ces cas.

En 2021, le BEF a pris en charge une présentation concernant le harcèlement sexuel pour la Commission de l'égalité et de la famille.

Suite à l'entrée en vigueur de la Modification de la LEg au 1^{er} juillet 2020 (analyse de l'égalité salariale), le BEF a entrepris des démarches concernant des précisions procédurales pour la mise en œuvre dans le secteur public (ACE du 2021-952 du 24 août 2021) et pour informer les parties concernées (notamment les communes).

Les sessions de formation en lien avec l'application de l'Ordonnance relative au harcèlement et aux difficultés relationnelles sur le lieu de travail (OHarc) mises en place par la Commission OHarc se sont tenues à quatre reprises en 2021.

Dans le cadre de la stratégie du développement durable (ODD 5), des montants ont été alloués au BEF pour faire avancer l'égalité femmes-hommes dans la vie professionnelle. D'un côté, un montant pour un poste auxiliaire a permis d'augmenter le taux de travail (de respectivement 0.1 à 0.2 EPT) de deux collaboratrices qui ont ainsi pu développer un projet d'information et de sensibilisation à l'intention des entreprises fribourgeoises en contact notamment avec les principales faïtières économiques du canton. La situation pandémique en a néanmoins retardé la mise en œuvre concrète ; elle se réalisera en 2022. De l'autre côté, par le biais du développement durable la formation à l'égalité dans les pratiques managériales par le cabinet Artemia pourra être proposée aux cadres des communes. Le BEF a également participé à l'exposition itinérante de l'agenda 2030 par un témoignage audio sur les mesures en cours.

8.1.2.3 Egalité dans l'éducation et la formation

Après une annulation liée à la situation sanitaire en 2020, le BEF a, en 2021, mis en œuvre sur le plan cantonal la 21^e édition de la journée nationale « Futur en tous genres – nouvelles perspectives pour filles et garçons ». Tous et toutes les élèves de 7^H ont été invités à explorer de nouveaux horizons professionnels et des métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Des milliers d'enfants participent à cette journée. Dans la partie francophone du canton, plus de 850 filles et 1000 garçons se sont inscrits par le biais de la plateforme internet, d'autres participent à cette journée sans toutefois s'y inscrire. Du côté alémanique du canton, près de 270 filles et 220 garçons se sont inscrits et ont saisi l'occasion d'aller découvrir d'autres métiers. Un deuxième module s'est adressé aux élèves de 10^H, dans le cadre duquel les filles ont pu se familiariser, en prenant part à des ateliers spécifiques, avec les domaines de la terre et de la nature (IAG, Grangeneuve), de la construction (FFE, Halle des maçons), et de l'ingénierie et de la technique (HEIA-FR, EMF, Liip SA). Les garçons ont pour leur part découvert des métiers socio-éducatifs ou de la santé auprès de la Haute Ecole pédagogique, de l'Ecole professionnelle santé social ESSG, de la Haute école de santé, de plusieurs crèches et de homes pour personnes âgées. 19 ateliers francophones, dont 13 destinés aux filles et 6 aux garçons, ainsi que 17 ateliers germanophones, dont huit pour les filles et neuf pour les garçons, ont été mis en place et ont totalisé 185 places disponibles. Elles ont toutes trouvé preneurs/preneuses. De nouveaux ateliers ont été proposés tant pour les filles (TPF, Meggitt) que pour les garçons (fleuristes ou conseiller de vente en prêt-à-porter). Ces ateliers sont menés chaque année en partenariat avec des organisations faïtières, la DICS, et les conseillers et conseillères en orientation professionnelle.

Ce projet, pour les enfants de 7^H et 10^H, a pour but de déconstruire les stéréotypes de genre dans les choix d'un métier et d'assurer une relève professionnelle égalitaire dans des domaines où une réelle mixité peine à se mettre en place. Un des axes d'approche essentiel pour faire évoluer les mentalités et construire la société de demain restent les jeunes afin de leur montrer que tous les métiers, voire tous les rôles, sont possibles que l'on soit un homme ou une femme.

Start ! Forum des métiers devait se tenir en février 2021. Le BEF avait proposé un nouveau visuel avec de nouveaux panneaux pour son stand. Cette édition a été annulée pour raisons sanitaires et une version virtuelle a été organisée. Le BEF, pour réfléchir à l'égalité dans le monde professionnel et déconstruire les stéréotypes de genre dans le choix d'un métier, a proposé du matériel pédagogique sur son site Internet avec une campagne sur les réseaux sociaux.

Le BEF a également fait une présentation orale à Bulle fin novembre 2021 lors d'un « Forum des métiers égalitaires » organisé par le Collectif féministe du sud fribourgeois.

8.1.2.4 Egalité, société, famille et politique

A l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a organisé une campagne en ville de Fribourg, nommée « Vraiment égales ? ». Pendant deux semaines (du 31 mai au 14 juin 2021), 24 affiches en français et 24 affiches en allemand ont été visibles dans la rue de Romont afin de mettre en évidence l'état actuel de l'égalité entre femmes et hommes. De plus, une urne géante a été installée au début de la rue piétonne pendant une semaine (du 7 au 14 juin 2021) où les passant-e-s étaient invité-e-s à participer à un vote symbolique sur les thématiques du BEF. Au total, environ 200 personnes ont voté sur le stand et 200 personnes l'ont fait en ligne. Un livret d'explication français et allemand, au design inspiré du livret des votations fédérales, a été rédigé et édité par le BEF. Ce livret peut être commandé auprès du BEF. Il était aussi possible d'émettre des suggestions anonymes concrètes pour améliorer l'égalité et 150 propositions ont été faites ; elles seront traitées et communiquées en 2022.

Voici les sujets présentés et les résultats glissés dans l'urne :

Questions	Oui	Non	Blanc
Est-ce que l'éducation à l'égalité devrait être obligatoire à tous les niveaux du programme scolaire ?	98%	1%	1%
Les femmes reçoivent moins de salaire et font plus de travail non payé : faut-il leur garantir une égalité financière ?	98%	1%	1%
Est-ce que le harcèlement sexuel devrait être sanctionné de façon plus dissuasive ?	93%	3%	4%
Est-ce qu'il devrait y avoir autant de femmes que d'hommes dans les parlements et les gouvernements ?	82%	8%	10%

Lors de l'inauguration de l'urne géante, des politiciennes fribourgeoises étaient présentes pour une brève prise de parole : Sylvie Bonvin-Sansonens, présidente du Grand Conseil, Anne-Claude Demierre, conseillère d'Etat, Roselyne Crausaz Németh, ancienne conseillère d'Etat, Thérèse Meyer-Kaelin, ancienne conseillère nationale, Julia Senti, députée et Elisa Nobs, conseillère générale.

Dans le cadre du jubilé des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes suisses, le BEF a organisé, à Bulle le 13 octobre 2021, un événement en collaboration avec les Femmes juristes Suisse et la Société des auditeurs-télespectateurs et internautes de la RTS. Des images d'archives ont été projetées et ont été suivies d'une discussion avec Anne-Françoise Praz, historienne et professeure ordinaire à l'Université de Fribourg et Thérèse Meyer-Kaelin, politicienne, ancienne syndique, députée et conseillère nationale. En raison de la situation sanitaire, la soirée a aussi été transmise en direct sur la page Facebook du BEF. Le film peut être demandé auprès du BEF.

Le BEF, représenté par sa responsable a participé à un café-conférence le 27 novembre 2021 organisé par la ville de Bulle et intitulé « 50 ans après, quel engagement pour les droits des femmes ? ». Elle y a présenté des informations et chiffres sur l'égalité femmes-hommes à l'heure actuelle et expliqué pourquoi un engagement pour les droits des femmes, qu'il soit politique, institutionnel ou militant, est toujours nécessaire.

Le BEF a contribué activement à la réalisation d'un ouvrage collectif édité en 2021 par EGALITE.CH et les éditions Alphil « Femmes et politique en Suisse – Luites passées, défis actuels 1971–2021 ».

Le BEF a présidé le jury d'un concours de bande-dessinée lancé par MEMO, bibliothèque de la Ville. Ce concours avait pour intitulé « Un monde sans sexisme » et a été diffusé dans les écoles secondaires du canton. A cette occasion, le BEF a proposé du matériel pédagogique pour accompagner le dossier du concours et permettre aux enseignant-e-s intéressé-e-s de développer ce thème en classe.

Le BEF, représenté par sa responsable, est membre du comité de l'association Pro Familia Fribourg. Il œuvre ainsi à la promotion d'une politique familiale globale et cohérente dans le canton. Dans le cadre de l'un de ses objectifs l'information aux familles – l'association Pro Familia Fribourg utilise le site www.familles-fribourg.ch (aussi appelé « Classeur des familles ») mis en ligne par le BEF. Il s'agit d'un riche répertoire de renseignements dédié aux familles et touchant plusieurs domaines de la vie quotidienne. Ce classeur en ligne est mis à jour par le BEF.

« Fribourg pour tous » et le BEF proposent des services complémentaires. En 2021, plusieurs rencontres de coordination et de réflexion thématique ont été menées entre ces équipes. Les deux services ont ainsi collaboré étroitement à la réalisation d'un outil sur les enjeux et les conséquences de la séparation et du divorce pour les couples mariés et non mariés. Il s'agit de visualiser très concrètement le parcours d'un couple ou d'une personne souhaitant se séparer ou divorcer et qui doivent consulter les services administratifs et judiciaires de l'Etat ou les organisations privées concernées. Les informations nécessaires ont pour cela été recueillies à travers 50 entretiens menés auprès de partenaires issus de plusieurs domaines concernés. Elles sont synthétisées sur deux dépliants spécifiques. Le premier dépliant en français et en allemand concernant les couples mariés a été publié en décembre 2021 et son envoi à grande échelle aux partenaires et au grand public a été organisé. Il peut être obtenu gratuitement auprès du BEF. Un nouveau dépliant concernant les couples non mariés sera disponible, en français et en allemand, en 2022.

Deux rencontres ont été organisées entre les cadres de la DICS et le BEF afin de mener une réflexion et trouver comment donner une suite positive répondant aux témoignages sur des phénomènes de sexisme ressentis à l'école par des élèves et fortement médiatisés durant l'année.

Le BEF, représenté par sa responsable, participe à un groupe de travail interdisciplinaire organisé par la Ville de Fribourg afin de lutter contre le harcèlement de rue.

Le BEF, représenté par sa responsable ou par les spécialistes à l'interne, a répondu à plusieurs interviews des médias en lien avec l'actualité, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les élections nationales, à propos du jubilé du droit de vote féminin ou encore sur des questions de harcèlement sexuel et de violence au sein du couple.

Le BEF a accueilli deux stagiaires en 2021 : une personne durant deux semaines à temps plein et une autre pendant trois jours.

8.1.2.5 La lutte contre la violence au sein du couple

Le Concept (2018) prévoit 33 mesures structurées autour de neuf axes d'intervention. Parmi celles-ci, deux mesures ont été définies comme étant prioritaires et urgentes. Il s'agit, dans l'axe de l'accueil et de la prise en charge des victimes, de la mesure concernant le renforcement du dispositif médical avec des ressources dédiées à la médecine des violences. Elle est en cours de mise en œuvre au sein de l'HFR, mais retardée notamment par la crise sanitaire. L'autre mesure prioritaire et urgente concerne l'évaluation des possibilités de transmission et de centralisation de données sensibles en vue d'analyser leur dangerosité. Menée par l'Unité de gestion de la menace (UGM), ce dispositif est actif depuis juillet 2020 et le BEF est en lien étroit sur ce dossier avec la Police cantonale qui mène l'UGM. Une collaboration sur le terrain est aussi en train de se systématiser à ce propos entre la Police et les membres de la CVC.

Parmi les autres axes du Concept figure aussi celui de la prévention de la violence au sein du couple auprès des jeunes. Initiée et réalisée en 2019 par le BEF et le Service de lutte contre la violence domestique du canton de Berne, l'exposition bilingue et interactive « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt » représente l'outil approprié pour aborder la violence domestique avec des jeunes âgés de 15 à 25 ans. En 2021, cette exposition a été montée à l'école professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg en collaboration avec l'école professionnelle commerciale de Fribourg. Plusieurs centaines d'apprenti-e-s ont pu découvrir cette exposition. Le réseau fribourgeois de lutte contre la violence au sein du couple s'est mobilisé afin que toutes les visites soient accompagnées par deux professionnel-le-s. Le BEF y a pour sa part aussi accompagné une dizaine de visites de milieux politiques ou professionnels, parmi eux notons le Conseil d'Etat in corpore, le Commandement de la Police cantonale, le Secrétariat général de la DSAS, le Club des questions familiales du Grand Conseil.

Le BEF a aussi accueilli les spécialistes des bureaux de l'égalité des autres cantons romands afin de les former à l'accompagnement de l'exposition « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt », car cette exposition itinérante, interactive et bilingue peut être louée par d'autres bureaux de l'égalité. Elle est d'ores et déjà réservée jusqu'à la fin 2023.

Le BEF participe au groupe de travail intercantonal « Les enfants au cœur de la violence » qui s'inscrit dans l'application de la Convention d'Istanbul pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ratifiée par la Suisse et en vigueur depuis 2018). Ce groupe de travail a produit un manuel concernant spécifiquement l'exercice du droit de visite en cas de violence de couple. En novembre 2021, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a promu ce manuel lors de son colloque national. La version française de ce manuel sera adaptée par le BEF et diffusée dès février 2022.

Tout au long de l'année 2021, le BEF a été sollicité pour l'évaluation de l'application de la Convention d'Istanbul au niveau du canton de Fribourg dans le cadre du Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Le BEF a également lancé deux actions de communication et de prévention dans l'espace public à l'occasion du 25 novembre, journée de lutte contre les violences faites aux femmes :

La première démarche, menée en partenariat avec le Service des ambulances de la Sarine, consiste en une *campagne d'affichage de prévention de la violence de couple* sur la porte arrière de quatre ambulances. Ces affiches auront été visibles durant toute la durée des fêtes de fin d'année, période qui représente un pic des cas de violence au sein du couple. Elle a pour but d'inciter les victimes et leurs proches à demander de l'aide mais devrait aussi de faire réfléchir à cette thématique dans l'espace public.

La seconde action est le lancement de la *nouvelle carte d'urgence allophone en langage simplifié*. Le support de cette information a été complétement modifié et des langues ont été ajoutées (arabe, farsi, tigrinien). Cette nouvelle version permettra de faire, en dix langues, de la prévention à bas seuil de cette problématique en proposant des informations clés et des numéros de contact de base (ambulance, police, services d'aides, etc.), le tout dans un visuel coloré, aisément déchiffrable et facile à manier par les professionnel-le-s. Ce matériel de prévention est notamment distribué par la police lors de ses interventions ou encore dans les hôpitaux, les cabinets médicaux et les services d'aide. Ces cartes sont disponibles gratuitement auprès du BEF et chaque langue peut être commandée en quantité différente.

Dans le cadre du Dialogue Santé-Justice, le BEF est intervenu pour une présentation générale de la violence au sein du couple, mais aussi du dispositif cantonal et des défis de la politique en la matière. Le BEF a également participé au Symposium organisé par le HFR sur cette question en décembre.

Le BEF a participé à la Conférence européenne sur les violences domestiques (en ligne depuis Ljubljana) qui réunit les expert-e-s mondiaux sur la question et présente les dernières avancées scientifiques du domaine.

8.2 Conférences suisses et latines et instances nationales

Au niveau national, le BEF est membre de :

- > la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE), et est actif dans le groupe de travail permanent des questions juridiques rattaché à la CSDE et pour lequel le BEF a notamment assuré le suivi d'un avis de droit en matière de LPP ;
- > EGALITE.CH (Conférence des bureaux romands de l'égalité), et membre – de 2019 à 2021 –, du comité de pilotage de cette Conférence qui a publié en 2021 un ouvrage à l'occasion des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse ;
- > la Conférence suisse contre la violence domestique (CSVD) ;
- > la Conférence latine contre la violence domestique (CLVD) ;
- > le comité de pilotage national de « Futur en tous genres » ;
- > du Comité de pilotage de l'Exposition « Plus fort que la violence / Stärker als Gewalt » et assure, de plus, la coordination de cette exposition. Il collabore régulièrement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité.

Il collabore régulièrement aux travaux du Bureau fédéral de l'égalité.

Il a participé à la Journée nationale de la Conférence Suisse des offices de conciliation au sens de la loi sur l'égalité (COC).

La journée nationale de la CSVD n'a pas eu lieu en 2021 et la CLVD, comme EGALITE.CH, ont siégé deux fois en présentiel et deux fois en vidéo-conférence.

L'ensemble de ces instances œuvrent à l'échelle intercantonale ou nationale pour promouvoir l'égalité de droit et de fait entre femmes et hommes et respectivement la lutte contre la violence domestique par des prises de position, des actions, des projets et un travail de coordination et de relations publiques.

9 Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2021	Comptes 2020	Ecart
Centres de charges		EPT	EPT	EPT
Direction de la santé et des affaires sociales		174.76	171.50	3.26
ADMINISTRATION CENTRALE		157.14	153.10	4.04
3600/SASS	Secrétariat général	9.28	8.56	0.72
3605/SANT	Service de la santé publique	17.93	17.24	0.69
3606/DENT	Service dentaire scolaire	17.83	17.93	-0.10
3608/SMED	Service du médecin cantonal	17.03	15.92	1.11
3645/SOCI	Service de la prévoyance sociale	13.76	13.69	0.07
3650/AISO	Service de l'action sociale	17.65	17.71	-0.06
3665/OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	63.66	62.05	1.61
SECTEUR HOSPITALIER		17.62	18.40	-0.78
3619/EMSC	RFSM EMS « Les Camélias »	17.62	18.40	-0.78